

SOMMAIRE

PRÉSIDENCE DE M. LOÏC BOUVARD

1. **Loi de finances pour 1996 (deuxième partie).** – Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 2).

INTÉGRATION ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION (*suite*)
(p. 2)

Réponses de M. Eric Raoult, ministre chargé de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion et de Mme Françoise de Veyrinas, secrétaire d'Etat aux quartiers en difficulté, aux **questions** de : MM. Yves Van Haecke, Christian Vanneste, Michel Dessaint, Jean-Pierre Calvel, Jean-Paul Virapoullé, Pierre Gascher, Claude Barate, Franck Borotra, Charles Gheerbrant, Gilbert Barbier, Mmes Geneviève Colot, Thérèse Aillaud, Marie-Thérèse Boisseau, MM. Gérard Jeffray, Michel Jacquemin.

INTÉGRATION ET VILLE

Etat B

Titre III. – Adoption (p. 15)

Titre IV (p. 15)

Amendement n° 156 de M. Thomas : MM. Jean-Pierre Thomas, Claude Girard, rapporteur spécial de la commission des finances ; Pierre Cardo, le ministre, Laurent Cathala. – Adoption par scrutin.

Amendement n° 94 rectifié de la commission des finances : M. Jean-Pierre Thomas. – Retrait.

Adoption du titre IV modifié.

Etat C

Titre V. – Adoption (p. 16)

Titre VI (p. 16)

Amendement n° 95 rectifié de la commission : M. Jean-Pierre Thomas. – Retrait.

Adoption du titre VI.

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES
COMMERCE ET ARTISANAT

M. Jean Proriol, rapporteur spécial de la commission des finances.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis de la commission de la production.

MM. Gilbert Baumet,
Eric Duboc,

Georges Hage,
Christian Bataille,
Daniel Garrique,
Willy Dimeglio,
Jean-Michel Fourgous,
Yvon Jacob.

M. Jean-Pierre Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

Réponses de M. le ministre aux **questions** de : M. Gilbert Baumet, Mme Marie-Thérèse Boisseau, MM. Georges Durand, Michel Jacquemin, Henri de Richemont, Claude Pringalle, Jean-Paul Fuchs, Charles Gheerbrant, Harry Lapp, Jean-Pierre Calvel, Jean Roatta, Philippe Mathot.

COMMERCE ET ARTISANAT

Etat B

Titres III et IV. – Adoption (p. 41)

Etat C

Titre VI. – Adoption (p. 41)

Article 66 (p. 41)

Amendement de suppression n° 157 de M. Durand : MM. Georges Durand, le rapporteur spécial, le ministre. – Rejet.

Amendement n° 34 de M. Proriol : MM. le rapporteur spécial, le rapporteur pour avis, le ministre, Jean-Michel Fourgous. – Retrait.

Adoption de l'article 66.

Après l'article 66 (p. 44)

Amendement n° 101 de la commission des finances : MM. le rapporteur spécial, le rapporteur pour avis, le ministre.

Sous-amendement oral de M. Charié. – Adoption du sous-amendement et de l'amendement n° 101 modifié.

Renvoi de la suite de la discussion budgétaire à la prochaine séance.

2. **Dépôt d'un projet de loi adopté par le Sénat** (p. 44).

3. **Ordre du jour** (p. 45).

COMPTE RENDU INTÉGRAL

PRÉSIDENTE DE M. LOÏC BOUVARD, vice-président

La séance est ouverte à quinze heures.

M. le président. La séance est ouverte.

1

LOI DE FINANCES POUR 1996 (DEUXIÈME PARTIE)

Suite de la discussion d'un projet de loi

M. le président. L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1996 (n^{os} 2222, 2270).

INTÉGRATION ET LUTTE CONTRE L'EXCLUSION *(suite)*

M. le président. Nous poursuivons l'examen des crédits du ministère chargé de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion.

Nous en arrivons aux questions.

J'appellerai les orateurs par périodes de quinze minutes pour chaque groupe.

Nous commençons par le groupe RPR.

La parole est à M. Yves Van Haecke.

M. Yves Van Haecke. Monsieur le président, monsieur le ministre chargé de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion, madame le secrétaire d'Etat aux quartiers en difficulté, mes chers collègues, j'interviens à mon tour sur le revenu minimum d'insertion.

Vous avez compris, monsieur le ministre, nous en sommes bien persuadés, qu'en laissant les choses en l'état, en conservant pour l'ouverture du RMI une procédure bien trop administrative, sinon bureaucratique et donc aveugle, en maintenant une si mauvaise liaison entre le volet « revenu minimum » et le volet « insertion », c'est le revenu minimum d'insertion lui-même que l'on remettrait en cause. Vous êtes attaché aux principes mêmes qui fondent le RMI, comme nous tous. Voilà pourquoi une réforme urgente s'impose – vous l'avez démontré ce matin.

Avant d'ouvrir le droit au RMI, ne convient-il pas d'avoir une connaissance exacte de la situation concrète des demandeurs sur la base notamment de l'avis des maires et des services sociaux locaux ? Un contrat d'insertion ne devrait-il pas obligatoirement être signé avec le

demandeur avant même la décision d'accorder le RMI ? On dit que 50 p. 100 des RMistes feraient l'objet d'un contrat, mais si cette statistique me paraît un peu surprenante : nous en sommes très loin dans mon département. Au demeurant, ces contrats sont signés longtemps, parfois très longtemps, après l'ouverture du droit, et il n'y a donc aucune réelle liaison entre le droit au RMI et l'action d'insertion.

Dans cet esprit, ne serait-il pas nécessaire de déconcentrer la procédure d'ouverture du droit au RMI au niveau de commissions locales, à l'échelle du canton, par exemple, comme on le suggère la plupart du temps ?

Pour mettre en œuvre ces principes, ne sera-t-il pas nécessaire de carrément décentraliser le RMI – vous avez évoqué cette possibilité ce matin, monsieur le ministre – et d'en confier délibérément la gestion et la responsabilité aux collectivités locales, c'est-à-dire, pour l'essentiel, aux départements ?

Il n'est évidemment pas envisageable que l'Etat se désengage d'une action qui relève de la solidarité nationale. Actuellement, le cofinancement se répartit en cinq sixièmes à la charge de l'Etat et un sixième à la charge des départements à qui échoit en outre la gestion de la carte santé.

L'Etat ne pourrait-il pas verser aux départements sa participation sur une base forfaitaire, pour responsabiliser les élus locaux, mais qui évoluerait en fonction de la masse totale du revenu minimum d'insertion au niveau national, pour respecter le pacte de stabilité passé entre le Gouvernement et les collectivités locales ?

Ne convient-il pas enfin de conserver à l'Etat, garant de l'unité nationale, garant du respect du principe d'égalité, un rôle éminent dans le nouveau dispositif, en chargeant les préfets parallèlement à leur rôle de partenaires, du haut contrôle de l'action des collectivités et des organismes de base ?

L'objectif que nous poursuivons, c'est de tout mettre en œuvre pour développer les actions d'insertion. C'est en répondant positivement à toutes ces questions, et à d'autres encore, que nous y arriverons, mais aussi et surtout en agissant à la base, avec les départements, les communes, les groupements de communes, les associations, et en favorisant leur action.

J'ai parlé procédure, mais il faut bien entendu des moyens. Il est indispensable que l'Etat mette en place de nouveaux instruments d'insertion sociale et économique ; les projets dont vous nous avez fait part, monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, iront dans le sens souhaité.

Je suis, en revanche, tout comme mes collègues, extrêmement préoccupé par certaines modifications qui sont dans l'air, notamment celles qui toucheraient à l'aide aux chômeurs créateurs et repreneurs d'entreprise. Les conditions d'accès ont été restreintes, le montant semble avoir été diminué et j'ai appris, depuis la semaine dernière, que les élus locaux seraient totalement écartés de la procédure de décision au niveau local. C'est l'inverse qu'il faut faire. Voilà pour moi l'exemple malheureux d'une réforme à visée exclusivement budgétaire, concoctée dans un petit

cénacle parisien. Pardonnez ma franchise, monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat mais la gravité de la situation ne permet plus la langue de bois sur de telles questions. D'avance, je vous remercie de vos réponses.

M. le président. Mon cher collègue, je crois avoir oublié de vous rappeler que vous ne disposez que de deux minutes. Or vous venez de doubler votre temps de parole. Si chacun suit votre exemple, où irons-nous ? Je demande à chacun de respecter, dans toute la mesure du possible, le temps qui lui est imparti.

La parole est à M. le ministre chargé de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion.

M. Éric Raoult, ministre chargé de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion. Monsieur le député, je sais l'intérêt que vous portez depuis de nombreuses années au revenu minimum d'insertion. Vous avez eu l'occasion, lors du forum sur la protection sociale qui s'est tenu à Dijon, d'intervenir sur ce sujet pour informer l'ensemble des acteurs de la protection sociale de vos propositions. A travers vos questions qui témoignent tout à la fois de l'intérêt que vous portez au sujet et de l'état de vos réflexions, vous venez de formuler un vaste ensemble de propositions sur le RMI. Leur ampleur appelle un débat d'ensemble, celui-là même qui aura lieu prochainement, dans le cadre de la future loi contre l'exclusion que nous préparons.

Le Gouvernement, cela va de soi, fera attentivement étudier vos propositions. Je tiens cependant à vous confirmer que je partage votre souci d'améliorer la relation entre l'attribution du RMI et l'insertion des allocataires.

Comme le Premier ministre l'a souligné, il est souhaitable d'instaurer un devoir national d'insertion au sein, si possible, de ce service public de l'insertion réclamé par de très nombreux acteurs de la protection sociale sur le terrain. Cela suppose d'abord et surtout un meilleur suivi individuel des allocataires, une meilleure connaissance de la situation concrète de chacun. Je suis également convaincu, comme vous, qu'il faut rapprocher le dispositif d'insertion des allocataires, ainsi que des services sociaux des municipalités dont le rôle devra être renforcé.

Je suis, en revanche, je dois vous l'avouer, beaucoup plus réservé sur la nécessité que vous en déduisez de décentraliser la gestion du RMI en la confiant aux collectivités locales, solution qui ne recueille d'ailleurs pas, semble-t-il, l'agrément de la totalité des présidents de conseils généraux. Lors de l'assemblée permanente qui s'est tenue à Tours, à laquelle je me suis rendu comme plusieurs de mes collègues du Gouvernement, notamment Françoise de Veyrinas, Claude Goasguen et Jean-Louis Debré, je m'attendais à un souhait unanime des présidents de conseils généraux dans ce sens ; or ce ne fut pas le cas.

Cela dit, je crois comme vous que le cœur de notre action doit être consacré à renforcer et à développer les actions d'insertion. Il faut construire la sortie du RMI, car il est indéniable que nous manquons encore d'une offre d'insertion suffisante pour garantir à chaque allocataire une solution de retour à l'activité et donc de sortie de l'assistantat ; nous en parlions ce matin. C'est pourquoi, comme vous l'avez rappelé, nous avons soumis au Gouvernement et à mes différents collègues concernés par ce sujet des propositions ambitieuses, sur lesquelles votre assemblée aura prochainement à se prononcer à l'issue du débat sur la protection sociale. Celui-ci, comme vous le savez, comportera un volet « insertion et revenu mini-

mum d'insertion », et cette démarche sera conduite parallèlement à l'élaboration progressive de la loi-cadre sur l'exclusion.

Vous avez enfin évoqué les réserves que suscite l'aide aux chômeurs créateurs ou repreneurs d'entreprises, notamment la modification du dispositif, que vous avez votée ici même dans le cadre du collectif budgétaire, au niveau des conditions pratiques de son attribution.

Comme vous le savez sans doute, cette allocation n'est pas uniquement et directement gérée par mon ministère. Nous aurons l'occasion de nous rapprocher de notre collègue Jacques Barrot qui est déjà sensibilisé sur ce dossier. Nous serons peut-être amenés, dans le cadre d'un dispositif plus efficace d'aide aux créateurs d'entreprise, à amodier la décision peut-être un peu stricte prise lors du collectif budgétaire.

M. le président. La parole est à M. Christian Vanneste.

M. Christian Vanneste. Plusieurs orateurs, dont vous-même, monsieur le ministre, ont ce matin insisté sur le taux de chômage dans les quartiers sensibles : de 15 à parfois plus de 50 p. 100 chez les moins de vingt-cinq ans. Un des moyens d'action contre le chômage dans ces quartiers passe évidemment par l'installation d'entreprises. L'excellent rapport de Claude Vissac met à juste titre l'accent sur cet axe.

La loi sur l'aménagement et le développement du territoire prévoit toute une série de dispositifs : abaissement des droits de mutation, exonération de la taxe professionnelle, exonération de l'impôt sur les sociétés, exonération des charges sociales jusqu'à cinquante salariés pendant douze mois, création d'un fonds national de développement des entreprises. Or les deux dernières mesures auxquelles je viens de faire allusion n'ont toujours pas vu la parution de leurs décrets d'application. Il est urgent que ces décrets soient publiés afin que le dispositif soit complet.

Le zonage, fruit malheureux des pensées erronées de Le Corbusier, a créé des zones d'activités fortes et riches et, à l'opposé, des villes-dortoirs où les nuits sont du reste, on le sait, assez agitées. Il est donc très important de renforcer l'activité économique dans ces secteurs. Ne serait-il pas urgent de mettre en place des expérimentations, notamment dans le cadre des quartiers relevant d'un grand projet urbain, dotées de moyens plus importants, sous la forme de systèmes d'entreprises, j'aurai tendance à dire : de norias du développement économique ?

Grâce au dispositif que j'ai évoqué, des entreprises peuvent être implantées dans ces quartiers. En outre, de grandes sociétés peuvent participer à leur capital jusqu'à 25 p. 100 ; plusieurs entreprises françaises ont déjà passé des conventions dans le cadre de la politique de la ville, comme Auchan ou Casino. Il y a également les entreprises d'insertion, vous l'avez justement rappelé tout à l'heure, monsieur le ministre. Ne peut-on imaginer un système dans lequel une grande entreprise « porterait » une petite – par exemple un donneur d'ordre et un atelier de confection ? Et ceux-ci pourraient être liés, pour l'entretien, par exemple, à une entreprise d'insertion et, pourquoi pas, à une structure de formation professionnelle.

Comptez-vous mettre en œuvre ce type d'expérimentation ? Si oui, le GPU de Roubaix-Tourcoing, en particulier le quartier de la Bourgogne, serait très volontiers candidat.

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat aux quartiers en difficulté.

Mme Françoise de Veyrinas, secrétaire d'Etat aux quartiers en difficulté. Monsieur le député, le dossier des exonérations fiscales est extrêmement important. Le Premier ministre et le Président de la République, tout récemment, y ont beaucoup insisté. Eric Raoult et moi-même y attachons le plus grand prix. Je tiens en particulier à ce que les dispositifs prévus par la loi sur l'aménagement du territoire soient appliqués. C'est pourquoi ce dossier fait éventuellement l'objet d'un examen très approfondi, dans le cadre de la préparation du programme national d'intégration urbaine.

Je ne peux naturellement vous exposer en détail les hypothèses de travail retenues à ce jour, mais il est clair que les critères géographiques seront réexaminés. Il est clair aussi qu'une géographie d'application plus serrée devra être déterminée de façon à éviter tout risque de saupoudrage.

Enfin, dès que nous aurons défini un certain nombre de critères, il nous faudra des municipalités disposées à se porter candidates pour les premières expériences. J'ai bien noté, monsieur le député, que vous êtes prêt à y participer.

M. le président. Nous passons aux questions du groupe UDF.

La parole est à M. Michel Dessaint.

M. Michel Dessaint. Vous l'avez affirmé à plusieurs reprises, monsieur le ministre : l'amélioration du climat de sécurité des quartiers est une priorité. Or la montée de la délinquance ne touche pas seulement les quartiers en difficulté ni même les agglomérations des 214 contrats de ville. Partout, une attention particulière doit être apportée à ce problème afin d'agir à temps. Partout, la prévention de la délinquance s'impose.

Les conseils communaux de prévention de la délinquance constituent depuis de nombreuses années des instances adaptées où tous les partenaires concernés – représentants de l'Etat, élus, associations – confrontent leurs analyses sur les causes locales de la délinquance et mettent en place des actions positives fondées sur les spécificités et les atouts locaux. Sur les 853 conseils communaux créés, 686 ont conclu un contrat d'action pour la prévention avec l'Etat.

Pour ce qui concerne ma circonscription, on a noté dans la ville d'Armentières une hausse de la délinquance de 64 p. 1000. Depuis environ trois ans, le sentiment d'insécurité s'accroît chez les habitants devant les comportements déviants de groupes de jeunes et une toxicomanie de plus en plus visible. Pour enrayer cette progression, le contrat d'action pour la prévention d'Armentières prévoit notamment un renforcement des équipes d'animation de rue, chargées d'aider les jeunes en rupture, ainsi que des activités périscolaires permettant d'instaurer une médiation entre enseignants, parents et enfants en situation d'échec scolaire.

Dans la ville de Lomme, face à une population en grande difficulté, les actions envisagées passent par l'intégration grâce à la pratique du sport ou d'activités théâtrales, ainsi que par des actions d'aide aux devoirs au sein de chaque quartier et par la formation de bénévoles d'associations aux problèmes éducatifs.

Comment allez-vous articuler dans les années à venir les dispositions budgétaires destinées à pérenniser cette approche avec celles qui visent à soutenir le volet prévention de la délinquance du programme national d'intégration urbaine, qui concerne prioritairement les 1 300 quartiers des contrats de ville ?

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme le secrétaire d'Etat aux quartiers en difficulté. Monsieur le député, votre question est capitale. Nous ne pouvons, en effet, envisager un programme national d'intégration urbaine sans qu'il soit appuyé sur deux volets : un volet création d'activités, Eric Raoult et de nombreux députés en ont parlé ce matin, et un volet sécurité. Sans sécurité, il n'y aura pas de création ou de maintien d'emplois dans nos quartiers.

Vous avez évoqué les conseils communaux de prévention de la délinquance. Sécurité dit prévention et répression. Nous allons très rapidement faire le point sur ces conseils communaux. Dans le budget de 1995, 102 millions de francs leur étaient consacrés pour les sites en contrat de ville, et les crédits pour 1996 sont en augmentation. Grâce à eux, il peut y avoir un échange, un partenariat, une connaissance des situations et une volonté d'agir ensemble. Un conseil communal de prévention de la délinquance prenant pleinement sa mesure crée les conditions d'un développement des activités dans les quartiers, parce que la prévention y aura été la plus efficace possible.

Il n'est donc pas question de remettre en question leurs financements, mais, au contraire, de les encourager.

Pour améliorer la prévention, vous avez évoqué le bénévolat. Je souhaite souligner également le rôle de la famille. Il ne peut pas y avoir de prévention de la délinquance sans un travail fort, régulier, avec l'ensemble des familles des quartiers d'habitat social. Cela dit, bien sûr, tous les bénévoles sont nécessaires, ces hommes et ces femmes qui s'engagent et qui peuvent être des points de repère pour les jeunes de ces quartiers qui en ont tant besoin. (*Applaudissements sur de nombreux bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Calvel.

M. Jean-Pierre Calvel. Pour bien fonctionner, une société a besoin de la conjonction de deux éléments : d'abord, un Etat fort et suffisamment incontesté, qui soit le garant de l'application des règles de la République, la loi républicaine étant la condition de l'égalité de tous les citoyens ; deuxièmement, le sentiment d'adhésion de tous les citoyens à cette société par les vertus de l'initiative et de la responsabilité, qui devrait être le premier moteur de la cohésion sociale.

En ce qui concerne l'autorité de l'Etat, l'ordre public, on peut se demander si le budget n'est pas un peu le prolongement des actions passées et si l'on n'a pas trop fait appel, pour se donner bonne conscience, pour répondre aux sollicitations de toute nature qui correspondent surtout à des besoins d'assistance, à une médecine douce, alors que la société aurait besoin d'un traitement de choc.

Aujourd'hui, le préalable à toute intégration n'est-il pas avant tout le respect de la loi républicaine ?

Le code de la nationalité mis en place par Charles Pasqua ne commence-t-il pas à porter ses fruits ?

M. Laurent Cathala. Ce n'est pas ce que dit Mme Veil !

M. Jean-Pierre Calvel. Ne faut-il pas aller plus loin ? Le plan Vigipirate, dont nous souhaitons tous la fin, tant au niveau des causes qu'au niveau des effets, nous permet de faire une expérience grandeur nature : il y a 27 p. 100 de moins de vols par effraction ou par violence, le trafic de drogue est plus ou moins gelé, de nombreuses saisies ont été opérées. Nous avons des résultats.

Ce budget, en liaison avec les budgets des autres ministères, puisqu'il s'agit d'une politique globale et interministérielle, ceux de la santé, de l'éducation, du logement, de l'intérieur, de la justice, est-il en mesure d'assurer la dignité, la liberté, l'égalité des citoyens sur la base du respect de l'application de la loi française pour tous, préalable incontournable de toute intégration véritable ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'État.

Mme le secrétaire d'État aux quartiers en difficulté. Monsieur le député, inutile de vous dire que le Gouvernement, Eric Raoult et moi-même sommes extrêmement attachés au respect de la légalité républicaine.

Concernant la sécurité, si la place de la famille et les points de repère des jeunes ne sont plus ce qu'ils étaient, c'est à nous de donner aux adultes et aux familles les moyens de retrouver leur dimension éducative, ou d'en pallier les insuffisances.

Le rappel à la loi doit permettre à chacun de trouver toute sa dimension et toute sa place dans nos quartiers et dans nos villes. Vous avez beaucoup insisté sur le fait qu'il y avait une loi, et une loi pour tous. Nous avons fait en sorte, par des mesures prises par le ministre de l'intérieur, par des aides aux associations, par les éducateurs de la protection judiciaire de la jeunesse, qui ont fait circuler pendant de longs mois une exposition à l'intérieur des écoles, de rappeler aux jeunes ce qu'est le respect de la loi, mais en leur parlant aussi parfois des droits qu'ils ont dans la société.

Il est extrêmement important de continuer en ce sens. Dans le programme d'intégration urbaine, il y a tout un volet à ce sujet, et votre réflexion sera bien sûr en bonne place. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Virapoullé.

M. Jean-Paul Virapoullé. Nous sommes sur un sujet brûlant d'actualité. L'abcès s'est progressivement aggravé au cours des années passées, pour trois raisons : urbanisme délirant ; laxisme au niveau du contrôle de l'immigration ; puis, petit à petit, dégradation de la dignité des personnes touchées par le chômage.

La dégradation de la dignité des jeunes que l'on constate n'est pas un problème de police. Il ne s'agit pas de renforcer ou non tel ou tel service. Aujourd'hui, il y a des jeunes qui sortent de l'école en sachant qu'ils seront chômeurs toute leur vie, comme leurs parents sont en train de le devenir.

Lorsque nous avons voté le RMI en 1988, monsieur le ministre – vous étiez encore député – nous pensions que ce serait un remède à un mal conjoncturel. Or c'est devenu le remède permanent d'un mal chronique. C'est la raison pour laquelle je voudrais faire une proposition, en toute modestie. Personne, en effet, n'a de solution. Je crois que c'est une multitude de solutions qui peuvent concourir à l'amélioration de la cohésion sociale dans les quartiers en difficulté.

Que me disent les RMIstes lorsque je les rencontre, et Dieu sait s'il y en a dans nos départements. Il y en a d'ailleurs malheureusement plus maintenant dans certaines banlieues de métropole que chez nous. Ce n'est pas un titre de gloire pour nous, c'est un drame pour tout le

monde. Votre RMI, vous pouvez vous le garder, expliquent-ils. On ne l'a pas demandé ! On le prend pour pouvoir manger, faire manger notre famille, mais on préférerait faire un travail, quel qu'il soit.

C'est cette logique pernicieuse du RMI que je veux casser. Quelqu'un ayant un contrat de deux ou trois mois n'aura plus droit ensuite au RMI. Or c'est une assurance de pouvoir nourrir sa famille. Je propose donc que l'on transforme le RMI en revenu minimum d'activité, que les commissions locales d'insertion évaluent la situation familiale, sociale, professionnelle de chaque personne bénéficiant du RMI et que l'on passe avec elle un contrat d'activité dans une entreprise privée. Il y a énormément d'entreprises où il faut une main-d'œuvre à bon marché et il faut remettre le pied à l'étrier à ces RMIstes. On doit leur donner cette chance. Il vaut mieux qu'ils aillent produire une part des richesses de la France, le patron de l'entreprise payant, par exemple, le différentiel entre le SMIC et le RMA. Mais qu'on ne leur coupe pas le RMI si jamais le salaire qu'ils obtiennent par le travail est supérieur au RMI qu'ils touchent.

Je demande donc qu'on pérennise sur une période donnée, sous forme de RMA, le droit à l'intégration dans l'entreprise privée. De même dans les activités publiques et dans les associations. On pourrait créer le revenu minimum de solidarité et sortir de cette fameuse diatribe de l'insertion qui ne fonctionne pas depuis 1988. Si on arrivait à une nouvelle notion, on pourrait peut-être mettre en place les moyens réglementaires d'une nouvelle politique. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Mes chers collègues, je vous demande de bien vouloir respecter votre temps de parole.

La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion. Monsieur le député, j'approuve votre proposition de transformer le revenu minimum d'insertion en un véritable revenu minimum d'activité ou de solidarité. L'ensemble de cette assemblée, je crois, souscrit à votre plaidoyer en faveur de la mise en activité des bénéficiaires. C'est une proposition que vous défendez depuis de nombreuses années avec l'exemple de la Réunion et de l'outre-mer en général en tête. En tant que parlementaire, j'ai d'ailleurs eu l'occasion de vous entendre à plusieurs reprises sur ce même sujet, avec beaucoup de plaisir.

Nous avons demandé aux services du ministère d'étudier les modalités permettant de renforcer les systèmes d'incitation à l'activité afin d'éviter les effets pervers de désintérêt au travail que vous évoquez. Je partage donc tout à fait votre avis sur la nécessité de développer massivement des instruments d'aide à l'insertion professionnelle, d'abord dans le secteur marchand, mais également dans le secteur non marchand.

Pour le secteur marchand, le Gouvernement a fait une première avancée avec la mise en place du CIE, dont l'objectif de placer 25 p. 100 de ces contrats auprès des bénéficiaires du RMI allait dans ce sens. Des mesures d'accompagnement seront étudiées pour parvenir à ce résultat.

Dans le secteur non marchand, sujet que ma collègue Françoise de Veyrinas a la responsabilité de fouiller depuis le discours du Premier ministre au Conseil économique et social, nous avons soumis des propositions au Gouvernement afin d'offrir aux allocataires des solutions

d'insertion durables et adaptées, offrant un statut leur permettant de retrouver une autonomie et une dignité par la réalisation d'activités utiles à la collectivité.

Les commissions locales d'insertion disposeront ainsi de solutions indispensables pour bâtir de véritables contrats d'activité, pour reprendre votre terme, ou d'insertion, reposant sur une effective mise en activité.

Ainsi, nous pourrions obtenir ce revenu minimum de solidarité ou d'activité que vous appelez de vos vœux. Dès lors, le revenu minimum d'insertion aura été enrichi par la proposition Virapoullé. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en venons à une question du groupe République et Liberté.

La parole est à M. Pierre Gascher.

M. Pierre Gascher. Ma question aurait pu être posée également à M. le ministre du logement mais je m'adresse à vous, monsieur le ministre, car la fin est aussi importante que les moyens. Vous serez, j'en suis sûr, un intervenant très efficace auprès de votre collègue.

Après le travail, le logement est la principale réponse à la lutte contre l'exclusion. Or les personnes en difficulté sont trop souvent accueillies dans des quartiers et des immeubles marqués par la misère. De ce fait, elles ne peuvent rompre avec la spirale de l'échec.

Obtenir un logement est bien entendu important, mais cela ne suffit pas si son environnement est négatif. Aussi, la recherche d'une meilleure répartition des logements sociaux de qualité dans la cité et entre les communes est essentielle. Il est donc indispensable de développer une offre suffisante de logements garantissant des conditions de vie satisfaisantes, car un toit sans confort, dans un quartier défavorisé, c'est toujours l'exclusion.

C'est pourquoi il est important que les maires puissent lancer des programmes immobiliers financés par les prêts locatifs aidés très sociaux afin d'assurer au mieux le légitime droit au logement de tous les Français. Or ces opérations sont difficiles à mettre en œuvre car elles doivent répondre à un critère de rentabilité très contraignant.

Ainsi, la notion de prix de revient objectif écarte trop de projets de constructions du bénéfice de ces aides et, de fait, elle oriente les maires, dans la plupart des cas, vers des programmes d'acquisition-amélioration mais, surtout, elle oblige les maîtres d'ouvrage à rechercher un taux de subvention élevé pour équilibrer leur opération. C'est parfois impossible et conduit à l'abandon des projets sans que leur utilité ait malheureusement disparu.

En outre, cette situation fait craindre l'élargissement des possibilités de déroger aux normes de confort, isolation thermique et phonique, et d'équipement de ces logements. Elle risque, dans les faits, de créer un système de logement social à deux vitesses, avec les logements PLA-TS correctement équipés et les logements PLA-TS dont le niveau de qualité serait inférieur.

Aussi, il est nécessaire que les maires puissent obtenir des financements mieux adaptés et c'est pourquoi je vous demande de prendre des mesures destinées à faciliter l'accès au PLA-TS.

M. Jean-Louis Borloo. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion. Monsieur Gascher, ne vous inquiétez pas. M. André Périssol pourrait répondre plus complète-

ment à votre question mais je vous assure que les PLA-TS ne disparaîtront pas et qu'il n'y aura pas dans notre pays un logement à deux vitesses.

Vous le savez, il n'y a pas d'insertion sans un véritable toit, notamment pour les familles les plus démunies. L'objectif de ces logements, c'est d'être accessibles à des ménages ayant un revenu inférieur à 60 p. 100 du plafond de ressources exigible pour les logements HLM classiques. Leur loyer est limité à 80 p. 100 du loyer HLM.

Il est vrai qu'en dépit d'un taux de subvention plus élevé, 20 p. 100, le montage des opérations est plus difficile car, pour obtenir des loyers de sortie plus bas, il faut rechercher des compléments de financement, notamment vers le 1 p. 100. Toutefois, il convient de ne pas être trop pessimiste car les collectivités locales subventionnent également ces logements. Les prêts de la Caisse des dépôts sont à un taux inférieur à ceux accordés pour des HLM classiques. Enfin, la qualité de la construction ne sera pas menacée car la réforme des règles de calcul des nouvelles opérations PLA permet de mixer, dans un même immeuble, des PLA-TS et des PLA normaux, si j'ose dire. Les logements seront parfaitement semblables – j'insiste sur ce point – mais avec des loyers différents.

Mon principal souci réside davantage dans l'attribution des logements aux ménages les plus démunis, et sachant qu'il faut éviter, ce que souhaite toute la représentation nationale, l'accumulation de familles en difficulté dans un même bloc de logements. C'est l'une des orientations du programme national d'intégration urbaine dont nous parlons beaucoup depuis ce matin et qui fera l'objet d'une concertation avec l'ensemble des élus locaux et départementaux et des parlementaires, de façon que cette mixité sociale que vous appelez de vos vœux soit une réalité effective sur le terrain. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous revenons au groupe RPR.

La parole est à M. Claude Barate.

M. Claude Barate. Ma question porte sur le RMI.

Le passage du chômage à un travail par insertion est assez compliqué, long, peu lisible et très rarement incitatif, tellement peu incitatif que les RMIstes doivent avoir une volonté extraordinaire de sortir de ce système puisque, le plus souvent, ils sont mieux rétribués que lorsqu'ils passent à un contrat d'emploi consolidé ou à un CES. Je peux prendre quelques exemples rapidement.

La différence de rémunération pour un célibataire entre un contrat emploi solidarité et un RMI est d'environ 300 francs mais, au bout de quelques mois, la différence disparaît. Il faut donc beaucoup de bonne volonté pour accepter de s'intégrer dans le monde du travail pour 300 francs. Un célibataire qui passe d'un RMI à un contrat d'emploi consolidé, de trente heures par semaine, perd le bénéfice de l'aide médicale gratuite et n'aura pas les mêmes aides en matière d'allocation logement, tout en étant obligé de payer une mutuelle d'environ 200 francs par mois pour une personne seule. Une personne avec deux enfants qui passe du RMI au contrat emploi solidarité, vingt heures, verra sa rémunération augmenter de 400 francs mais perdra les aides liées au RMI, et l'aide au logement sera diminuée, celle du conseil général en particulier.

Bref, chaque fois que quelqu'un essaie de se sortir du système du RMI, il entre dans une complication administrative qui est certainement due à la lourdeur des procédures administratives mais qui est incontestablement due

aussi à la législation et au fait que, au lieu d'une réponse globale, il se trouve face à toute une série de réponses et non à une réponse globale.

J'ai deux propositions à vous faire :

D'abord, il faudrait assouplir le système d'attribution des aides, globaliser celles-ci et rendre la sortie du RMI réellement incitative.

Ensuite, et surtout, faire en sorte que le RMI ne soit attribué qu'à certaines catégories de personnes bien déterminées, en situation d'exclusion : femmes seules qui ne veulent pas travailler parce qu'elles sont en train d'élever des enfants en bas âge ; personnes proches de la retraite ; personnes qui ne peuvent réellement pas travailler parce que leur situation sanitaire ou sociale ne le leur permet pas. Mais toutes les autres personnes, celles qui veulent réellement travailler – et elles sont nombreuses – devraient être inscrites dans des tâches d'intérêt général.

Le RMI, solution d'assistanat, est totalement contraire à la dignité des hommes. Je propose donc qu'on mette en place : des ateliers d'insertion offrant, pour quelques heures de travail hebdomadaires, l'équivalent du RMI actuel ; au-delà, des chantiers-écoles, sur la base d'une formule du type « contrat emploi consolidé », mieux rétribués ; enfin, des entreprises d'insertion, sur la base d'une formule du type « contrat initiative-emploi », proposant des tâches d'intérêt général.

On ne peut pas donner une réponse générale qui corresponde à un sentiment d'assistanat. La dignité des hommes implique qu'on les aide dans leur volonté de s'insérer dans le travail.

Monsieur le ministre, qu'envisagez-vous de faire ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. J'aimerais que chacun respecte son temps de parole, mon cher collègue.

M. Claude Barate. Je vous prie de m'excuser, monsieur le président.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion. Monsieur le député, vous soulignez qu'il n'y a pas de réponse globalisée au revenu minimum d'insertion. Vous soulignez également qu'il est indispensable de parfaire l'incitation à la sortie du RMI et surtout à l'accès à l'emploi. En effet, la réussite de l'insertion de ces publics en difficulté passe par une reprise d'activité.

Ces problèmes seront étudiés tout particulièrement à l'occasion du projet de loi-cadre de lutte contre l'exclusion, que nous allons proposer au Parlement dès le début de l'année 1996, et dont nous fixerons les priorités en concertation avec les associations et avec le Parlement.

Toutefois, monsieur le député, je souhaite nuancer votre analyse sur la faiblesse des incitations financières à l'entrée en CES pour les bénéficiaires du revenu minimum d'insertion.

Dans tous les cas de figure, et quelle que soit la composition du foyer, l'entrée en CES garantit une augmentation mensuelle du revenu total du foyer allocataire du RMI, non de 300 francs, mais de 651 francs exactement. On peut contester ce chiffre, mais c'est celui qui est actuellement avancé.

M. Claude Barate. Oui, mais avec l'allocation logement...

M. le ministre chargé de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion. Pas seulement...

M. Claude Barate. Et la taxe d'habitation...

M. le ministre chargé de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion. Monsieur le député, nous pourrions reprendre ce débat tout à l'heure, si vous le voulez bien. Cela montre en tout cas que les critères d'attribution et les montants d'allocation répondent à une logique complexe.

Cette somme correspond, pour un célibataire dont le RMI effectif est de 2 047 francs, à un accroissement de plus de 30 p. 100 de son revenu final. Dans trois cas sur quatre, la personne va demeurer au RMI pendant toute la durée de son CES, conservant ainsi le bénéfice de la couverture complémentaire maladie.

La question des incitations à la reprise d'activité est délicate et complexe.

Elle est délicate parce qu'il faut éviter de créer de manière durable des situations dans lesquelles les personnes en voie d'insertion seraient favorisées par rapport aux personnes qui, elles, sans avoir bénéficié du RMI, se trouveraient dans des situations d'activité comparables. Ces dernières seraient alors découragées de travailler, vous en conviendrez.

Elle est complexe, car il n'y a que très peu de refus de reprise d'activité de la part des bénéficiaires du RMI qui sont soucieux, dans un très grand nombre de cas, de disposer d'un emploi.

Les familles avec enfants retrouvent plus souvent un emploi que les autres allocataires du RMI, alors même qu'une analyse purement financière des incitations à la reprise d'activité ferait conclure au phénomène inverse.

Les solutions nécessitent des éclairages très argumentés. Il convient de répondre à la triple préoccupation que vous avez exprimée : la dignité des bénéficiaires du RMI, la souplesse du dispositif, enfin, la justice, élément indispensable au système que nous désirons offrir aux allocataires du RMI.

M. le président. La parole est à M. Christian Vanneste, pour une deuxième question.

M. Christian Vanneste. Monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, on dit en économie que la mauvaise monnaie chasse la bonne. Il en va un peu de même ici, car la mauvaise intégration chasse la bonne.

Je veux parler de toutes les situations qui écoèrent une grande partie de notre population : étrangers en situation illégale qui perçoivent des prestations sociales ; familles polygames qui perçoivent également des prestations sociales, alors que nous avons voté une loi qui exclut l'immigration des familles polygames ; mariages blancs.

Je veux parler aujourd'hui d'un phénomène que j'ai découvert récemment et qu'on pourrait appeler « les paternités blanches ».

Un Zaïrois, par exemple, s'installe en France en toute illégalité. Il fait venir ses deux concubines successivement. Celles-ci ont des enfants et chacun de ces enfants est reconnu par un Français contre rémunération. Dès lors, ces enfants, devenus légalement français, peuvent prétendre aux mêmes droits civiques et sociaux que des enfants nés de parents français en toute légitimité.

De tels phénomènes ont des conséquences très fâcheuses, de trois ordres :

D'abord, un gigantesque appel d'air. Vous le savez, la France ne peut pas accueillir toute la misère du monde. Or depuis 1981, tout se passe comme si elle avait vocation à le faire. Ce n'est pas possible !

Ensuite, le coût, qui est augmenté.

Enfin, et c'est sans doute le coût le plus lourd, la frustration sociale ressentie par la population devant ce manque d'équité, avec toutes les conséquences politiques extrêmes que cela peut entraîner.

Monsieur le ministre, quel dispositif le Gouvernement compte-t-il mettre en place pour lutter contre ces détournements de la loi française ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion. Monsieur le député, dans votre circonscription comme partout en France, l'intégration est un objectif, mais l'immigration clandestine est un risque. Il ne peut y avoir d'intégration sans que l'immigration clandestine soit jugulée. Sur ce point comme sur les différentes nécessités d'une politique de la ville faite de générosité et de fermeté, le Gouvernement ne transigera pas.

La situation que vous évoquez est choquante. Mais convenez que si une identification de ces fraudes apparaît souhaitable, son contrôle matériel est très difficile. Comment démontrer la fraude de personnes qui profitent de la concentration de population étrangère dans certains quartiers pour dévoyer le droit et, notamment, l'état civil ?

Mais cette situation est sensiblement différente des mariages blancs. En effet, dans le droit français, le mariage, blanc ou non, peut être rompu par la procédure de divorce, alors qu'il en va différemment de la paternité. La reconnaissance en paternité, qui entraîne des devoirs et des charges, est un engagement définitif, ce qui devrait inciter ceux qui sont tentés par des reconnaissances en « paternité blanche », pour reprendre votre expression, à une grande prudence.

Sachez néanmoins, monsieur le député, qu'avec mon collègue Jean-Louis Debré nous sommes particulièrement attentifs sur ce point. L'immigration clandestine ne peut pas être tolérée dans notre pays dans la mesure où elle remet en cause le devoir d'intégration, qui est un des grands principes de la nation française. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. La parole est à M. Franck Borotra.

M. Franck Borotra. Le département des Yvelines, avec l'aide de Pierre Cardo, a passé avec l'Etat un contrat pour créer 1 000 emplois dans le secteur non marchand.

Ce contrat représente 340 millions de francs, l'Etat y participant pour 180 millions, le département pour 120 millions et les employeurs pour le reste. Il est fondé sur des contrats emplois consolidés et il s'adresse pour moitié à des jeunes de moins de vingt-cinq ans des quartiers difficiles et pour moitié à des chômeurs longue durée – depuis plus d'un an s'ils ont plus de cinquante ans, depuis plus de trois ans pour les autres.

Cette expérience originale est fondée sur une opération de décloisonnement des responsabilités. Nous avons souhaité identifier des activités nouvelles qui puissent se pérenniser soit parce qu'elles sont socialement utiles soit parce qu'elles peuvent devenir totalement ou partiellement rentables.

Nous avons mis en place un système de contrôle pour vérifier que la convention est bien respectée et que le travail réalisé sur le terrain est celui pour lequel la décision a été prise. Mais nous nous heurtons à deux difficultés : la

première, c'est le problème de l'assujettissement pour les communes, à titre individuel, aux Assedic. Cette affaire est en voie de résolution et, si elle ne l'était pas, c'est l'ensemble du plan qui s'effondrerait.

La seconde difficulté à laquelle nous nous heurtons aujourd'hui réside dans le fait que, dans le cadre du DDOS, l'amendement dit « Cardo » prend fin au 31 décembre 1995. Si l'on ne reporte pas au 30 juin 1996 la possibilité de proposer ces contrats emplois consolidés aux jeunes des quartiers en difficulté, le plan ne pourra pas répondre à leur demande, et il devra être reconverti en direction des chômeurs longue durée.

Monsieur le ministre, pouvez-vous nous assurer que nous pourrions prolonger ce plan qui en est dans sa phase active – actuellement nous avons dépassé 600 offres possibles d'emplois – de telle manière qu'il puisse satisfaire la demande des jeunes ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion. Monsieur le député, nous avons parlé ce matin de l'expérimentation « Borloo-Jéricho » sur Valenciennes. Nous abordons maintenant, avec votre plan pour les 1 000 contrats emplois consolidés, le dispositif « Borotra-Cardo » dans le département des Yvelines.

Vous soulignez l'intérêt de la mise en œuvre d'un tel plan dans votre département et vous souhaitez avoir l'assurance que les dispositions favorables, retenues pour les contrats emplois consolidés pour l'année 1995 dans l'article 102 du DDOS du 4 février 1995, pourront être reconduites au moins jusqu'à la fin du premier semestre 1996.

Comme vous l'avez souligné dans un courrier que vous m'avez adressé, cette question est davantage de la compétence du ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Mais je suis personnellement tout à fait favorable au succès de votre initiative en faveur de l'emploi des jeunes en voie de désocialisation et des adultes en difficulté. Dans les Yvelines, comme à Valenciennes, vous avez tracé la voie de l'emploi d'utilité sociale. Nous souhaitons la suivre avec vous. J'ai moi-même proposé des dispositions allant dans ce sens, dans le cadre des dispositions législatives que nous vous proposerons.

Monsieur le député, soyez donc rassuré : nous soutiendrons auprès du ministre du travail la nécessité de mettre en place des modalités appropriées et transitoires jusqu'à la fin du premier semestre 1996, afin d'assurer la continuité et le succès de votre plan départemental. Nous proposerons à notre collègue Jacques Barrot un amendement susceptible de répondre à votre demande de pérenniser ce dispositif jusqu'à la fin du premier semestre 1996. *(Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.)*

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.

La parole est à M. Jean-Pierre Calvel, pour une deuxième question.

M. Jean-Pierre Calvel. Comme nous l'avons dit tout à l'heure, l'Etat doit assurer l'ordre public et l'application de la loi pour tous. De la même façon, il est souhaitable de redynamiser l'initiative individuelle et la responsabilité des citoyens. Mais prend-on suffisamment en compte la part globale de la fracture sociale ?

Cette société est éclatée : entre les personnes qui sont encore riches et celles qui sont de plus en plus souvent laissées sur le bord du chemin ; entre les communautés, entre les décideurs, techniciens ou politiques, plus ou moins déconnectés de la réalité et du désarroi du quotidien ; éclatée enfin entre une fraction de moins en moins grande de gens qui travaillent, qui peinent, qui besognent et qui ont le sentiment de payer pour les autres, et puis ces autres qui s'habituent de plus en plus à recevoir et s'organisent parfois en dehors de la loi.

Notre budget est-il en mesure, dans ses grandes orientations, de favoriser suffisamment cet esprit d'initiative et de responsabilité, moteur de la cohésion sociale ?

Certes, le contrat d'initiative locale doit répondre à cette attente. Mais sera-t-il à la hauteur de nos espérances ? Sera-t-il véritablement ancré dans le concret ? Car il faut prendre en compte la nécessaire adéquation entre nos décisions, les décisions administratives et la réalité.

Certains citoyens regrettent ou craignent des gaspillages et une certaine inadaptation des investissements par rapport à leur attente. C'est le cas, par exemple, des grands projets urbains. Ces grands projets représentent des investissements considérables et répondent à des volontés fortes. Mais parfois ils ne répondent pas aux attentes des gens qui voudraient agir et qui pourraient faire resurgir de la base cette énergie, cette initiative sans lesquelles nous ne repartirons pas.

Autre exemple : celui des opérations vacances. Par complaisance, ou peut-être pour se donner bonne conscience, on a favorisé les esprits méchants. Des désordres ont eu lieu pendant ces opérations de l'été. Il faut le voir en face. Et nous ne pouvons pas ignorer le sentiment d'injustice que cela peut provoquer chez d'autres, qui ne sont pas partis en vacances mais qui étaient méritants. Eux travaillaient sur place, et ils ne sont pas partis.

Alors, madame le secrétaire d'Etat, ce budget répond-il à une volonté globale suffisamment forte ? Il convient de voir les choses bien en face et d'éviter une thérapeutique de médecine douce, agissant uniquement sur les symptômes. Il faut au contraire appliquer un traitement de fond à notre société. Celle-ci doit pouvoir repartir, dynamisée par l'autorité incontestée de l'Etat et par l'initiative et la responsabilité des gens, seuls moteurs de la cohésion sociale.

M. le président. Cher collègue, je ne mets pas en cause l'intérêt de votre question mais sa longueur.

M. Laurent Cathala. C'est un récidiviste !

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme le secrétaire d'Etat aux quartiers en difficulté. Monsieur le député, vous avez évoqué un des points essentiels de la politique de la ville : chaque famille, chaque individu doit retrouver pleinement sa dignité et sa responsabilité.

Le contrat d'initiative locale reprend volontairement ces deux points : dignité et responsabilité, pour faire en sorte que chacun puisse avoir, sur le quartier, dans sa ville, toute la dimension qu'il attend ; pour un père de famille, c'est d'être un point de repère pour son enfant, et non pas un être auquel on ne veut pas ressembler.

Ce contrat d'initiative locale sera présenté très rapidement dans le cadre du programme national d'intégration urbaine. Il faut faire en sorte que chacun participe au

développement économique et social de son quartier, de sa ville, plutôt que de percevoir une indemnité personnelle qui ne lui permet pas d'acquiescer sa dignité !

Vous avez évoqué les problèmes de sécurité. Il est indispensable qu'elle revienne dans les quartiers.

Ma réponse tient en quatre points.

Une décision judiciaire claire et rapide est indispensable. Vous l'avez dit.

Il faut une infrastructure adaptée à l'éloignement éducatif, le terme « éducatif » devant être considéré dans ses différentes acceptions : éducatif parce qu'on a commis une faute ; éducatif parce qu'on participe au développement d'un quartier.

Il est également indispensable que les réparations pénales soient lisibles et fortes afin de redonner à chacun le sens de ses responsabilités.

Enfin, la prévention doit être organisée plus rationnellement.

L'activité par l'économie et une sécurité renforcée marquant un plus grand respect des autres, même si elles doivent être dissociées, sont tout de même les deux piliers sur lesquels doit reposer le programme national d'intégration urbaine.

M. le président. La parole est à M. Charles Gheerbrant.

M. Charles Gheerbrant. Monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, si votre budget apparaît en de nombreux points encourageant et prometteur, on peut toutefois s'interroger sur la reconduction quasi systématique de politiques qui, sur le terrain, n'ont pas réellement démontré leur efficacité à réduire la fameuse fracture sociale ou à enrayer les phénomènes de ghetto. C'est pourquoi je voterai ce budget, sans fanatisme et sans enthousiasme délirant.

En revanche, j'ai noté avec grand plaisir votre ferme volonté de privilégier les interventions urbaines et l'expérimentation pour que, enfin, nos quartiers en difficulté puissent renouer avec toutes les dimensions de la vie urbaine. Cette volonté, vous souhaitez l'illustrer en lançant un programme national d'intervention urbaine dont je me réjouis mais dont les contours restent, pour moi, encore assez flous. Je souhaite que ce programme ne nous soit pas « parachuté » brutalement et qu'une grande et large concertation s'instaure entre nous afin que nous puissions y adhérer volontairement et avec enthousiasme.

Etes-vous prêt, monsieur le ministre, au nom de l'équité et de l'efficacité de votre politique de la ville, à interpellier vos collègues du Gouvernement et à revoir en urgence, à enveloppe égale, une redistribution plus juste de la dotation de solidarité urbaine ainsi que les critères iniques d'attribution pour les communes de moins de 10 000 habitants qui, elles aussi, doivent faire face à des quartiers en difficulté.

Par ailleurs, alors que la publication de la liste des zones de redynamisation urbaine, ces zones de défiscalisation dont vient de repartir le Président de la République, était annoncée pour le printemps dernier, elle est maintenant prévue pour la fin de l'année. Je me permets d'insister sur l'importance que revêt ce classement pour de nombreuses communes dont c'est le seul espoir de ramener l'activité économique dans des quartiers difficiles. J'insiste encore en vous rappelant que le classement ZRU déterminera la non-application des surloyers et donc la possibilité de conserver ou d'amplifier la mixité des populations dans ces quartiers.

Vous nous avez annoncé en commission une modification des zonages pour plus de cohérence et un moindre éparpillement des crédits. Soit ! Mais quelle est la philosophie qui inspire l'élaboration de la nouvelle géographie des zones ? Quels sont les critères précis qui président à votre choix ?

J'ai beaucoup entendu parler d'une volonté de non-saupoudrage. Je me demande si une telle volonté ne risque pas d'exclure de l'attribution de crédits des quartiers qui sont de dimensions restreintes mais qui sont aussi en grande difficulté.

Vous souhaitez, me semble-t-il, conduire, dans les quartiers difficiles, une politique active en faveur des petits commerces. Pouvez-vous nous préciser la nature des opérations envisagées et comptez-vous les mettre en œuvre en partenariat étroit avec les chambres consulaires ?

Par ailleurs, il ne m'est pas possible de passer sous silence le cas de ma commune, qui compte 6 200 habitants dont 3 500 en ZAC – certains vivent dans des tours de dix-huit étages –, qui est en sortie de DSQ et dont je dirais volontiers qu'elle est un condensé de toute la misère du monde. Eh bien, nous n'avons pas de DSU parce qu'un règlement inique prévoit que, pour en bénéficier, les communes de 10 000 habitants doivent compter au moins 1 100 logements sociaux ; ce chiffre est arbitraire et ridicule. De plus, faute de DSU, nous risquons de ne pas être inclus dans les ZRU !

Vous comprendrez que, au vu de ces chiffres et de ces descriptions, j'ai du mal à ne pas grogner. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme le secrétaire d'Etat aux quartiers en difficulté. Monsieur le député, la répartition de la DSU, qui est un problème extrêmement complexe, et la redéfinition des zones de revitalisation urbaine font partie des dossiers importants que nous traitons dans le cadre de l'élaboration du programme national d'intégration urbaine.

Le choix des critères qui permettront de retenir une géographie plus restreinte afin de rendre une politique plus forte, conformément à une demande du Conseil national des villes et des députés, n'est pas chose aisée. Mais il est sûr qu'une concentration des moyens sur un nombre limité de communes et de quartiers permettra d'obtenir de meilleurs résultats.

Derrière les zones de revitalisation urbaine, il y a tout ce qui touche au petit commerce, au développement de l'artisanat, aux nouvelles implantations économiques.

En outre, comme le disait Eric Raoult ce matin, il y a aussi tous ces commerces déjà existants qui méritent qu'on les aide.

Trois possibilités s'offrent à nous. D'abord, la mise en place de programmes destinés à assurer la sécurité physique des commerçants : rideaux métalliques, vidéosurveillance, présence des forces de police. Mais de tels programmes ne pourront pas être mis en place partout ; il faudra donc opérer des choix prioritaires.

Ensuite, deuxième possibilité, l'élaboration de dispositions d'ordre fiscal portant notamment sur la taxe professionnelle. Pour être efficaces, ces dispositions doivent s'inscrire dans le cadre d'une géographie prioritaire.

Enfin, troisième possibilité, la création de nouvelles formes d'intervention destinées à favoriser l'implantation de commerces grâce au portage financier des opérations.

Il faut également faire en sorte – et c'est une de nos préoccupations, monsieur le député – que les commerces existants ne soient pas remplacés par des commerces de sous-ordre. C'est la vie même de nos quartiers qui en dépend. De la qualité des commerces locaux dépend la vie de nos quartiers. A nous de faire en sorte que cette qualité perdure.

Du programme national d'intégration urbaine ainsi que de votre propre réflexion, monsieur le député, découleront le choix des critères et celui des quartiers prioritaires.

M. le président. La parole est à M. Gilbert Barbier.

M. Gilbert Barbier. Monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, ma question ne sera pas tellement éloignée de ce que certains de mes collègues, maires de villes à quartiers difficiles, ont déjà évoqué.

Des efforts importants sont faits. Un plan est en préparation. Et même si ces efforts et ce plan font naître un peu d'espoir, un sentiment de grande inquiétude et une certaine lassitude nous habitent.

Nous ne pouvons pas admettre que des zones de non-droit s'installent durablement dans nos villes. C'est pourquoi nous demandons que les forces de police mises à notre disposition soient en nombre suffisant pour faire face aux agissements d'une petite minorité. Or le plan Vigipirate donne à la police nationale des tâches de surveillance et de contrôles de routine qui l'éloignent des quartiers sensibles. Cela peut se concevoir durant quelques jours, mais si cette situation devait durer, elle deviendrait dangereuse et annihilerait les efforts entrepris, depuis plusieurs années, pour la reconquête de ces quartiers. Il est donc nécessaire de renforcer dans nos villes de province, et ce dans les plus brefs délais, les effectifs de police ou de gendarmerie, car ceux-ci n'ont pas été modifiés depuis quatre mois.

Il est également nécessaire – c'est le deuxième point que j'évoquerai – de réviser le barème des sanctions infligées en cas d'infraction aux mineurs de plus de quinze ans et à leur famille. En effet, un grand nombre des exactions et des actes de vandalisme commis dans nos quartiers difficiles sont le fait de jeunes de moins de dix-huit ans ; or, après interpellation par la police et présentation à un juge des enfants – quand il en existe un –, ils sont le plus souvent remis à leurs parents, lesquels sont incapables d'exercer l'autorité parentale et sont parfois même complices de leurs actes.

Si les vols à la roulotte et la destruction du matériel des collectivités ne sont pas suivis d'interpellations et de sanctions, le mal persistera longtemps et s'amplifiera encore dans les années qui viennent.

Je sais bien, avec mes collègues maires, que la prévention, l'animation et l'insertion professionnelle et sociale sont nécessaires. L'Etat et les collectivités y consacrent d'ailleurs du temps et de l'argent, mais si les deux problèmes que j'ai soulevés ne sont pas résolus, nous allons au-devant de graves désillusions.

Je vous remercie par avance, monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, de l'attention que vous pourrez porter à ces problèmes, même s'ils ne relèvent pas forcément de vos ministères.

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme le secrétaire d'Etat aux quartiers en difficulté.

Monsieur le député, le programme national d'intégration urbaine prendra en compte vos préoccupations. Il prévoit en effet la restauration de la présence de l'Etat et des services publics dans les quartiers.

Pour ce faire, il est essentiel d'adapter les réponses de la justice et de la police. D'abord, les effectifs de police seront renforcés, comme l'a annoncé tout récemment M. le ministre de l'intérieur.

Il est par ailleurs indispensable – et ce sera rappelé dans le programme national d'intégration urbaine – de prévoir le développement dans les quartiers de maisons de justice et du droit dont votre collègue, M. Vignoble, député du nord, a souligné la pertinence. De telles maisons permettraient de développer la médiation et de mettre en œuvre des mesures de réparation pénale exécutées par les mineurs sous la conduite d'éducateurs de la protection judiciaire et de la jeunesse. Je tiens à insister sur le fait que, dans un but éducatif, il est indispensable pour un jeune mineur multirécidiviste non seulement de se rendre compte des méfaits qu'il a commis, mais aussi des réparations qui en découlent. C'est également important pour la victime.

D'une manière générale, il est nécessaire de prendre des décisions judiciaires claires et rapides, mais aussi de renforcer les foyers éducatifs dans lesquels pourront être placés des jeunes multirécidivistes.

Tous ces points seront repris dans le programme national d'intégration urbaine.

L'éducation, c'est l'affaire de tous et, en premier lieu, celle des parents. Mais c'est aussi celle de la société dans son ensemble. Quant au Gouvernement, il fera face à ses responsabilités. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous revenons aux questions du groupe RPR.

La parole est à Mme Geneviève Colot.

Mme Geneviève Colot. Monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, ma question porte sur les problèmes liés à la toxicomanie dans les quartiers défavorisés.

La toxicomanie, je le sais, n'est pas l'apanage des banlieues. Mais là, plus qu'ailleurs, elle est liée à la délinquance, qui, malheureusement, est de plus en plus juvénile. Elle concerne non seulement des adolescents, mais également des enfants très jeunes, de huit à quatorze ans. La drogue touche tous les milieux, mais ne serait-il pas possible d'imaginer un moyen de lutte particulier dans les quartiers défavorisés plus durement touchés ? Ne serait-il pas possible d'envisager, dans certains quartiers, la création de points santé-jeunesse chargés d'accueillir les jeunes ne fréquentant pas les centres de soins traditionnels, comme c'est souvent le cas des très jeunes toxicomanes ou des jeunes « fragilisés » socialement et médicalement.

Dans de tels lieux de proximité ces jeunes trouveraient une écoute, recevraient un accueil chaleureux et obtiendraient l'information nécessaire sur des soins à suivre ou des démarches administratives à remplir. Bien sûr, ces points santé-jeunesse permettraient également de mener une politique de prévention et d'information, non seulement sur la toxicomanie, mais aussi sur le sida, l'alcoolisme et d'autres aspects relatifs à l'hygiène et à la santé publiques. Enfin, ces points santé-jeunesse pourraient être des lieux de médiation entre les jeunes, les familles, les autorités sanitaires et sociales, en particulier en s'appuyant sur des associations qui font un travail remarquable.

Ces points santé-jeunesse, je le sais, ne pourront pas résoudre tous les problèmes liés à la toxicomanie, mais j'espère, monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, que, avec le ministre de la santé, vous examinerez cette proposition qui m'a été présentée par des gens de terrain, acteurs sociaux et d'intégration. (*Applaudissements sur plusieurs bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur quelques bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française.*)

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme le secrétaire d'Etat aux quartiers en difficulté.

Madame le député, la toxicomanie fait des ravages dans les banlieues où elle alimente une économie souterraine perverse. Mais vous avez raison de dire que le phénomène de la toxicomanie ne se développe pas uniquement dans les banlieues. En effet, nul n'est à l'abri de ce fléau.

La lutte contre le trafic de drogue doit être mise en œuvre d'une façon implacable. A cette fin, le ministre de l'intérieur a déjà pris des dispositions et sera conduit à en prendre d'autres.

Le programme national de lutte contre la toxicomanie prévoit, pour 1996, l'ouverture de points d'écoute parents et de points d'écoute jeunes.

S'agissant des points d'écoute parents, la loi de finances pour 1996 prévoit d'inscrire en faveur de cette nouvelle mesure une somme de cinq millions de francs. Ainsi, des parents pourront venir dans ces centres pour y rencontrer des spécialistes qui les écouteront, les conseilleront et leur permettront de retrouver la force nécessaire pour accompagner leurs enfants, action qui devra s'articuler avec celle des autres associations.

Pour ce qui est des points d'écoute jeunes, il faut les développer. Quinze nouveaux points viendront rapidement s'ajouter aux vingt-six déjà existants. A cette fin, le projet de loi de finances prévoit un crédit de quinze millions de francs.

L'usage de la drogue a pour effet de faire perdre aux jeunes toute maîtrise d'eux-mêmes, voire de les marginaliser. Il leur est ensuite difficile de retrouver seuls un chemin classique et normal. Ces points d'écoute permettront justement à ces jeunes d'être écoutés, mais aussi d'être accompagnés lors de la période de désintoxication.

A côté des points d'écoute parents et des points d'écoute jeunes, il est nécessaire qu'il y ait des réseaux de santé de proximité. Chaque fois que cela est possible, les missions locales essaient de les développer. Nous ne pouvons que les encourager dans cette voie.

Vous avez souligné le fait que le fléau de la toxicomanie ne touchait pas exclusivement les quartiers en difficulté. Une étude de l'INSERM publiée en 1994 indique en effet clairement que les jeunes lycéens, et en particulier les garçons, sont davantage consommateurs de produits toxiques que les jeunes inscrits à des programmes de formation individuelle. Il s'agit donc d'un combat que nous devons mener tous ensemble, parents, associations, accompagnés par le Gouvernement.

M. le président. La parole est à Mme Thérèse Aillaud.

Mme Thérèse Aillaud. Il faut penser l'événement, a dit Hannah Arendt, en évitant la fuite dans les utopies, les théories, voire les absurdités. Regardons les faits avec réalisme et lucidité, la grandeur de notre nation étant de répondre de l'homme en ce qu'il a de meilleur et de pire, et ce au nom du pacte républicain.

Dans cet esprit, je poserai trois questions, qui sont en fait des suggestions.

La politique de la ville est avant tout l'affaire des citoyens, lesquels, au travers du tissu associatif, en sont les principaux acteurs. Or ceux-ci sont souvent découragés par les lourdeurs administratives et financières, véritable frein à une bonne utilisation des finances publiques.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. C'est sûr !

Mme Thérèse Aillaud. Il serait donc souhaitable, sans modifier pour autant la structure de ce budget, que je voterai bien évidemment, de généraliser la mise en place d'un dossier simplifié unique destiné aux demandes de subvention DSU, et de réserver, au niveau des préfectures, une enveloppe permettant de financer les petits projets, jusqu'à 10 000 francs par exemple, afin d'assurer un versement immédiat des subventions.

Par ailleurs, il est anormal que les conseils généraux, principaux acteurs et financiers dans le domaine de l'action sociale, ne soient pas plus directement impliqués dans la politique de la ville, dont les seuls partenaires officiels sont l'Etat et la région. Cette situation entraîne elle aussi une mauvaise utilisation des fonds publics. Il convient donc d'associer pleinement les conseils généraux à cette politique, et, pourquoi pas, d'effectuer des transferts de compétences et de ressources.

Enfin, je souhaite savoir si, dans le cadre de ce budget, le ministère de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion envisage de poursuivre et de développer le partenariat engagé avec d'autres ministères en matière de sécurité et de prévention de la délinquance. Il est en effet des situations où seule la coopération interministérielle peut donner des résultats efficaces. J'en veux pour preuve le fait que la ville de Port-Saint-Louis-du-Rhône, qui bénéficie de financements du ministère au titre des nouveaux contrats de ville en raison de difficultés réelles, a appris que le ministère de la défense envisageait d'y supprimer la brigade de gendarmerie.

Une telle décision, si elle devait être confirmée, ruinerait à elle seule tous les efforts entrepris avec l'aide du ministère pour redonner à cette cité une chance de retrouver la voie du développement et de la paix civile.

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme le secrétaire d'Etat aux quartiers en difficulté. Madame le député, vous avez raison d'évoquer la lourdeur des procédures. Eric Raoult et moi-même sommes particulièrement sensibles à ce problème et étudions un certain nombre de dispositions visant à simplifier radicalement les procédures.

S'agissant du dossier unique, il est déjà en place, notamment dans votre département, où il a été expérimenté, et c'est peut-être la raison pour laquelle vous le défendez avec force.

Je suis cependant consciente qu'on peut mieux faire en appliquant la procédure du dossier unique dans un souci de simplification accrue ; nous nous y employons dès à présent.

J'ajoute que nous avons pris toutes les dispositions utiles pour que les crédits destinés aux préfets soient effectivement délégués avant le 14 janvier.

En ce qui concerne la participation des conseils généraux, je partage votre analyse. Mais il s'agit d'une politique contractuelle et les conseils généraux sont libres de leur décision. Aussi devons-nous les inviter à participer à cette action, et nous le faisons avec force.

En matière de sécurité, je partage également votre analyse. Seule une politique cohérente produit des résultats. Pour les quartiers les plus exposés, c'est une nécessité

vitale. Il faut une parfaite articulation des autorités chargées de l'action publique – police et autorités judiciaires –, il faut une continuité entre prévention et répression.

Vous avez évoqué le problème de la présence de la gendarmerie dans votre circonscription. Croyez bien qu'Eric Raoult et moi-même ouvrirons ce dossier et en parlerons avec le ministre compétent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Louis Borloo. Très bien !

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe UDF.

La parole est à Mme Marie-Thérèse Boisseau.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Monsieur le ministre, madame le secrétaire d'Etat, c'est aux jeunes sans travail et sans formation que je pense. Ils constituent, je le sais, l'une de vos préoccupations majeures. Ils sont, comme l'a dit Eric Raoult ce matin, trop jeunes pour bénéficier du RMI, mais aussi trop âgés, et souvent trop encombrants, pour des familles qui les rejettent. Ces jeunes en très grande difficulté ont d'abord besoin d'être sécurisés.

A ce sujet, les stages d'orientation approfondis, qui sont tout sauf approfondis, sont totalement inadaptés. En trois mois, ces jeunes n'ont pas le temps de décoller ni de basculer sur un projet professionnel ou même sur une formation préqualifiante. Qu'en sera-t-il dans le projet de loi cadre sur l'exclusion ?

Je souhaite pour ma part que soit instauré un dispositif long et souple pour accueillir ces jeunes en très grande difficulté. Je propose qu'il s'applique sur dix-huit mois. Les éducateurs disposeraient d'une enveloppe globale correspondant à 2 000 francs par mois dans la mesure où le jeune est dans le système. Mais celui-ci pourrait en sortir à tout moment pour des contrats temporaires ou des démarches d'apprentissage.

Les éducateurs souhaitent un cadre stable à l'intérieur duquel ils puissent travailler en profondeur, dans la cohérence et la continuité. Les chefs d'entreprise aussi, car ils sont trop souvent très démunis au niveau social et ne savent pas à qui s'adresser. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Louis Borloo. Très bien !

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme le secrétaire d'Etat aux quartiers en difficulté. Madame le député, vous avez souligné à juste titre le problème des jeunes en grande difficulté. Vous avez évoqué deux dispositifs : les stages d'orientation approfondie et le dispositif PAQUE.

En ce qui concerne les SOA, ...

Mme Marie-Thérèse Boisseau. C'est zéro !

Mme le secrétaire d'Etat aux quartiers en difficulté. ... vous avez raison de souligner qu'ils ne suffisent pas ; trois mois, ce n'est pas assez. Il faut toutefois rappeler que ce dispositif n'a pas été conçu pour apporter une réponse durable ; d'autres mesures doivent apporter cette réponse.

Quant au dispositif PAQUE, décidé par le gouvernement précédent, il n'était pas destinée à durer, il avait un caractère exceptionnel et expérimental.

Il est vrai que nous manquons d'un dispositif permanent en faveur des jeunes ayant de grandes difficultés d'insertion.

Les missions locales font un travail remarquable dans les quartiers mais elles sont trop souvent démunies. C'est pourquoi Eric Raoult et moi-même sommes d'accord avec vous lorsque vous suggérez la mise en place de mesures spécifiques sur une durée d'au moins dix-huit mois.

Il faut un complément aux dispositifs de droit commun, tel le contrat d'apprentissage – vous savez quel succès il a eu et combien nous devons continuer à la développer – et le contrat initiative-emploi.

Mais il faut aussi insister pour que les jeunes puissent également bénéficier des mesures de droit commun. Ce serait une erreur de toujours concevoir des mesures spécifiques et de les enfermer dans des situations particulières.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Absolument !

Mme le secrétaire d'Etat aux quartiers en difficulté. On a parlé tout à l'heure des CIL. Ils concernent aussi les jeunes de dix-huit à vingt-cinq ans, puisqu'ils s'adressent à toutes les personnes de dix-huit à soixante ans.

Mais n'oublions pas le potentiel formidable d'énergie, le vivier économique d'emplois que recèlent les quartiers d'habitat social. Nous devons savoir les trouver et les développer car il permettront de créer de nouveaux métiers qui s'adresseront en priorité à ces jeunes, dont vous avez parlé si brillamment. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Je vous remercie, madame le secrétaire d'Etat.

M. le président. La parole est à M. Gérard Jeffray.

M. Gérard Jeffray. J'aborderai une question bien particulière, qui relève à la fois de l'intégration et de la politique de la ville. C'est un sujet que vous connaissez bien, dans votre département, monsieur le ministre, puisqu'il s'agit des gens du voyage.

L'Assemblée m'a nommé à la commission nationale consultative des gens du voyage, il y a maintenant deux ans. Il m'a fallu pratiquement un an d'efforts pour qu'elle se réunisse, sous l'autorité du préfet Merrheim. Depuis le début de l'année, elle a fait des propositions comportant quatre axes : l'identité et la culture des gens du voyage, la scolarisation des enfants, les activités économiques de cette population, enfin, les aires de stationnement.

Vous le savez, la coexistence devient de plus en plus difficile avec les habitants, et souvent avec les industriels, car les zones d'activités sont des zones privilégiées pour le stationnement anarchique de cette population.

Il devient donc urgent de régler cette question par des modifications législatives, la publication du décret d'application de la loi Besson et l'élaboration de schémas départementaux d'aires de stationnement.

Quand comptez-vous nous proposer les textes nécessaires pour régler ces problèmes ? Votre budget prévoit-il des crédits pour que l'Etat participe à la construction d'un nombre d'aires de stationnement suffisant pour permettre l'insertion de cette population ?

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Très bien !

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion. Monsieur le député, je vous remercie d'avoir abordé une question qui, ainsi que vous l'avez

souligné, concerne bien souvent le département de Seine-et-Marne puis, quelques jours plus tard, celui de Seine-Saint-Denis.

En effet, votre département, comme celui de la petite couronne, est particulièrement concerné par les flux de déplacements de ceux que l'on appelle les gens du voyage. Car si la majorité de ces populations est maintenant sédentaire, une très importante minorité, restée fidèle à un mode d'existence ancestral, rencontre et pose des problèmes difficiles, qui ont d'ailleurs souvent été évoqués dans cet hémicycle.

Celui du stationnement est certainement au centre de ces difficultés, et il est évident que l'on ne peut voyager que si l'on ne peut arrêter sa caravane quelque part. Il est non moins évident que de telles pratiques de stationnement créent d'énormes problèmes à certaines communes, qui sont souvent des communes urbanisées ou des villes nouvelles, particulièrement concernées par les problèmes des populations en difficulté ; cela aboutit à des nuisances inacceptables pour un certain nombre de riverains.

Vous l'avez souligné, Mme Simone Veil, ministre d'Etat, avait constitué une commission nationale consultative des gens du voyage, dont vous avez été l'un des membres éminents. Je tiens à remercier publiquement l'ensemble de ses membres pour leurs travaux. Cette commission s'est malheureusement réunie une seule fois en 1995. Je compte la réunir d'ici la fin du mois de décembre en séance plénière. Sur la base des travaux réalisés, j'ai chargé M. Hamlaoui Mekachera, délégué général à l'intégration, de dégager, après expertise, des propositions concrètes, comme la mise en place de schémas régionaux d'aires de stationnement, car il nous paraît souhaitable de concevoir les problèmes de déplacements et d'aires de stationnement dans un cadre régional et non pas simplement départemental. Cette préoccupation pourrait trouver sa traduction dans le projet de loi d'orientation et de programmation de lutte contre l'exclusion.

Il a été demandé, en complément des travaux de la commission, de procéder à un inventaire des aires de stationnement, dont nous ne disposons pas encore, afin de mesurer les besoins réels.

S'agissant des crédits réservés aux aires de stationnement prévues par la loi Besson, ils figurent, vous le savez, dans le budget de mon collègue ministre du logement, mais font l'objet d'une procédure d'affectation en comité interministériel des villes.

Sachez que ce dossier des gens du voyage constitue l'une des préoccupations du ministère de l'intégration, et nous comptons nous y atteler très rapidement. Il ne s'agit pas simplement, en effet, d'un problème d'ordre public mais d'un problème de société particulièrement ressenti dans un certain nombre de collectivités locales qui sont confrontées à des difficultés sociales très importantes.

Connaissant l'intérêt que vous portez à ce dossier et la compétence que vous avez montrée dans le département de Seine-et-Marne, nous serons très attentifs à vos propositions. (*Applaudissement sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Jacquemin.

M. Michel Jacquemin. Madame le secrétaire d'Etat, monsieur le ministre, ce projet de budget traduit l'importance que nous accordons à la lutte contre l'exclusion.

La bataille pour l'emploi est un pilier majeur de la réussite d'une véritable politique d'insertion. La création de plusieurs dizaines de milliers d'emplois publics de

proximité, que vous entendez favoriser par le biais du contrat d'initiative locale, correspond à la satisfaction de besoins sociaux qui relèvent, pour la plupart, de l'intervention de la collectivité publique ; ainsi peut-on parler d'emplois d'utilité sociale.

Votre projet aura un impact important, mais ne conviendrait-il pas par ailleurs d'insuffler une politique volontariste de développement des activités économiques dans les quartiers en difficulté ? Pour un jeune qui se sent isolé, s'inscrire dans un circuit d'échanges économiques est extrêmement mobilisateur et porteur d'espoir. La promotion d'une économie solidaire est en effet une condition évidente du renouveau de ces quartiers.

A la notion d'utilité sociale on doit ajouter celle d'utilité économique.

Les structures et associations intermédiaires se sont montrées particulièrement innovatrices grâce à leur aptitude à concevoir et à organiser des services adaptés aux besoins des habitants comme à ceux des entreprises, mais nous en connaissons tous les limites. Cette génération d'outils exige maintenant un surcroît d'intérêt de la collectivité publique. Le débat qui s'ouvre devra donc être l'occasion de proposer une nouvelle étape dans l'ambition qui anime le dispositif de soutien à l'implantation ou à la reprise d'activités dans les quartiers en difficulté.

Avoir conçu des villes entières sans prévoir la présence d'activités économiques, l'inévitable grande distribution mise à part, est une monstruosité. Une initiative nouvelle pourrait passer par la mise en place d'un outil de développement économique de partenariat public-privé, type société de développement solidaire, destiné à valider et à financer les projets économiques dans les quartiers.

M. Pierre Cardo. Très bien !

M. Michel Jacquemin. Il y a une véritable nouveauté dans l'approche introduite par ces structures. Tout d'abord parce qu'elles favorisent la mise en place de services marchands dans ces quartiers par le soutien et l'accompagnement au montage de projets portés par les habitants. Ensuite parce que, en assumant le partage du risque financier avec l'établissement bancaire, elles devraient inciter les organismes prêteurs à accorder leur confiance à l'opération. Plus dynamique qu'une simple incitation fiscale, ce nouvel outil devrait pouvoir faciliter l'implication des milieux économiques et financiers et favoriser ainsi le développement local.

Le Gouvernement peut-il préciser la place qu'il entend donner à l'économie marchande dans les quartiers en difficulté ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à Mme le secrétaire d'Etat.

Mme le secrétaire d'Etat aux quartiers en difficulté. Monsieur le député, vous avez raison. Pour que les quartiers en difficulté redeviennent des quartiers comme les autres, il faut y réintroduire l'économie marchande, il faut que les entreprises y reviennent. Mais il faut les y aider ; c'est ce que nous voulons faire.

Vous le savez, des mesures fiscales en faveur des entreprises ont été annoncées par les plus hautes autorités de l'Etat ; c'est dire l'importance que le Gouvernement attache à ce dossier.

Le soutien de l'activité économique dans les quartiers passe également par le développement de structures adaptées. Vous en avez mentionné deux : les régies de quartier et les sociétés de développement solidaire.

Au nombre d'une centaine, les régies de quartier emploient 3 000 personnes. Elles jouent un rôle essentiel dans le développement local et favorisent la participation des habitants à l'amélioration de leur cadre de vie. J'y crois fermement et j'entends bien obtenir en leur faveur certaines dispositions spécifiques dans le cadre du programme national d'intégration urbaine.

Vous avez également mentionné les sociétés de développement solidaire. Il s'agit d'un dispositif très innovant qui a été expérimenté en partenariat avec la Fondation de France et auquel nous envisageons de donner un nouvel essor dans les prochaines années. Le président du Conseil national de l'insertion par l'activité économique a fait des propositions extrêmement précises en ce sens.

Pour répondre à votre dernière question sur la place que j'entends donner à l'économie dans les quartiers en difficulté, je dirai simplement qu'à mes yeux ces derniers deviendront des quartiers ordinaires quand l'économie ordinaire y sera présente. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Ça c'est vrai !

M. le président. La parole est à M. Gérard Jeffray, pour une seconde question.

M. Gérard Jeffray. Dans le cadre de la politique de la ville et de l'intégration, l'un des problèmes cruciaux auxquels nous sommes confrontés est le manque de repères d'une certaine jeunesse issue de l'immigration. Autorité parentale défaillante, non-respect de l'Etat, absence de civisme, nous connaissons tous cette triste litanie. Or ces jeunes peuvent aujourd'hui avoir la double nationalité. Le responsable d'une association maghrébine agissant pour l'intégration a d'ailleurs récemment souligné, dans un article, ce paradoxe qui contribue à accentuer le manque de repères vis-à-vis de la société française et limite un peu plus les chances d'intégration. Ma question est courte et simple, monsieur le ministre : quelle est votre position à ce sujet ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre chargé de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion. Monsieur le député, ma réponse sera un peu plus longue ; j'espère qu'elle sera tout aussi simple.

Comme le jeune responsable que vous avez évoqué le soulignait dans un récent article, plaidoyer contre la double nationalité, Farid Smahi a rappelé que la double nationalité pouvait être un handicap pour l'intégration. Certes, selon notre droit la nationalité française est définie indépendamment des droits étrangers de la nationalité. La loi n'exige pas que tout candidat à la nationalité française répudie sa nationalité d'origine. Toutefois, la France a ratifié la convention du Conseil de l'Europe du 6 mai 1963 relative à la réduction des cas de pluralité de nationalités, cette convention ayant été élaborée dans le but de réaliser une union plus étroite entre les membres du Conseil de l'Europe en matière de nationalité. Il apparaissait en effet que le cumul de nationalités était une source de difficultés et qu'une action commune devait être décidée en vue de réduire autant que possible les cas de pluralité de nationalités dans les relations entre Etats membres. Un protocole additionnel à cette convention a été adopté le 2 février 1993 pour permettre au conjoint qui acquiert la nationalité de l'autre conjoint et aux migrants de la deuxième génération qui acquièrent la nationalité du pays d'accueil de conserver leur nationalité d'origine.

Certaines difficultés subsistent, notamment en matière d'obligations militaires. Les personnes françaises qui justifient d'une autre nationalité sont assujetties à l'exécution du service national en France dès lors qu'elles y résident habituellement en application de l'article L. 3 *bis* du code du service national issu de la loi du 22 juillet 1993 portant réforme du code de la nationalité. Il est vrai qu'un accord franco-algérien du 11 octobre 1983 ouvre une liberté d'option complète pour le service national aux personnes ayant la double nationalité. Vous le savez, monsieur le député, sa renégociation a été souhaitée par le législateur comme par le Haut conseil à l'intégration. La situation actuelle de l'Algérie réduit fortement sa portée, mais le problème ne doit pas être éludé et reste posé.

Sachez que je partage l'avis du Général de Gaulle lorsqu'il disait, dans les années 60, qu'il fallait donner une patrie à ceux qui peuvent douter d'en avoir une – une patrie, c'est-à-dire pas deux ou trois. Bien évidemment, l'intégration réussie passe par une nationalité. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

INTÉGRATION ET VILLE

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « Intégration et ville ».

Etat B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles)

« Titre III : 29 000 000 francs ;

« Titre IV : 4 838 195 550 francs. »

Etat C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles)

V. – INVESTISSEMENTS EXÉCUTÉS PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 3 750 000 francs ;

« Crédits de paiement : 1 250 000 francs. »

VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDÉES PAR L'ÉTAT

« Autorisations de programme : 449 300 000 francs ;

« Crédits de paiement : 192 000 000 francs. »

Je mets aux voix le titre III.

(*Le titre III est adopté.*)

M. le président. M. Jean-Pierre Thomas et M. Cardo ont présenté un amendement, n° 156, ainsi rédigé :

« Sur le titre IV de l'état B, concernant l'intégration et la ville : I. – Intégration, réduire les crédits de 15 millions de francs. »

La parole est à M. Jean-Pierre Thomas.

M. Jean-Pierre Thomas. Cet amendement n'a d'autre objectif que d'essayer de réaliser le plan d'économie de 2 milliards que l'Assemblée a voté à une très large majorité avec l'accord du Gouvernement. Certes, je partage

l'avis du président Séguin : en l'absence d'office parlementaire d'évaluation des choix budgétaires, il nous est parfois techniquement difficile de proposer l'économie sur le bon chapitre ou de choisir la bonne ligne, mais nous comptons sur la collaboration du Gouvernement.

Avec mon collègue Cardo qui suit de près ces problèmes de la ville, nous vous proposons, monsieur le ministre, une économie de 15 millions de francs sur le chapitre 46-23 – « Dépenses d'aide sociale obligatoire » – qui peut, sans remise en cause d'aucune allocation, supporter cette réduction de crédits allant dans le sens de la bonne gestion, du dépenser mieux plutôt que du dépenser plus.

Je suis conscient que votre ministère est un ministère sensible, que son action est une des priorités du Gouvernement, mais la priorité absolue – le Président de la République l'a définie – c'est tout de même la réduction des déficits. Il faut donc concilier les deux et c'est ce que doit permettre cet amendement. En outre, l'économie proposée – 15 millions – ne représente que cinq millièmes de ce budget de plus de 30 milliards. S'il me paraît exclu de toucher aux dotations des centres d'hébergement et de réadaptation sociale, car il y a là une priorité, il me semble en revanche possible de ramener la progression des crédits du chapitre 46-23 de 52 millions à 38 millions, car il s'agit bien de réguler et de gérer la progression et non pas la diminution des crédits consacrés à ce chapitre.

Monsieur le ministre, si vous acceptiez cet amendement, vous seriez l'un des premiers ministres à accepter de jouer réellement le jeu de ce plan d'économies.

M. Gérard Jeffray. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Claude Girard, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan pour donner l'avis de la commission sur l'amendement n° 156.

M. Claude Girard, rapporteur spécial. Je ne peux que m'exprimer à titre personnel, la commission des finances n'ayant pas examiné cet amendement. Comme vient de le dire M. Thomas, ce budget est un budget sensible et j'ai fait part, ce matin, de ma perplexité face aux économies que l'on nous proposait de réaliser, notamment sur le chapitre 46-60 dont les crédits sont déjà réduits puisque, de 547 millions dans la loi de finances de 1995, ils passent à 437 millions de francs pour 1996. Des économies ne me semblaient pas pouvoir être réalisées sur les associations de quartier au moment où celles-ci sont le ciment du climat social dans les quartiers sensibles. Je me réjouis donc qu'un autre amendement remplace en quelque sorte les deux qui étaient déposés ce matin. A titre personnel, je souhaite qu'il soit voté, à condition bien évidemment que les deux autres soient retirés.

M. le président. La parole est à M. Pierre Cardo.

M. Pierre Cardo. Je confirme ce que vient de dire M. le rapporteur spécial. Il ne nous a pas semblé souhaitable, dans le cadre de la politique de la ville, de réaliser les 5 millions d'économie demandés sur le budget des associations. Nous avons en effet tellement besoin de renforcer les actions des réseaux dont nous disposons que ce n'est vraiment pas là qu'il faut faire une économie, si tant est qu'on puisse en envisager.

Quant à l'amendement proposant 10 millions de francs d'économie sur les contrats de ville, il ne me paraissait pas non plus souhaitable. Ce n'est en effet pas tout à fait le moment de réaliser des économies dans ce secteur car,

comme je l'ai souligné ce matin, les contrats de ville disposent déjà, notamment au niveau de l'investissement, de financements nettement inférieurs aux GPU. Ces deux économies proposées iraient donc à l'encontre du renforcement de la politique de la ville souhaité tant par les parlementaires que par le Gouvernement.

Quant aux 15 millions de réduction de crédits sur les dépenses d'aide sociale obligatoires proposés par l'amendement n° 156, ils concernent les curatelles. Sur un budget de 4,052 milliards, l'impact serait effectivement très faible et, de toute façon, s'il manquait quelque chose, ma foi, il n'y aurait pas de problème !

M. Julien Dray. N'importe quoi !

M. Pierre Cardo. Non, ce n'est pas n'importe quoi. Ce sont des dépenses obligatoires, mon cher collègue !

M. Laurent Cathala. La rigueur a ses limites !

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre chargé de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion. Par ses amendements, M. Thomas souhaite réduire les crédits de certains ministères dans le souci de limiter les dépenses et les déficits publics. Je ne souhaite pas être le premier ministre à répondre à son attente car la réduction de la fracture sociale est tout aussi importante que la limitation des déficits.

Cela dit, M. Thomas a pris conscience que les deux amendements déposés dans un premier temps et qui touchaient directement la politique de la ville, au moment où celle-ci est une priorité de l'action gouvernementale, ne paraissent pas judicieux. Dès lors, à condition que l'amendement n° 156 ne touche en aucun cas les crédits affectés aux CHRS, à l'aide sociale obligatoire et à l'aide médicale, le Gouvernement s'en remet à la sagesse de l'Assemblée, soulignant que celle-ci souhaite voir limiter les crédits d'un domaine aussi important que celui de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion.

M. Julien Dray et M. Laurent Cathala. Ce n'est pas sérieux !

M. le président. La parole est à M. Laurent Cathala, contre l'amendement.

M. Laurent Cathala. L'alliance de M. Cardo et de M. Thomas est en fait symbolique des contradictions qui traversent le Gouvernement. Les deux amendements déposés d'abord étaient clairs. Après avoir réduit les capacités d'équipement des collectivités locales, le premier visait à porter atteinte aux crédits d'investissement des contrats de ville. Quant au second, il visait à réduire les crédits des associations alors que nous avons reconnu, au terme de cinq heures de débat, le rôle qu'elles jouaient, leur capacité de créativité et d'animation ainsi que la nécessité absolue de faire des associations, comme des collectivités locales, des partenaires majeurs de la politique de la ville pour une intégration réussie. Comme vient de le dire M. le ministre, ces deux amendements faisaient un peu désordre dans le décor. Et voilà que le mariage Cardo-Thomas, ou le concubinage, ou l'union libre circonstancielle, a trouvé le subterfuge consistant à réaliser des économies sur des dépenses obligatoires. Ou vous pensez que le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale obligatoire n'augmentera pas, contrairement à tout ce que nous avons dit depuis ce matin, ou l'économie proposée est artificielle et a pour seul objet de satisfaire l'idéologie de M. Thomas. Je regrette, pour ma part, que M. Cardo lui ait prêté la main pour proposer une mesure qui serait néfaste à la politique de lutte contre l'exclusion et à la politique de la ville.

M. le président. Sur l'amendement n° 156, je suis saisi par le groupe socialiste d'une demande de scrutin public.

Le scrutin est annoncé dans l'enceinte de l'Assemblée nationale.

M. le président. Je vous prie de bien vouloir regagner vos places.

Je rappelle que le vote est personnel et que chacun ne doit exprimer son vote que pour lui-même et, le cas échéant, pour son délégué, les boîtiers ayant été couplés à cet effet.

Je mets aux voix l'amendement n° 156.

Le scrutin est ouvert.

M. le président. Le scrutin est clos.

Voici le résultat du scrutin :

Nombre de votants	27
Nombre de suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14
Pour l'adoption	15
Contre	11

L'Assemblée nationale a adopté.

M. Auberger, rapporteur général, et M. Jean-Pierre Thomas ont présenté un amendement, n° 94 rectifié, ainsi rédigé :

« Sur le titre IV de l'état B, concernant l'intégration et la ville : II. – Ville, réduire les crédits de 10 millions de francs. »

La parole est à M. Jean-Pierre Thomas.

M. Jean-Pierre Thomas. L'amendement est retiré.

M. le président. L'amendement n° 94 rectifié est retiré. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix le titre IV, modifié par l'amendement n° 156.

(Le titre IV, ainsi modifié, est adopté.)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre V sont adoptés.)

M. le président. M. Auberger, rapporteur général, et M. Jean-Pierre Thomas ont présenté un amendement, n° 95 rectifié, ainsi rédigé :

« Sur le titre VI de l'état C concernant l'intégration et la ville : II. – Ville, réduire les autorisations de programme et les crédits de paiement de 5 000 000 francs. »

Je crois comprendre que l'amendement n° 95 rectifié est retiré.

M. Jean-Pierre Thomas. En effet, monsieur le président.

M. le président. Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère chargé de l'intégration et de la lutte contre l'exclusion.

PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES,
COMMERCE ET ARTISANAT

M. le président. Nous abordons l'examen des crédits du ministère des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

La parole est à M. Jean Proriol, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan.

M. Jean Proriol, rapporteur spécial. Monsieur le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat, comme les années précédentes, le projet de budget que vous présentez paraît sans rapport avec la place essentielle tenue par ces deux secteurs dans l'économie nationale et dans les créations d'emplois. Qui plus est, il apparaît comme marqué indéniablement du sceau de la rigueur et des économies de dépenses publiques. Est-il pourtant encore besoin de rappeler que les 823 000 entreprises artisanales représentent deux millions d'emplois, soit 9 p. 100 de la population active, et que le commerce compte 2,2 millions d'emplois salariés et a connu 70 000 créations d'entreprises en 1994 ?

Sans doute faut-il voir dans cette minceur des crédits la traduction du caractère indépendant des professions concernées. Néanmoins, l'effet de levier des mesures d'intervention budgétaire permet à ce budget, parmi les plus faibles de l'Etat, de contribuer à stimuler et à orienter la dynamique de ces professions indépendantes. Il va de soi, par ailleurs, que l'action du ministère doit être jugée plus à l'aune des mesures d'impulsion et d'incitation qu'il peut prendre qu'à celle du projet de budget.

Qu'il me soit permis de donner un coup de chapeau aux excellentes relations que vous-même ainsi que les directions de l'artisanat et du commerce extérieur avez su créer avec tous vos partenaires professionnels des métiers ou du commerce, élus et, bien sûr, consommateurs. Tous ont apprécié un ministre offensif, compétent, imaginatif et convaincant.

En termes strictement budgétaires, le projet de budget pour 1996 connaît une décroissance sensible. En effet, les crédits de paiement du ministère baissent de 10 p. 100, passant de 585,7 à 521,7 millions de francs. Cette décroissance apparaît moins élevée si l'on compare les dotations proposées à celles qui restent disponibles après la loi de finances rectificative de juillet dernier. Dans ce cas, la réduction des crédits n'est plus, en effet, que de 6,1 p. 100. A titre de rappel, cette contraction fait suite à une année déjà « vertueuse » du point de vue de la maîtrise des dépenses publiques, puisque les crédits du ministère avaient crû l'an passé, mais seulement de 1,1 p. 100.

La baisse des crédits résulte de plusieurs facteurs, en premier lieu, elle naît de la fusion des secrétariats généraux pour les affaires régionales et des délégations régionales du commerce et à l'artisanat, les DRCA pour rechercher une meilleure efficacité de ces dernières. De ce fait, 42 emplois de catégories B et C sont ainsi transférés au budget de l'intérieur et le budget du ministère ne comprendra plus, en 1996, que 67 emplois de contractuels. Il est vrai que la plupart des emplois de votre administration centrale figurent dans les budgets d'autres départements ministériels. En ce qui concerne les délégués régionaux au commerce et à l'artisanat, il serait sans doute souhaitable d'accroître leur mobilité et de mieux coordonner leur action.

La baisse des crédits d'intervention épargne toutefois la priorité que constitue pour le ministre, depuis plusieurs années, l'animation économique des chambres de métiers.

En effet, parmi les crédits d'intervention hors bonification d'intérêts des prêts aux artisans, seul le soutien à l'animation économique des chambres de métiers connaît une augmentation significative, passant de 85,1 millions de francs à 93 millions de francs.

A ces crédits, en croissance de 9,2 p. 100, il ne faut pas oublier d'ajouter pour les chambres consulaires artisanales environ 50 millions de francs issus du FISAC – le fonds d'intervention pour la sauvegarde, la transmission et la restructuration des activités commerciales et artisanales. S'y ajoutent également les crédits de la dotation aux jeunes entrepreneurs ruraux – environ 16 millions de francs.

Au total, ce sont donc près de 160 millions de francs qui pourraient être réservés l'an prochain à l'animation économique des chambres de métiers, sans compter les apports du fonds social européen.

Les autres dépenses d'intervention connaissent une diminution sensible, à l'exception des crédits de formation continue des chefs d'entreprises artisanales, qui demeurent au même niveau. Il est vrai qu'il s'agit, cette fois encore, d'une priorité permanente du ministère.

Les crédits d'investissement sont bien limités, puisqu'ils vont s'élever à 17,5 millions de francs en crédits de paiement, en baisse de 43,8 p. 100 par rapport aux crédits votés pour 1995.

Ces dotations minimales s'expliquent toutefois par le fait que la seconde loi de finances rectificative pour 1993 avait ouvert 95 millions de francs d'autorisations de programme dans le cadre des nouveaux contrats de plan Etat-régions, limitant ainsi pour plusieurs années le besoin d'ouverture significative de nouvelles dotations. Cette avance devrait toutefois toucher à sa fin cette année.

Venons-en maintenant à l'une des lignes budgétaires essentielles : les bonifications d'intérêts des prêts aux artisans. Elles représentent un tiers des crédits du projet de budget, et sont réduites, par rapport à 1995, de 25 millions de francs.

En réalité, cette baisse n'affecte pas l'enveloppe de crédits distribuables pour 1996, qui pourrait demeurer de 3,4 milliards de francs, mais témoigne, comme l'an passé, de l'extinction progressive des crédits bonifiés à taux élevés, et donc du coût de la bonification.

Ces bonifications méritent que l'on s'y attarde quelques instants. En effet, après une période de baisse continue des montants totaux des prêts spéciaux aux artisans, l'année 1994 a connu une embellie significative qui doit être comparée avec la stagnation de la distribution annuelle des crédits aux entreprises par l'ensemble des banques. Or, en 1995, la production du premier semestre est d'un niveau comparable à celui du premier semestre 1994, ce qui laisse augurer une utilisation optimale de ces crédits disponibles. J'y vois une preuve de l'intérêt de ce dispositif pour les artisans comme, peut-être, d'un certain regain d'activité dans leur secteur. En tout état de cause, on ne peut donc que souligner l'intérêt et l'efficacité du dispositif de l'adjudication, qui respecte d'ailleurs les règles du marché bancaire.

La modification radicale du taux de la bonification, proposée par le plan de soutien à l'artisanat présenté par le Premier ministre le 12 octobre dernier, semble plus intéressante encore. Il serait en effet proposé, dès l'an prochain, avec les crédits prévus au projet du budget, de ne mettre en adjudication qu'environ 800 millions de

francs, mais avec un taux des prêts réduit à celui des prêts bonifiés aux agriculteurs, c'est-à-dire environ 3 p. 100.

La bonification serait donc nettement améliorée par rapport à sa valeur actuelle de 1,25 p. 100, qui paraît aujourd'hui insuffisante. Cette réduction de l'enveloppe serait compensée par la mise à disposition complémentaire par les banques de 3 milliards de francs d'enveloppes CODEVI.

Enfin, l'adjudication de ces prêts super bonifiés continuerait à s'accompagner de l'engagement des banques de prêter un volume d'un total d'environ 7 milliards de francs de prêts à un taux intermédiaire.

Au-delà de son propre budget, le ministère dispose également des ressources du FISAC, déjà mentionné, alimenté par l'excédent des recettes de la taxe d'aide au commerce et à l'artisanat, après le paiement des indemnités de départ en retraite des commerçants et des artisans.

La loi de finances pour 1995 a sensiblement modifié le régime de cette taxe sur les grandes surfaces en rationalisant son barème antérieur, lequel était extrêmement complexe, et en alourdissant quelque peu le taux prélevé sur le chiffre d'affaires par mètre carré des grandes surfaces. Cette modification du barème de la taxe devrait se traduire en 1995 par un produit de 936 millions de francs, soit une hausse de 216 millions de francs par rapport à 1994.

Cet accroissement de la pression fiscale a toutefois de bons effets. D'une part, les indemnités de départ en retraite ont été élargies, et d'autre part, le FISAC pourra bénéficier de nouveaux moyens, pour financer le plan de soutien à l'artisanat récemment présenté par le Premier ministre.

Pour la période 1994-1995, la dotation du FISAC était de 170 millions de francs. Pour la nouvelle période, elle sera vraisemblablement de l'ordre de 300 millions. Cette progression, dont je me félicite, de la dotation du FISAC permettra d'étendre les activités du fonds à des besoins qui deviennent pressants ; je veux parler de la mise aux normes européennes du commerce et de l'artisanat, en particulier des métiers de bouche et du bâtiment. Cent millions de francs seraient réservés à cet effet.

Sur l'utilité du FISAC nul ne trouve à redire. En revanche, je suis bien obligé de constater que, depuis le début de l'année 1995, le rythme auquel se sont tenues les réunions nationales semble s'être nettement ralenti.

M. Eric Duboc. C'est vrai !

M. Jean Proriol, rapporteur spécial. La formule me paraît encore trop gentille, alors que le FISAC ne s'est pas réuni depuis quelques trimestres. Ce ralentissement est à imputer aux difficultés qu'a rencontrées la signature par les différents ministres compétents du décret modifiant la composition de cette commission. Je dois dire que ce retard administratif nuit considérablement au traitement rapide des dossiers sur le terrain.

De toute façon, même en période de croisière de la commission nationale, la procédure actuelle de prise de décision centralisée sur un grand nombre de dossiers de faible montant donne naissance à des retards préjudiciables à l'objet même du fonds. Il me semble, monsieur le ministre, qu'il serait particulièrement opportun de déconcentrer la prise de décision au niveau des régions.

M. Eric Duboc. Très bonne idée !

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Et les départements ?

M. Jean Proriol, rapporteur spécial. Cela pourrait se faire sous l'autorité du préfet de région, avec la participation de représentants des conseils régionaux. Ainsi, l'instance de décision serait rapprochée du lieu de son application, et le dispositif deviendrait plus flexible, plus rapide et plus efficace. Il va de soi qu'il faudrait conserver une enveloppe nationale pour les gros dossiers ou les dossiers thématiques qui dépassent le cadre d'une région.

Mon temps de parole s'épuisant, je me borne à souligner le succès de l'opération « 1 000 villages » – 700 subventions attribuées – ainsi que le lancement des opérations « Cœur de pays » et « Centre 2000 ».

Voilà pour l'analyse du projet de budget, matière un peu aride à laquelle doit se prêter, bon gré mal gré, le rapporteur spécial de la commission des finances.

J'en arrive aux orientations générales du ministère pour l'artisanat, qui tiennent en plusieurs plans.

Le premier est un plan de soutien pluriannuel aux métiers d'art. M. le ministre aura certainement l'occasion d'en développer les grandes lignes, je n'insiste pas.

Un deuxième plan a été présenté lors de la journée de l'Union professionnelle artisanale. Il est ambitieux puisqu'il prévoit la création de 300 000 emplois en trois ans. Je suis sûr que, dans quelques instants, le ministre s'y attardera. Je me limite donc à souligner le renforcement de l'identité artisanale et du droit de suite, c'est-à-dire la possibilité pour les entreprises artisanales employant plus de dix salariés de demeurer inscrites au répertoire des métiers. Cette mesure était demandée depuis de longues années par les professionnels.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Bonne mesure !

M. Jean Proriol, rapporteur spécial. Je souligne également le relèvement du plafond de chiffre d'affaires du régime simplifié d'imposition, qui passerait de 3,5 millions à 5 millions. C'est une bonne mesure pour les commerçants, comme l'amélioration du statut du conjoint, mais je n'insiste pas.

Un troisième plan est encore en cours d'élaboration sur le soutien aux PME. Je suis persuadé que mon collègue et ami, le rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges, M. Jean-Paul Charié, spécialiste de la transparence tarifaire dans les négociations entre les producteurs et les distributeurs, saura vous en parler plus éloquemment que moi.

Je relève simplement qu'en matière d'urbanisme commercial le bilan actuel du dispositif d'autorisations de création de mètres carrés de surfaces commerciales s'est encore traduit en 1994 par une autorisation de construction de près d'un million de mètres carrés, c'est-à-dire, après le gel de 1993, à peu près la moitié des augmentations du bilan de 1992. La France est devenue championne d'Europe pour la densité de mètres carrés de grandes surfaces par habitant.

M. Eric Duboc. C'est trop !

M. Jean Proriol, rapporteur spécial. Face à la déstabilisation des centres-bourgs et des centres-villes au profit des périphéries, notre pays a besoin rapidement d'un urbanisme commercial rééquilibré, si l'on veut qu'existent encore demain des commerces de proximité.

M. Eric Duboc. Très bien !

M. Jean Proriol, rapporteur spécial. Au terme de cet exposé, sans doute un peu long, je vous propose, au nom de la commission des finances, mes chers collègues – et j'espère que vous me suivrez – d'adopter ce modeste bud-

get. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis de la commission de la production et des échanges.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Permettez-moi d'abord de m'associer aux compliments que vous adressez M. Proriol, monsieur le ministre, et d'émettre beaucoup de réserves sur ceux qu'il m'a décernés. (*Soupires.*)

Ensuite, je tiens à souligner d'emblée que, si l'avenir de la France dépend directement de celui des petites et moyennes entreprises, le budget des PME n'a pas vocation à exprimer à lui seul la politique menée par la France en leur faveur. Cela me permettra, sinon d'être moins critique, du moins d'être plus à l'aise pour donner, au nom de la commission de la production et des échanges, un avis favorable au budget que vous nous proposez, même s'il ne représente que 521 millions de francs.

Je ne reviendrai pas sur les éléments développés dans l'excellent rapport de notre ami M. Proriol, préférant m'étendre sur d'autres sujets.

La commission a donc émis un avis favorable parce que ce budget s'inscrit dans la volonté de l'Etat – l'Etat étant composé du Gouvernement et du Parlement – de réduire les dépenses publiques. Nous savons en effet que le meilleur moyen d'aider les petites et moyennes entreprises est de diminuer les taux d'intérêt. Or, pour cela il faut diminuer les déficits, donc les dépenses.

Ce budget s'inscrit ainsi dans cette priorité qui est pour la première fois concrétisée par la France grâce au Gouvernement et au Parlement. Vous montrez même l'exemple en diminuant vos propres prévisions de dépenses de plus de 11 p. 100.

Par ailleurs, nous savons que les taxes sur les grandes surfaces représentent 956 millions de francs. Je vous laisse comparer ce chiffre et celui du budget qui nous est soumis. A ce propos, je tiens à insister sur deux éléments.

Il faut d'abord que tous nos collègues parlementaires sachent bien que 20 de ces 956 millions de francs sont issus des seuls produits de placements financiers. Si certains de nos collègues étaient tentés d'augmenter la taxe sur les grandes surfaces, cela constituerait un argument supplémentaire pour s'y opposer.

Ensuite, sur cette même somme, 300 millions de francs seront affectés au FISAC, lequel constitue l'un des plus beaux outils que nous connaissions pour développer sur le terrain une politique d'animation en faveur des petites et moyennes entreprises.

Cela dit, monsieur le ministre, malgré cet avis favorable sur votre budget, la commission de la production et des échanges est particulièrement attentive au futur plan concernant les PME qui sera annoncé le 27 novembre. En effet, l'enjeu primordial de ce plan est de redonner des marges d'exploitation à nos entreprises car, comme je l'ai déjà rappelé, l'avenir de la France passe par celui des PME.

Nous n'avons évidemment aucun *a priori* contre les grandes entreprises, que nous devons d'ailleurs soutenir pour faire face à la mondialisation de la concurrence, mais, quelles que soient les entreprises, quelles que soient leur taille ou quels que soient leurs secteurs d'activité, si, demain, elles retrouvent des marges raisonnables et

louables d'exploitation, de nombreux problèmes seront résolus. Pour cela, il y a trois solutions, monsieur le ministre.

La première, que souhaitent beaucoup de gens, consisterait à décider un allègement significatif et général des charges. Seulement, cela est difficile, voire impossible pour les deux années à venir. Ainsi que le Président de la République l'a clairement expliqué, nous devons être responsables. On ne saurait donc alléger de façon significative et générale de telles charges même si elles pèsent pourtant, ici et là, de façon injuste sur les PME.

La deuxième solution serait d'augmenter les subventions, ce qui reviendrait à accroître les charges de l'Etat. Là non plus, cela n'est pas possible. De plus, il existe déjà plus de 2 200 formes de subvention en France. Au lieu d'en multiplier le nombre, mieux vaudrait les recentrer, les concentrer sur quelques axes prioritaires.

Enfin, monsieur le ministre, reste la solution d'augmenter les marges des entreprises sans accroître ni les dépenses de l'Etat ni les baisses de recettes. Et cela est possible. Si, en s'inspirant des exemples que, les uns et les autres, allons vous donner au cours de cet après-midi et de cette soirée, l'Etat est capable d'impulser une progression significative des marges d'exploitation sans augmenter les dépenses de l'Etat, nous ferons une œuvre significative en faveur des PME, donc de la France.

Je vous donne un premier exemple pour vous montrer que cela est possible.

Tout le monde parle de la complexité administrative des déclarations fiscales et, surtout, des déclarations sociales. Or nous savons qu'il serait possible d'instaurer en France un organisme unique qui centraliserait les déclarations de cotisations sociales et les paiements, l'objectif étant que chaque entrepreneur, chaque entreprise n'ait plus qu'une seule déclaration de cotisations sociales et qu'un seul paiement. Sur le plan informatique, nous l'avons vu ensemble, monsieur le ministre, le système est au point.

Les organismes devront se rassembler au sein d'une même structure mais chacun d'eux – ils sont plus de cent à opérer des prélèvements de cotisation sociale – gardera la gestion de ses recettes et de ses prestations, mais délèguera les recouvrements. Ainsi sera réalisé au passage un gain significatif, grâce aux économies d'échelle. Il sera particulièrement intéressant pour les entreprises qui ne perdront plus autant de temps pour les multiples déclarations et paiements.

Le deuxième exemple sur lequel, malgré la tentation, je ne ferai pas un long développement aujourd'hui, est le droit de la concurrence.

Je veux néanmoins rappeler que l'amélioration du droit de la concurrence ne bénéficiera pas qu'aux PME. Il doit réaffirmer les règles de loyauté de concurrence, que doivent respecter tant les petites entreprises que les grandes. Malgré tout, l'amélioration du droit de la concurrence sera particulièrement favorable à l'augmentation des marges des petites et moyennes entreprises pour deux raisons.

Actuellement, on constate des dérives affolantes en matière de négociation commerciale – toujours plus de rabais, de ristournes, de remises – aux dépens des petites et moyennes entreprises. Il y a aussi la pratique, particulièrement grave, que nous avons dénoncée au travers de nombreux rapports, des prix anormalement bas. Il est en effet évident qu'une telle pratique porte directement atteinte à la pérennité et au développement des petites et moyennes entreprises.

Par ailleurs, il faut encourager les ententes entre petites et moyennes entreprises parce que nous n'avons qu'une alternative : soit ces dernières auront le droit de s'entendre pour faire face à certaines formes de concurrence, pour animer la concurrence, et elles subsisteront ; soit elles n'auront pas ce droit et elles seront absorbées ou bien elles disparaîtront.

Le paracommercialisme est aussi un sujet qui vous est cher. En effet, quelle que soit la compétence des chefs d'entreprise, quelle que soit la compétence des entrepreneurs si vous permettez la concurrence par des associations de la loi 1901, par des comités d'entreprise, par différents organismes, qui font exactement le même métier que vous avec les mêmes clients mais sans supporter les mêmes charges, vous condamnez à terme plus ou moins court l'avenir de nos PME.

Enfin il y a l'urbanisme commercial sur lequel mon ami Jean Proriot m'a invité à donner un élément de réponse.

Je rappelle, il n'y aura plus intérêt à ouvrir de grandes surfaces dans des endroits où cela est économiquement injustifié, quand on ne pourra plus multiplier les exigences sur les fournisseurs. Aujourd'hui certaines enseignes ouvrent des grandes surfaces uniquement pour avoir plus de rabais, de ristournes ou de remises. Demain grâce à l'amélioration du droit de la concurrence, cela sera supprimé.

Par ailleurs à partir du moment où, avec M. le Premier ministre, M. Raffarin, M. Gaymard et l'ensemble des ministères concernés nous aurons travaillé sur ce sujet pour légiférer au mieux contre les prix anormalement bas, il y aura moins d'intérêt à ouvrir n'importe où des grandes surfaces ou des surfaces de moins de 1 000 mètres carrés.

Bref tout cela pour bien montrer que nous avons tout intérêt à améliorer la législation. J'estime notamment, compte tenu de toutes les critiques que j'ai souvent développées contre la loi Royer, qu'il faut décider un gel des autorisations pour les surfaces de moins de 1 000 mètres carrés. En effet, les problèmes sont aussi délicats avec des petites entreprises en libre-services, ou avec des *hard discounters* de moins de 1 000 mètres carrés...

M. Eric Duboc. Ce sont les pires !

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. ... qu'avec les hypermarchés qui sont capables de faire une synergie avec le petit commerce.

J'affirme du haut de cette tribune que le petit commerce est tué autant, si ce n'est plus, par le libre-service, le « tout sous le même toit » de moins de 1 000 mètres carrés, que par les libres-services hypers qui ont prouvé qu'une synergie pouvait être développée avec les petits commerces.

Je suis donc plutôt favorable à un gel des autorisations qu'à l'abaissement d'un seuil dans une loi qui n'a pas fonctionné et qui ne fonctionnera pas.

Enfin, troisième exemple, monsieur le ministre, je veux évoquer la modification des comportements. Or, même si cela ne coûte pas cher, toute action en la matière est difficile. Malgré tout, nous devons tous agir sur le terrain pour faire évoluer certains comportements, qu'il s'agisse des chambres consulaires, des organisations professionnelles, des chefs d'entreprise, voire des hommes politiques.

Ayant l'habitude de m'autocritiquer plutôt que de critiquer les autres, je dirai en conclusion que l'avenir de la France passe non seulement par l'avenir des PME, mais

aussi par celui de toutes les entreprises. Nous devons être aussi nombreux que possible pour lutter contre tout ce qui oppose grande et petite entreprise, contre tout ce qui oppose entreprise du commerce et entreprise de la production.

Aujourd'hui les défis sociaux, internationaux, humains sont particulièrement graves et nous avons besoin de faire en sorte que toutes nos entreprises soient capables de développer un vrai partenariat, sur le plan local comme au niveau national. Quant à nous, les hommes politiques, nous n'avons pas à envenimer de fausses querelles, à défendre de fausses frontières entre les uns et les autres.

Les membres du groupe d'études des petites et moyennes entreprises que je préside et qui regroupe, dans cette assemblée, plus de 113 députés, sont prêts à aller sur le terrain pour faire comprendre aux uns et aux autres que l'avenir des petites et moyennes entreprises passe par une nouvelle foi en faveur de l'esprit d'entreprendre, par de nouvelles marges d'exploitation, par un nouveau partenariat entre tous les hommes politiques et les entrepreneurs de France. Nous avons profondément confiance dans les PME, mais il est urgent que celles-ci aient confiance en leurs hommes politiques. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Dans la discussion, la parole est à M. Gilbert Baumet.

M. Gilbert Baumet. La discussion de votre budget, monsieur le ministre, est l'occasion de présenter à l'Assemblée un premier bilan de votre action au ministère chargé des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat, mais aussi de préparer les bases d'un plan PME qui sera présenté au cours du mois prochain par M. le Premier ministre et vous-même.

Toutefois, on peut difficilement, monsieur le ministre, intervenir dans la discussion budgétaire d'un ministère sans procéder à un examen des crédits de celui-ci. Je me bornerai, à cet égard, à une analyse brève et sincère avant d'aborder devant vous les pistes qui doivent être suivies pour sortir le commerce et l'artisanat de leurs difficultés actuelles, ou tout au moins les y aider.

S'agissant des finances, les crédits de votre ministère sont en baisse ; c'est indéniable. Je préfère, pour ma part, connaissant le domaine dont vous avez la charge, m'intéresser aux ressources extrabudgétaires du commerce et de l'artisanat et plus particulièrement aux crédits du fonds d'intervention pour la sauvegarde de l'artisanat et du commerce, le FISAC.

D'un montant de 170 millions de francs pour la période 1994-1995, ce fonds doit obtenir 300 millions de francs pour la période 1995-1996, soit une augmentation de 45 p. 100 environ.

M. Eric Duboc. C'est bien !

M. Gilbert Baumet. On ne peut que se féliciter de cette progression qui permettra d'étendre ces activités à la mise aux normes européennes du commerce et de l'artisanat et, plus précisément, des métiers de bouche et du bâtiment.

Monsieur le ministre, ce sont ces ressources extrabudgétaires qui permettront à votre ministère de maintenir une action vigoureuse.

S'agissant de votre action, vous continuez d'appliquer des réformes liées très étroitement entre elles, mais également essentielles, dans le but d'une amélioration écono-

mique et sociale des PME, mais aussi du commerce et de l'artisanat. L'objectif est de trouver des solutions permettant non seulement de lutter contre la disparition de nos petites entreprises, mais encore de participer à la création d'emplois, grâce à l'aide au premier emploi des jeunes, qui établit des règles plus souples. Ces priorités paraissent être la base même des propositions qui seront – je l'espère – faites dans le plan PME que j'ai évoqué.

Monsieur le ministre, la réalité est malheureusement très contraignante.

Les campagnes françaises continuent de se dépeupler – vous l'avez souligné récemment –, les commerçants et les artisans appartenant au milieu rural sont dans l'obligation, bien souvent, de cesser leur exploitation. En milieu rural, comme en milieu urbain, les faillites sont encore trop nombreuses. De nombreux retraités du commerce et de l'artisanat doivent vivre avec une retraite insuffisante, ne correspondant pas à la réalité d'une vie entière de travail.

Monsieur le ministre, certaines actions engagées par vos prédécesseurs et par vous-même, concernant le statut de l'entreprise individuelle, le remboursement de la TVA, et les efforts faits en matière de simplifications administratives et fiscales vont dans la bonne direction, car ils sont les seuls leviers permettant au monde du commerce et de l'artisanat de survivre, de se développer et de créer de nouveaux emplois. Une juste politique du respect des lois encadrant la grande distribution est donc nécessaire, afin que ces commerçants et ces artisans en milieu rural ou urbain soient protégés.

C'est pourquoi, monsieur le ministre, nous n'échappons pas à une modification ou à une réforme de la loi Royer. Tout n'est pas aussi simple que pourrait le laisser croire la lecture de ce texte. Ce n'est pas un simple aménagement des seuils qui résoudra les problèmes qui se posent actuellement ; je suis tout à fait d'accord avec M. Charié sur ce point.

Monsieur le ministre, quelques propositions me paraissent devoir vous être présentées.

Premièrement, il est nécessaire de poursuivre le développement de la formation, notamment dans le commerce. En effet, une des principales causes des défaillances d'entreprise est la préparation insuffisante des candidats qui souhaitent créer une entreprise. Ne serait-il pas opportun d'insister sur la nécessité d'un minimum de formation lors de l'inscription sur le registre du commerce des sociétés, et d'attirer l'attention des futurs candidats sur les divers aspects de leur métier : initiation à la gestion, mais aussi aux techniques de vente et au marché du produit et des études du marché ?

Deuxièmement, le commerce et l'artisanat dans le monde rural : la désertification de nos campagnes est, comme vous le savez, monsieur le ministre, le résultat de la fermeture de nos petits commerces. La fermeture d'une boulangerie dans un village est aussi dramatique que celle d'une école.

M. Eric Duboc. Ça c'est vrai !

M. Gilbert Baumet. Il est donc indispensable, monsieur le ministre, de poursuivre la lutte pour promouvoir, maintenir, voire installer des entreprises commerciales et artisanales, chaque fois que l'économie locale le permet. J'avais, modestement mais avec beaucoup de conviction, lorsque j'étais ministre délégué au commerce et à l'artisanat, lancé une opération « Renouveau campagne », qui consistait à aider les maires des petites communes ayant à leur disposition des locaux, afin qu'ils puissent trouver

des repreneurs souhaitant exercer leur activité en milieu rural. Cette opération – je m'en félicite – a été poursuivie par M. Madelin, sous le nom « 1 000 villages ». Il y a même eu une grande complicité entre nous. Je souhaite qu'elle puisse être poursuivie, monsieur le ministre, qu'en est-il aujourd'hui ?

Continuez-vous, monsieur le ministre, à utiliser la densité du réseau commercial en zone rurale afin que les services publics puissent être en contact direct et à portée de tous les habitants de ces zones ?

J'avais, moi aussi, monsieur Charié, souhaité que la nation soit solidaire de ses commerçants et de ses artisans. Beaucoup de ceux qui sont obligés de cesser leur activité pour des motifs économiques ne trouvent aucun soutien financier pour les épauler dans les graves problèmes qu'ils ont à surmonter. Aucune aide minimale de ressources n'existe afin de leur permettre d'engager une reconversion.

Monsieur le ministre, est-il possible, dans le cadre du plan PME, commerce et artisanat, de proposer des prêts à taux bonifiés, semblables à ceux proposés en leur temps aux agriculteurs, afin que nos commerçants, artisans et PME puissent participer plus amplement aux efforts faits pour la création de nouveaux emplois ? Ce qui est fait pour l'agriculture peut l'être également pour ce secteur d'activité.

M. Michel Jacquemin. C'est vrai !

M. Gilbert Baumet. Voilà, monsieur le ministre, quelques propositions qui me tiennent à cœur pour soutenir les efforts du commerce, de l'artisanat et des PME.

Force est de constater, que vos moyens sont insuffisants. Dans la conjoncture actuelle, il n'est pas de bon ton de se lamenter mais plutôt d'essayer d'être le plus énergique et le plus productif possible afin de participer à l'effort national que nécessite la situation de l'emploi et des déficits.

Monsieur le ministre, le problème de la sous-traitance se pose régulièrement et, plus particulièrement, en période de raréfaction du travail.

En décembre 1992, un projet de loi sur la sous-traitance avait été présenté et accepté par le conseil des ministres. Le temps a manqué pour voter ce projet très attendu par la CAPEB et, d'une manière générale, par tous les professionnels. J'aimerais que ce problème puisse à nouveau être évoqué et si possible résolu. Je constate, nous constatons tous ici que la place et le poids des artisans, des commerçants et des PME sont insuffisants dans le budget national, pourtant ils constituent une des seules sources d'emplois certaines.

Votre budget a le mérite d'aller dans le bon sens. Il pourra être amendé au fil de la discussion ; certains aspects pourront être améliorés afin qu'il puisse être voté, malgré un contexte économique difficile, dans les meilleures conditions possibles.

En conclusion, monsieur le ministre, nous devons redonner espoir aux PME, aux commerçants, aux artisans de notre pays afin qu'ils participent activement au redressement économique, à la lutte pour l'emploi, à la diminution des déficits et à la nécessaire solidarité nationale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Eric Duboc.

M. Eric Duboc. Monsieur le ministre, en guise d'introduction, j'utiliserai une image, que vous trouverez peut-être audacieuse, pour illustrer ce qu'est votre budget : il

me fait penser à ces nouveaux paquets de lessive dont le contenant est riquiqui, mais le contenu costaud ! (*Sourires.*) Comme le rappelait notre collègue Charié : il ne faut pas regarder la masse budgétaire ; il faut surtout porter attention au degré de mobilisation de l'Etat en faveur de ceux qui entreprennent. Le budget que vous nous présentez est en fait la partie visible d'un iceberg très important.

Certes, votre budget est modeste, mais nous connaissons la volonté du Président de la République, celle du Premier ministre et la vôtre, très déterminée, pour aider les PME de notre pays, qui constituent la vraie réserve d'emplois de l'économie française. Un exemple en témoigne : l'allègement fiscal en faveur de la transmission d'entreprise que nous avons récemment voté, dont le coût est évalué à 1 milliard de francs, mais qui n'apparaît pas dans votre budget.

Vous aviez annoncé, au début de l'été, un « effet PME » dans l'action gouvernementale. Force est de constater que, en quelques mois, le Gouvernement a impulsé de réelles réformes, attendues par les commerçants et les artisans.

M. Philippe Mathot. C'est vrai !

M. Eric Duboc. Tout d'abord, en matière d'allègements de la fiscalité sur les transmissions d'entreprises : les dispositions inscrites dans la loi de finances pour 1996 devraient permettre de sauver chaque année près de 80 000 emplois. Nous nous félicitons, monsieur le ministre, que le Gouvernement ait accepté d'élargir ces dispositions aux successions alors que le texte initial ne visait que les donations.

M. Michel Jaquemin. J'espère que ce n'est qu'un début !

M. Eric Duboc. Cette réforme importante, qui correspond à un engagement du Président de la République, devrait permettre de préserver les PME familiales française qui, pour la moitié d'entre elles, seront transmises au cours des années qui viennent.

Autre secteur où la mobilisation gouvernementale est forte : l'artisanat, qui représente, rappelons-le, 10 p. 100 de la population active, avec 800 000 entreprises et plus de deux millions d'emplois. Miser sur le développement de l'artisanat est un bon choix pour l'emploi lorsqu'on sait qu'un artisan sur deux, aujourd'hui, n'a aucun salarié. Le plan « artisanat 1998 », annoncé dernièrement, participe donc à la dynamique pour l'emploi : 100 000 créations d'emplois sont attendues dans ce secteur en 1996.

Le groupe de l'UDF, monsieur le ministre, se félicite notamment de l'amélioration du financement des entreprises artisanales. Pour les créations, les mises aux normes d'hygiène et de sécurité, pour le développement, les artisans auront désormais la possibilité de recourir aux nouveaux crédits CODEVI, appuyés par la garantie SOFARIS. Des prêts bonifiés, comme on l'a rappelé, alignés sur les prêts les plus avantageux accordés aux agriculteurs, seront également disponibles à cette période importante de la vie des entreprises.

Parmi les avancées dont nous nous félicitons le plus, je retiendrai vos efforts en matière d'allègements administratifs en faveur des PME. Nos entreprises sont confrontées en permanence à une complexité toujours croissante dans leurs relations avec l'administration.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Hélas !

M. Eric Duboc. L'instauration, dès le 1^{er} janvier prochain, de la déclaration unique par un support unique et adressée à un unique destinataire pour l'embauche d'un salarié va dans le sens de la simplification souhaitée.

L'annonce de la création d'un chèque premier emploi, dès 1996, a été très bien accueillie par les artisans et les commerçants. En effet, la complexité administrative constitue souvent un des premiers freins à l'embauche. Vous avez décidé qu'il appartient désormais à l'administration de gérer sa complexité et non plus à l'entrepreneur. Voilà une véritable révolution !

Nous nous félicitons également de la décision gouvernementale de relever le plafond de régime simplifié d'imposition de 3,8 à 5 millions de francs pour les activités de vente de marchandises. Deux entreprises sur trois seront concernées par ce régime simplifié, auquel s'ajouteront d'autres simplifications, en matière de comptabilité, de paiement de la TVA, de déclaration fiscale annuelle.

Le mouvement va donc dans le bon sens, monsieur le ministre, et l'effet PME sur lequel vous étiez engagé a déjà commencé à faciliter le quotidien des commerçants, des artisans et des patrons de PME.

Il existe pourtant deux autres sujets de réelle préoccupation, qui inquiètent aujourd'hui les entrepreneurs de notre pays et pour lesquels nous attendons de votre part des décisions urgentes.

Il s'agit, d'une part, des relations entre les banques et les PME et, d'autre part, du développement des grandes surfaces.

Concernant les banques, nous constatons que l'absence de dialogue constructif avec les entreprises commerciales et artisanales est aujourd'hui à l'origine de trop de difficultés : les uns ont parfois du mal à présenter leur dossier, les autres font preuve, parfois, d'une méconnaissance de l'entreprise. La bataille pour l'emploi passe donc aussi par l'instauration d'un dialogue avec les organismes bancaires. Nous sommes intéressés par votre projet de mise en place, le plus rapidement possible, dans le cadre des chartes initiative-emploi, des comités de soutien financier aux PME qui réuniront des experts chargés des entreprises en difficulté à bâtir leur projet. Il y a là une réelle urgence et les députés attendent un engagement clair, précisé dans le temps, à partir des expériences actuellement en cours.

Il est également urgent de continuer à élargir aux commerçants les bénéfices de l'accès à la garantie SOFARIS. Nous savons que l'insuffisance des fonds propres des PME artisanales et commerciales est souvent à l'origine des difficultés entre les banques et les entreprises. Mieux structurer les fonds propres, grâce à un partenariat SOFARIS-banques, permettrait de sortir des situations délicates que nous connaissons tous dans nos circonscriptions.

Voilà un point important que le groupe de l'UDF souhaite retrouver dans le plan PME que le Premier ministre annoncera dans quelques semaines.

Le dernier sujet d'inquiétude, monsieur le ministre, ne vous étonnera pas, et bon nombre de mes collègues y ont déjà fait allusion ; il s'agit du développement des grandes surfaces sur notre territoire.

Nous attendons, sur ce sujet, que les engagements pris par le Président de la République et les orientations données par le Premier ministre soient respectés scrupuleusement. Il existe, en effet, depuis plusieurs années une dérive inquiétante des chiffres d'affaires du petit et du grand commerce. En vingt ans, sur la base 100, le pre-

mier est passé de 48 à 43 et le second de 51 à 56. Rien d'étonnant puisque la France compte aujourd'hui 1 043 hypermarchés et que se développent depuis peu les commerces de *hard discount* qui échappent aux règles législatives et qui développent un mode de concurrence inadmissible sur la base du prix anormalement bas. Nous sommes heureux de constater, sur ce sujet difficile, votre détermination. En déclarant le 18 octobre dernier, devant l'Assemblée nationale, que certaines promotions commerciales étaient des promotions du chômage, vous montrez le chemin sur lequel nous vous suivons. Il y a urgence, monsieur le ministre, à modifier la loi Royer et il est important, sur ce sujet, que le Parlement se prononce.

Nous souhaitons une baisse des seuils avec des niveaux différenciés en fonction des types de commerce. Soyons audacieux pour l'alimentaire en baissant, par exemple, à 200 mètres carrés le seuil ! Soyons simplificateurs en sortant des CDEC certains types de commerce ; je pense notamment aux garages.

En revanche, il faut rendre obligatoire le dépôt d'une nouvelle demande en cas de changement d'activité, en cas de cession des parts avant l'exploitation du magasin et enfin en cas de réutilisation des locaux libérés lors d'un transfert d'activité.

Monsieur le ministre, en mettant en place un observatoire national d'équipement commercial, vous avez exprimé votre volonté de bâtir pour notre pays, une politique commerciale cohérente et durable avec un principe auquel nous souscrivons tous : l'emploi des uns ne doit pas devenir le chômage des autres.

En conclusion, monsieur le ministre, votre action décuple largement votre budget.

Parce que nous soutenons votre action, le groupe de l'UDF votera votre budget. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Georges Hage.

M. Georges Hage. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'artisanat et le petit commerce contribuent à la vie économique et à l'emploi, sont facteurs de qualité de vie dans les villes et les campagnes et rendent à la population des services indéniables. C'est à ces titres que les communistes sont attachés à ce secteur d'activité.

Or, dans le budget général, la part du commerce et de l'artisanat n'est que de 34 p. 100 000 et baisse d'environ 11 p. 100 d'une année sur l'autre. Pratiquement toutes les lignes budgétaires sont touchées : moins 15 p. 100 pour la formation professionnelle et l'apprentissage ; moins 13,4 p. 100 pour les actions économiques ; moins 14,9 p. 100 pour l'assistance technique et économique aux entreprises artisanales. Ces réductions affectent même le commerce et l'artisanat en zones difficiles.

Ce budget, marqué une fois de plus par le sceau de la rigueur, ne peut pas répondre aux besoins de développement, de modernisation du commerce et de l'artisanat, non plus qu'aux enjeux annoncés pour l'emploi, sachant que ces secteurs économiques comptent un peu plus de 4 millions d'emplois. Le qualifier de « modeste », monsieur le rapporteur, est un euphémisme majoritaire.

En outre, ne peut-on pas s'étonner – alors que le budget s'étrécit comme une peau de chagrin, que l'enveloppe des prêts bonifiés diminue encore de 12,5 p. 100 – que, dans ces conditions, le seul recours proposé est le prélèvement de fonds au FISAC ? N'y a-t-il pas là manque d'orthodoxie budgétaire ? Une politique économique ne

devrait-elle pas se traduire par une stratégie budgétaire conséquente et stable dans le temps, s'il est encore vrai qu'un budget définit les voies et les moyens de toute politique ?

Pris dans l'étau de la grande distribution, de la sous-consommation, de la destruction des centres urbains et des zones rurales, les attentes des petits commerçants et des artisans sont justifiées. Le gel effectif de l'extension de la grande distribution, l'arrêt de toute concurrence déloyale sont vitaux pour ces professions. Notre groupe a déposé une proposition de loi en vue d'abaisser le seuil des autorisations d'implantation à 400 mètres carrés. Allez-vous prendre un engagement en ce sens ? Nous n'aurons de cesse de voir notre proposition de loi discuter par notre assemblée.

Quant aux PMI-PME, elles souffrent en outre de l'emprise directe des grandes entreprises. Tandis que le chiffre d'affaires des grandes entreprises a progressé de 6,4 p. 100, celui des PME n'a progressé que de 3,4 p. 100, et celles-ci ne sont pas parvenues à retrouver le niveau de 1992. De plus, 56 p. 100 des entreprises ont « externalisé » leurs services. Les conditions de la sous-traitance se dégradent. Les délais de paiement évoluent au détriment des PME-PMI, les transformant en banquiers obligés des grandes entreprises, pour ne pas dire en poires pour la soif des grandes entreprises.

M. Eric Duboc. Quelle sinistrose !

M. Georges Hage. Elles sont ainsi pressées, d'un côté, par les grands groupes, et de l'autre par les banques. Outre la prime de risques qui les affectent, les taux d'intérêt à leur égard – en moyenne de deux points supérieurs à ceux qui sont consentis aux grands groupes, lesquels disposent par ailleurs d'un pouvoir assuré de négociations financières – relèvent d'une injustice évidente. De telles conditions financières rendent mythique l'affirmation selon laquelle les PMI-PME sont des gisements d'emplois.

En ramenant les taux d'intérêt au même niveau que ceux des grandes entreprises, il serait possible de diminuer – on l'a calculé – leurs charges financières d'au moins 43 milliards, ce qui, en masse, équivaldrait à une augmentation de 300 francs par mois et par salarié. L'immense stock des SICAV monétaires pèse lourd sur l'économie. Leur conversion à partir d'un certain seuil en emprunts publics obligatoires alimentant des fonds communs servirait à financer les investissements favorables aux créations d'emplois et à l'innovation en faveur des PME.

Les CODEVI, qui à l'origine de leur création, devaient fournir des crédits à faible taux d'intérêt aux PME, ont vu leurs fonds collectés détournés de leur objectif.

M. Michel Jacquemin. C'est vrai !

M. Georges Hage. Tant que les banques se fixeront comme objectif la croissance financière et se détourneront de leur vocation initiale de faire du crédit et de créer les conditions de solvabilité des prêts, une véritable épée de Damoclès pèsera sur le sort de toute PMI-PME et sur les salariés.

Le projet « un plan pour les PMI-PME » sert d'échappatoire pour tenter de faire oublier la faiblesse du budget correspondant, comme c'est le cas – j'ai eu l'occasion de le remarquer – de la loi d'autonomie sur les personnes âgées à l'endroit du budget de la solidarité entre les générations, ou des autoroutes de l'information au regard du budget de La Poste, ou des rythmes de vie de l'enfant

lorsque nous aborderons le budget de la jeunesse et des sports. C'est là une véritable entreprise de diversion menée par le Gouvernement.

Dans le grand battage qui s'organise autour du plan PMI-PME, il est fait peu de place aux salariés. La santé financière du patronat semble être la préoccupation essentielle. (*Protestations sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Vous ne pouvez pas dire cela !

M. Eric Duboc. C'est de la caricature !

M. Georges Hage. La question majeure de la création d'emplois stables répondant au développement du niveau de vie et de la consommation est, au mieux, subsidiaire.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Vous ne croyez pas à ce que vous dites !

M. Georges Hage... d'où mon scepticisme, lorsque j'entends le CNPF proposer de mobiliser à nouveau l'épargne populaire – et je repense aux CODEVI – pour aider les PMI...

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Peut-il y avoir des salariés sans employeurs ?

M. Georges Hage. Les salariés des PMI-PME paient toujours les coûts des dominations que celles-ci subissent et supportent les reculs et les gels de salaires.

Deux questions fondamentales se posent : celle du contrôle et de la transparence en matière d'attribution d'abord, celle de l'utilisation de ces ressources au profit des PMI ensuite ; dans l'une comme dans l'autre, l'État a un rôle fondamental à jouer.

En fin de compte, qu'il s'agisse des PME ou de l'artisanat ou du petit commerce, l'effet d'annonce qui entoure la révélation du « plan PMI-PME » à Bordeaux, dans la bonne ville de notre Premier ministre...

M. Jean Proriol, rapporteur spécial. Ça, c'est du Hage !

M. Georges Hage. ... masque mal la réalité : les problèmes restent entiers, qu'il s'agisse des distorsions de concurrence, de l'obligation du repos hebdomadaire ou de l'amélioration de la protection sociale, sachant que la vitalité de ce secteur passe d'abord par la relance de l'activité économique, l'augmentation du pouvoir d'achat et la revalorisation du SMIC à 7 500 francs.

Dans ces conditions, vous comprendrez bien que les députés communistes ne peuvent que voter contre ce budget.

M. Eric Duboc. Avec tristesse !

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Ça, c'est logique !

M. Jean Proriol, rapporteur spécial. Pas convaincu !

M. Georges Hage. Il n'est pires sourds que ceux qui ne veulent pas entendre !

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Quelle belle autocritique !

M. le président. La parole est à M. Christian Bataille.

M. Christian Bataille. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, nous voilà aujourd'hui à examiner le budget des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

Depuis qu'existe un département ministériel consacré aux petites et moyennes entreprises en même temps qu'au commerce et à l'artisanat, c'est-à-dire depuis 1993, son

budget apparaît toujours aussi décevant. Décevant par les orientations politiques qu'il propose, et je reviendrai plus amplement sur ce sujet, mais aussi décevant sur le plan simplement comptable.

En effet, pour des raisons tenant à l'imputation des crédits, les lignes sur lesquelles nous nous prononçons depuis 1993 ont été limitées aux seules dotations au commerce et à l'artisanat, c'est-à-dire un peu plus de 500 millions en dépenses ordinaires et crédits de paiement, là où la politique ou du moins les concours de l'État aux petites et moyennes entreprises représentent bien davantage.

C'est en fonction de ce raisonnement que je me suis informé, monsieur le ministre, des attributions exactes de votre ministère. Celle-ci sont fixées par un décret du 1^{er} juin 1995. Aux termes de ce décret, le ministère n'a autorité que sur deux structures qui ne concernent l'une comme l'autre que le commerce et l'artisanat : la direction du commerce intérieur du ministère de l'économie et des finances et la direction de l'artisanat. Le seul levier directement en prise sur les PME est la direction de l'action régionale et de la petite et moyenne industrie, que vous partagez d'ailleurs avec le ministère de l'industrie et du commerce extérieur.

Quant à la liaison avec le ministère du travail, du dialogue social et de la participation, maître d'œuvre des mesures en faveur de l'emploi, elle est des plus distendues, puisque ce même décret d'attribution précise que votre ministère peut faire appel « en tant que de besoin » aux services du travail, du dialogue social et de la participation.

Partant de ce constat que j'ai voulu aussi objectif que possible, il n'est pas possible de cacher une certaine déception devant la structure que représente le ministère des PME, du commerce et de l'artisanat : il n'est pas le département horizontal, presque interministériel, qui conviendrait à une action efficace en faveur des PME. Ce sera notre première critique, et elle est d'importance, même si nous reconnaissons que, dans le principe, la concentration des attributions relatives aux PME dans un seul département ministériel est de bonne méthode.

Je tempérerai cependant cette critique au vu des délibérations prises sur ce budget par la commission des finances, le 3 octobre dernier.

A l'initiative du rapporteur spécial, M. Proriol, un amendement a en effet été adopté, qui tend à créer un rapport annexé à la loi de finances retraçant l'effort budgétaire en faveur des petites et moyennes entreprises. C'est un pas en avant vers plus de clarté dans cette multiplication d'aides en faveur des PME, qui a engendré aujourd'hui un système beaucoup trop touffu.

M. Jean Proriol. Merci !

M. Christian Bataille. J'en viens maintenant aux crédits qui nous sont présentés sous l'intitulé « PME, commerce et artisanat ». Comme je l'ai souligné, ils ne concernent que les deux derniers secteurs. Avec un total de 522 millions dont 18 millions en crédits de paiement et 5 millions en autorisation de programme, ils connaissent, pour les seuls crédits de paiement, une diminution de 10,9 p. 100 par rapport à la loi de finances initiale pour 1995. C'est donc un mauvais budget du commerce et de l'artisanat qui nous est présenté aujourd'hui. Cela est si vrai que, même sur une base « loi de finances rectifiée », le retrait reste significatif : moins 6,1 p. 100.

Ces réductions touchent aussi bien les moyens de fonctionnement que d'intervention. Pour les interventions en faveur du commerce et de l'artisanat, la diminution est de

9,1 p. 100. Ainsi, même en limitant l'examen aux seuls crédits qui nous sont présentés, voilà une deuxième raison d'être déçus.

Malheureusement, ce n'est pas la dernière : je voudrais en évoquer une troisième. Celle-ci vient du décalage que vous avez introduit, monsieur le ministre, entre notre débat et la présentation du plan PME-PMI annoncé dès le mois de juin dernier et qui doit avoir lieu le 27 novembre. Que sait-on aujourd'hui sur ce plan ? Presque rien ! ou plutôt de vagues confidences. Vous le présenterez à Bordeaux, en compagnie de M. le Premier ministre, il aura pour objectif de remédier aux carences de nos PME en fonds propres et comportera en outre des mesures sur le temps partagé et la qualité...

C'est donc bien à un débat « décalé » que nous nous livrons aujourd'hui, en éludant par la force des choses un aspect important du contexte dans lequel vont évoluer les PMI-PMÉ et dont nous ne savons pour ainsi dire rien. Je pense traduire l'opinion d'un grand nombre de mes collègues...

M. Eric Duboc. Pas nous !

M. Christian Bataille. ...en disant que, pour le moins, vous auriez pu prévoir une coïncidence entre l'annonce du futur plan et le débat budgétaire.

Nous sommes donc triplement déçus : par la structure que représente votre ministère, par les crédits qui nous sont présentés et par l'embargo imposé, par la force des choses, à votre plan. Autant dire que notre disposition à voter ce budget est mince et même, je le confesse, nulle.

Je voudrais cependant conclure sur une autre note. Nous savons tous ici que c'est dans le tissu des PMI-PME que l'emploi est en train, lentement, trop lentement, de se régénérer dans l'économie. Aussi voudrais-je plaider pour que le rapport annexé à la loi de finances, que nous créerons par notre vote comporte, au-delà des éléments comptables retraçant l'effort de l'Etat, des éléments statistiques permettant une meilleure connaissance du tissu des PMI-PME. Je pense en particulier aux statistiques du ministère du travail qui sont recueillies au plus près du terrain et qui pourraient être d'une grande utilité en nous donnant un instantané du monde des PMI-PME. Petites ou moyennes, ces entreprises naissent, se développent avec plus ou moins de difficulté, disparaissent ou se transmettent. A chacune de ces étapes, elles rencontrent des obstacles que nous n'appréhendons pas toujours et qu'un suivi statistique précis pourrait nous aider à mieux connaître.

Enfin, monsieur le ministre, je souhaiterais avant de conclure vous poser une question. Vous avez fait des déclarations plus que réservées au sujet de la multiplication des grandes surfaces. Or, la semaine dernière, M. Juppé en personne a remis au président de Carrefour le prix du manager de l'année. Voilà une contradiction de votre Gouvernement, sur laquelle vous souhaiterez peut-être nous éclairer.

Tout en maintenant mes propositions, je vous indique cependant que, en l'état, le groupe socialiste rejettera les crédits qui nous sont présentés.

M. le président. La parole est à M. Daniel Garrigue.

M. Daniel Garrigue. Monsieur le ministre, mes chers collègues, il est évident qu'une appréciation purement comptable de ce budget n'est pas vraiment significative. D'une part, les chefs d'entreprise, les artisans, les commerçants attendent moins une multiplication des interventions de l'Etat qu'un allègement de leurs charges ;

d'autre part, pour juger l'action du Gouvernement dans ce secteur, il convient d'avoir une approche beaucoup plus vaste.

De fait, monsieur le ministre, malgré un contexte budgétaire et financier difficile, c'est une vraie mobilisation que le Gouvernement a engagée en faveur d'un secteur qui concourt plus que tout autre à la vitalité de notre territoire et qui constitue la meilleure source potentielle d'emplois.

Mobilisation, d'abord, au titre de l'allègement des charges. La réduction des charges sur les bas salaires, le contrat initiative-emploi, la réforme que nous venons de voter du régime fiscal des transmissions d'entreprise profitent, c'est bien évident, à l'ensemble de ces entreprises.

Mobilisation, ensuite, des ressources financières. Nous savons tous, par notre expérience du terrain, que là se situe l'obstacle majeur pour les dirigeants de PME, les artisans, les commerçants, trop souvent confrontés à l'excessive prudence des organismes bancaires et financiers. Le Premier ministre et vous-même avez annoncé, le 12 octobre dernier, un ensemble de mesures en faveur de l'artisanat : taux de prêts alignés sur ceux de l'agriculture pour les opérations prioritaires, enveloppe de trois milliards de francs sur les ressources CODEVI, rôle accru de la Société française de garantie des financements des PME. Vous avez eu raison. Bien plus que les incitations à l'épargne de proximité, qui trouvent rapidement leurs limites, la transformation et l'orientation de l'épargne générale vers ces secteurs sont à même d'apporter de nouveaux et importants moyens financiers.

Bien sûr, nous attendons tous avec impatience le plan PME que vous présenterez, avec le Premier ministre, le 27 novembre prochain à Bordeaux.

Je formulerai simplement une question, monsieur le ministre : n'existe-t-il pas un certain décalage entre les missions dévolues à la SOFARIS, de plus en plus pointues, et son implantation géographique actuelle, relativement peu décentralisée ?

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Très bien !

M. Jean Proriol, rapporteur spécial. Il a bien raison !

M. Daniel Garrigue. Mobilisation encore pour la simplification, avec notamment le relèvement du plafond du régime simplifié d'imposition, la déclaration unique, l'annonce du chèque emploi pour le premier salarié dès le début de l'année prochaine.

Mobilisation enfin sur les actions d'animation. Beaucoup d'intervenants ont évoqué le FISAC. C'est en effet un instrument extraordinairement souple, bien adapté à l'extrême diversité de ce tissu. Nous nous félicitons donc de voir que ses crédits seront sensiblement accrus l'an prochain.

L'ensemble de cet effort ne résout bien sûr pas toutes les interrogations.

Le développement des grandes surfaces d'abord. La remise en vigueur du moratoire, avec des dispositions renforcées, vient d'être évoquée. Mais il paraît de plus en plus évident à tous que le législateur devrait intervenir de nouveau, sur les seuils qu'il faut abaisser et diversifier, mais également sur le problème des changements d'activité, pour une part à l'origine de la dérive que nous constatons aujourd'hui et dont profite la grande distribution.

Les conditions de la concurrence ensuite. Notre collègue Jean-Paul Charié a longuement évoqué ce problème tout à l'heure.

M. Eric Duboc. C'est un expert !

M. Daniel Garrigue. Il y a pour commencer les prix anormalement bas pratiqués au détriment du commerce et de l'artisanat, mais aussi au détriment de la qualité. Et nous tenons à saluer, monsieur le ministre, les initiatives que vous avez prises, notamment sur les conditions de fabrication et le prix du pain.

M. Patrice Martin-Lalande. Très bien !

M. Daniel Garrigue. Et nous espérons que ces initiatives très concrètes seront étendues à d'autres secteurs. Il y a aussi les pressions multiples sur les fournisseurs, les rabais, les déréférencements, les pratiques illégales, notamment sur les heures et les jours d'ouverture des grandes surfaces : partout dans le pays, l'on constate des irrégularités. Il y a aussi le paracommercialisme qui prend souvent des proportions anormales. Dans la mesure où les communes sont de plus en plus impliquées aujourd'hui pour la revitalisation du commerce et de l'artisanat, ne conviendrait-il pas de donner aux maires, aux municipalités, les moyens d'agir plus directement pour lutter contre ces pratiques ?

Enfin, la question des quartiers sensibles. Tout à l'heure, l'Assemblée nationale discutait du budget de la politique de la ville et à cette occasion a été évoquée la revitalisation des quartiers les plus difficiles. Mais le problème est, en fait, beaucoup plus large, car l'on constate la disparition des commerces, notamment les plus essentiels, dans bien des quartiers sensibles où vit souvent une population de personnes âgées. C'est alors la politique de maintien à domicile, à laquelle nous tenons tous, qui se trouve ainsi remise en question.

Nous avons vu se développer dans le passé certains instruments comme les « multiples ruraux » dans les campagnes. On entend parler aujourd'hui, pour ces quartiers les plus difficiles, de SAFER commerciales. Ne faudrait-il pas doter les collectivités de moyens d'intervention ou créer des instruments efficaces pour maintenir les activités commerciales dans ces zones sensibles ?

Monsieur le ministre, malgré un contexte budgétaire difficile, le Gouvernement a montré sa volonté d'engager un ensemble d'actions volontaires pour l'ensemble des PME du commerce et de l'artisanat. C'est la raison pour laquelle le groupe RPR vous apporte son soutien le plus entier. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Willy Diméglio.

M. Willy Diméglio. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, l'une des constantes du budget du commerce et de l'artisanat est sa relative faiblesse. Cette année, rigueur oblige, il marque même une décroissance, les crédits de paiement enregistrant une baisse de 10 p. 100.

Le groupe UDF, vous le savez, votera le budget. Je ne m'attarderai donc pas sur les données chiffrées car l'essentiel de la politique en faveur du commerce, de l'artisanat et des PME me semble résider ailleurs. J'utiliserai les précieuses minutes qui m'ont été accordées dans le cadre de la discussion budgétaire non pas pour vous faire part de tout ce qui va bien, mais pour essayer de vous livrer quelques réflexions, quelques craintes, quelques interrogations et quelques propositions recueillies sur le terrain.

D'abord, il est indispensable, pour que ce soit plus lisible, que le Gouvernement nous présente un plan global qui traduise une profonde volonté de s'attaquer à l'ensemble des difficultés quotidiennes de ces secteurs et qui soit l'action conjuguée de plusieurs ministères.

Ma deuxième réflexion est un vœu : aurons-nous un jour dans cette enceinte un débat de fond sur l'ensemble des problèmes de ces secteurs ? Pour le moment, l'essentiel se retrouve dans nos journaux habituels, ou dans les discours prononcés devant les organismes professionnels. J'ai lu avec beaucoup d'intérêt les discours tenus le 12 octobre devant l'union professionnelle artisanale et j'attends avec tout autant d'intérêt ceux qui seront prononcés le 27 novembre mais je ne désespère pas d'avoir un jour un débat global.

En attendant, monsieur le ministre, je voudrais mettre l'éclairage sur deux dossiers importants : les grandes surfaces et le petit commerce, et les PME.

Concernant les grandes surfaces, je commence par un constat : depuis quinze ans, le problème des grandes surfaces est abordé dans les mêmes termes et les solutions proposées n'ont guère évolué alors que la situation a radicalement changé.

L'essor des grandes surfaces a été spectaculaire, dans un climat de concurrence très vive. En dépit des règles d'encadrement d'implantation, la France est le pays d'Europe le plus équipé en hypermarchés. Au 1^{er} janvier 1994, on comptait 1 043 hypermarchés, dont la taille peut dépasser 20 000 mètres carrés.

Les hypermarchés à la française ont des caractéristiques spécifiques : situées aux entrées des villes, ces boîtes à savon défigurent le paysage et vident les centres-villes ; ils sont agencés selon le principe « on trouve tout sous le même toit », mais les produits alimentaires représentent tout de même plus de 56 p. 100 du total des ventes des grandes et moyennes surfaces.

Durant trente ans, on a laissé croître la puissance des grandes enseignes au nom de la lutte contre l'inflation, sans s'inquiéter des destructions d'emplois. L'aspect économique a pris le pas sur les conséquences sociales et environnementales, sur l'aménagement du territoire, notamment sur la dévitalisation des cœurs de ville. C'est une catastrophe. Demain, à côté des problèmes de banlieues, nous aurons les problèmes des cœurs de ville.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Absolument.

M. Willy Diméglio. Aujourd'hui, on réalise que la concurrence entre les enseignes et la saturation du marché entraînent l'apparition des friches commerciales dont on ne sait plus que faire, que les grandes et moyennes surfaces sont destructrices d'emplois et qu'à chiffre d'affaires égal, elles emploient trois fois moins de personnels que le commerce traditionnel, que les producteurs sont étranglés par le pouvoir de quelques centrales d'achat, qui contrôlent les deux tiers du marché de l'alimentation ...

M. Patrice Martin-Lalande. Exact.

M. Willy Diméglio. ... et que les pratiques de référencement s'apparentent plus à du racket qu'à une politique commerciale.

M. Eric Duboc. Il faut le dire !

M. Willy Diméglio. Ce constat ne s'améliore pas au fil des ans, bien que le problème ait mobilisé tous les gouvernements successifs.

Le gel des grandes surfaces décidé en 1993 n'avait pas de valeur juridique, et un million de mètres carrés de surfaces nouvelles ont été autorisés en 1994.

La réforme des CDEC, qui devait modifier le cours des choses, le recours systématique des préfets devant la Commission nationale n'ont rien changé à l'évolution de ce phénomène, et je crains que l'Observatoire national de l'équipement commercial qui est annoncé ne parte d'une bonne intention pour terminer dans une impasse.

Certains réclament l'abaissement du seuil d'examen des dossiers par la commission départementale à 400 mètres carrés. Si cette mesure est souhaitable, elle ne modifiera rien au rapport de force entre les différentes formes de commerce. Ceux que l'on appelle aujourd'hui les *hard discounts* continueront par exemple à sévir avec 399 mètres carrés.

Aborder le problème sous le seul angle de la surface est une erreur persistante. Partant de ce constat, il faut, me semble-t-il, se donner les moyens d'un rééquilibrage et c'est à la toute puissance et aux pratiques des centrales d'achat qu'il faut s'attaquer si l'on veut aller au fond des choses.

Le Gouvernement doit avoir le courage de s'attaquer aux vraies causes du déséquilibre créé par les grandes surfaces.

La réforme de l'ordonnance de 1986 devrait permettre le rétablissement d'une saine concurrence entre les différentes formes de vente.

Il apparaît donc nécessaire de sanctionner les techniques qui s'apparentent à une forme de racket généralisé par le référencement, de maîtriser la revente à perte, de mettre en place un dispositif anti-dumping, d'imposer une facturation qui fasse apparaître toutes les conditions particulières.

Aider le commerce nécessite aussi de nouvelles conditions de mise en marché. Nombre de commerçants, à commencer par les magasins d'alimentation et je pense au petit épicier du coin, ne savent plus où s'approvisionner. Les centrales d'achat des grandes enseignes ont totalement détruit le tissu grossiste et mettent aujourd'hui à mal les marchés d'intérêt national comme Rungis. Ces circuits intermédiaires de distribution avaient pourtant un effet régulateur du marché et permettaient à nos producteurs de ne pas vendre à n'importe quel prix. Tant que le problème de la mise en marché ne sera pas réglé, toute mesure sera vaine.

J'en viens aux petites et moyennes entreprises. L'économie française, pour gagner la bataille de la mondialisation du commerce et, bien évidemment, celle de l'emploi, a besoin d'une infanterie en pleine santé et capable d'aller prendre des positions sur les marchés extérieurs. Nous ne pourrions prendre des positions dans les pays d'Europe centrale et orientale, et permettez-moi de penser surtout à la Méditerranée, qu'avec des petites et moyennes entreprises. C'est grâce à elles que la croissance reviendra en Europe. La croissance, en effet, ne pourra plus partir de chez nous, elle nous reviendra de l'extérieur, et seulement grâce à elles.

Je ne dresserai pas le catalogue de leurs attentes sur les aides à l'embauche, la fiscalité, le financement, la relance de l'apprentissage ou la concurrence. Je m'arrêterai sur deux points qui me paraissent essentiels pour cette action : l'aide à la recherche et à l'innovation, et l'exportation.

Technologie et innovation sont d'indéniables facteurs clefs de compétitivité. Or les entreprises françaises exécutent moins de recherche et de développement que leurs concurrentes allemandes, japonaises ou américaines.

Il faut faciliter l'accès des PME à la recherche et à la technologie. Pour cela, il leur suffit souvent d'assembler des technologies déjà validées mais encore faut-il qu'elles les connaissent et qu'elles soient capables de les adapter à leur situation particulière.

Pour ce faire, il faut des moyens, bien évidemment, non seulement pour mener un minimum de recherche en interne mais aussi pour pouvoir construire un dialogue fructueux avec les laboratoires de recherche concernant l'exploitation.

Il s'agit donc de mettre en place une véritable politique nationale de promotion de l'exportation en opérant une remise à niveau de notre dispositif d'appui du commerce extérieur, et en effectuant un redéploiement et une restructuration des moyens afin de mieux prendre en compte les besoins des PME.

Pour plus de détails sur ce sujet, je vous renvoie à l'excellent rapport de mon ami Nicolas Forissier.

Monsieur le ministre, la sémantique peut aider mais elle ne peut faire office de politique. Pour aider le commerce, l'artisanat, les PME, à survivre et à prospérer, il faut un plan global qui aille au fond des dossiers et qui aborde sans retenue tous les problèmes. Revenez dans cette enceinte avec de telles propositions. Nous vous suivrons, nous vous aiderons. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Fourgous.

M. Jean-Michel Fourgous. Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, je voudrais profiter de ce débat sur les PME pour attirer votre attention sur les liens qui existent entre grande entreprise industrielle, exportation et survie des PME. Je serai très pragmatique et je prendrai un exemple concret que je connais bien, l'aéronautique, mon département des Yvelines et celui des Hauts-de-Seine étant très concernés par ce type de PME.

La France a le deuxième rang mondial sur le marché de l'aéronautique. Cette position est capitale en termes stratégiques. Une industrie stratégique, c'est une industrie qui porte et qui permet aux petites et moyennes entreprises de suivre derrière. Elle nous positionne donc en termes d'image comme une grande nation à la pointe de l'innovation technologique. Elle ouvre à nos entreprises sur le plan économique une tête de pont pour attaquer les marchés extérieurs. Grand, gros enjeu. Elle est capitale enfin pour l'emploi et l'aménagement du territoire parce que les PME qui travaillent avec l'aéronautique sont réparties sur l'ensemble du territoire. En emplois directs et indirects, on est à peu près aux alentours de 200 000 emplois répartis dans l'hexagone. A titre d'exemple, la réalisation d'un avion fait travailler près de 400 PME et assure près de 2 000 emplois.

En dépit de tous ces handicaps, la France a réussi à force d'efforts à être jusqu'à présent le seul concurrent sérieux des Etats-Unis, ce qui est une belle performance. Les Américains consacrent près de 5 p. 100 du PIB à soutenir globalement l'industrie de l'armement, et notamment l'aéronautique, contre seulement 3 p. 100 chez nous. Une différence de 2 p. 100, cela se voit dans l'industrie. Les programmes de recherche aux Etats-Unis sont entièrement financés sur fonds publics, ce qui n'est pas le cas chez nous. Enfin, le coût du travail est très différent. Selon une étude publiée à Harvard, 40 p. 100 des emplois disparaîtraient immédiatement aux Etats-Unis si on appliquait la législation sociale et fiscale française.

Malheureusement, l'écart se creuse actuellement avec ce principal concurrent que sont les USA et surtout, notre pays semble sur le point de renoncer à soutenir cette industrie. Aux Etats-Unis, le président Clinton appelle lui-même les grands de ce monde pour vendre un avion. Nous, nous avons mis quarante ans pour permettre à notre industrie aéronautique d'atteindre l'excellence mondiale. Aujourd'hui, on a un peu l'impression qu'elle est en train d'être abandonnée.

Si cette tendance se confirmait, ce serait très grave pour nos PME : perte de 30 000 à 50 000 emplois, soit un coût immédiat de près de 10 milliards de francs pour les finances publiques, des dépôts de bilan en chaîne, notamment chez les équipementiers liés à ce marché, avec les pertes sociales et fiscales induites, et, globalement, des indemnités de près de 10 milliards de francs à verser aux industriels concernés selon les accords passés. Cela revient à constater que, en gros, pour gagner 10 milliards, l'Etat est prêt à faire des arbitrages et des choix qui lui feraient perdre 20 milliards. Décidément, on n'a pas la bosse des maths dans nos grandes administrations !

Au-delà, ce recul stratégique serait dramatique pour l'image et la présence de la France dans le monde et pour l'indépendance de notre politique de défense. Devant l'ambiguïté de cette position, il faut savoir que des industriels ont déjà commencé à délocaliser. Ils délocalisent d'abord leurs sous-traitants – j'en connais personnellement dans mon département – avant de délocaliser leurs emplois. Il est donc urgent qu'on comprenne en France ce qu'est l'économie marchande. On a toujours l'impression que c'est un concept un peu abstrait dans nos hémicycles. Cela dit, on persévère et on va peut-être arriver un jour à expliquer comment cela fonctionne, afin que l'on prenne en compte la forte valeur ajoutée qui apporte un marché. Mettre un franc sur un marché qui n'est pas démultiplicateur d'emplois, de richesses, d'exportations en valeur ajoutée, cela n'a rien à voir avec mettre un franc sur ce marché.

A l'heure où l'on consacre près de 100 milliards à une société comme le Crédit lyonnais, qui n'en vaut que la moitié...

M. Eric Duboc. Ça, c'est vraiment du gâchis !

M. Jean-Michel Fourgous. ... et qui n'a aucun potentiel de création d'emplois, comment peut-on expliquer que l'on sacrifie un secteur qui représente 1 000 à 2 000 emplois derrière un produit comme un simple avion ?

On sait donc que la France est le deuxième constructeur mondial d'aéronautique, que le problème majeur des PME, c'est d'obtenir des commandes, que c'est une industrie stratégique qui véhicule une bonne image des produits français, image qui favorise bien sûr l'implantation de nos autres produits et de nos entreprises. S'il y avait une volonté politique pour soutenir une industrie comme celle-là, quel serait son impact sur le chiffre d'affaires et sur l'emploi dans les PME ? Quel serait son impact sur les exportations françaises et sur les recettes sociales et fiscales ? A l'inverse, si on continue à réduire les commandes de l'Etat à l'industrie aéronautique, si on continue donc à sacrifier cette industrie, quel sera l'impact sur le chiffre d'affaires des entreprises, sur les PME, sur l'emploi, sur les exportations et sur les recettes sociales et fiscales de l'Etat ?

On a souvent tendance dans cette maison à parler de dépenses, mais on ne parle pas en investissements. Il est important de voir combien cela coûtera si on retire son soutien et combien cela aurait pu rapporter si on l'avait maintenu.

En synthèse, monsieur le ministre, je voterai votre budget parce que je connais bien votre engagement derrière les PME, votre volonté de défendre nos entreprises et votre méthode de travail avec les chefs de PME que nous sommes, qui est très appréciée. Je souhaite que cette volonté devienne majoritaire dans notre pays parce qu'elle ne l'est pas encore. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et sur plusieurs bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. La parole est à M. Yvon Jacob.

M. Yvon Jacob. Monsieur le ministre, dans votre budget tellement modeste et ciblé, je voudrais vous parler des petites et moyennes entreprises. En dehors de votre volonté et de celle d'un certain nombre de vos collaborateurs, vous disposez de moyens extrêmement faibles pour faire avancer la cause des petites et moyennes entreprises dans notre pays. C'est d'ailleurs un paradoxe extraordinaire alors que c'est là, tout le monde le sait depuis longtemps et c'est prouvé par les statistiques, que se trouvent les gisements d'emplois. Une enquête très récente publiée par l'Ecole supérieure de commerce de Rennes révèle que 82 p. 100 des Français sont convaincus que la seule source de création d'emplois en France se situe dans les petites et moyennes entreprises. Il est donc pour le moins paradoxal que pour un tel enjeu, il n'y ait au Gouvernement qu'un ministère très petit, certes de grande valeur, et un nombre extraordinairement restreint de collaborateurs pour s'y intéresser.

M. Eric Duboc. C'est plutôt bon signe ! Ce ne sont pas les collaborateurs qui font la force d'un ministère !

M. Yvon Jacob. Cela peut permettre à un moment ou à un autre de réfléchir à la façon dont les structures de notre gouvernement peuvent répondre aux problèmes des entreprises. Ceux-ci relèvent de plusieurs ministères ou directions. Peut-être serait-il opportun de les regrouper un jour afin d'avoir une plus grande efficacité, mais là n'est pas le fond de mon propos.

Il faut absolument que les trois grandes réformes qui vont être engagées, la réforme de l'Etat, la réforme de la fiscalité et la réforme du financement des régimes sociaux, tiennent compte de la défense des petites et moyennes entreprises, et nous comptons sur vous pour qu'il en soit ainsi.

Il ne faut pas, en particulier, que, dans les prochains textes qui seront proposés, qu'ils soient d'ailleurs législatifs ou réglementaires, il y ait une aggravation de la complexité des formalités ou une augmentation des prélèvements obligatoires que supportent les entreprises et qui sont, comme on le sait, les plus élevés des grandes nations occidentales.

La simplification ébauchée par la loi relative à l'initiative et à l'entreprise individuelle, dite « loi Madelin », doit au contraire être continuée et amplifiée. Au-delà de cette simplification purement textuelle, c'est la nature même des relations entre administrations et entreprises qu'il faut modifier, notamment en rendant obligatoire la réponse de l'administration à toutes les questions qui lui sont posées concernant sa propre interprétation de sa doctrine, chose qu'elle n'est pas obligée de faire actuellement.

La réforme du financement des régimes sociaux ne doit, en aucune façon, se traduire par une augmentation des prélèvements sur les entreprises. Elle doit au contraire aboutir à terme à leur réduction.

Je voudrais énumérer très rapidement certaines mesures qui me paraissent extrêmement importantes.

Lever les entraves pour le fonctionnement des entreprises et favoriser leur développement c'est aussi supprimer – ou au moins geler – les seuils sociaux qui gênent considérablement l'emploi et l'activité. Passer de neuf à dix salariés, ou de quarante-neuf à cinquante, constitue un frein psychologique et entraîne un surcoût qui rend l'emploi supplémentaire trois fois plus cher qu'un emploi ordinaire.

C'est, toujours dans le domaine du droit social, définir un socle minimal et d'ordre public à partir duquel le dialogue adapté à chaque entreprise pourra définir les relations internes à celui-ci.

C'est encore réformer le système kafkaïen des aides et subventions – cela a été dit par le rapporteur spécial – en le simplifiant et le concentrant sur ce qui est le plus fragile dans les PME, c'est-à-dire les études de marché, la recherche et le développement, la gestion de l'information, bref ce que j'appelle « l'intelligence de l'entreprise », souvent insuffisamment développée.

C'est soutenir le financement des fonds propres des PME par la mutualisation de l'épargne de proximité, par la création de fonds communs de placement spécialisés pour les PME. En janvier 1994, le Gouvernement s'y était engagé. Il faut maintenant passer à la réalisation.

C'est enfin inciter à l'internationalisation des PME. Celles-ci doivent pouvoir accéder à l'information macro et microéconomique internationale, ainsi qu'aux protocoles financiers monopolisés à l'heure actuelle par les très grandes entreprises.

Ces quelques têtes de chapitres me paraissent essentielles. Il conviendrait d'y ajouter – le rapporteur spécial l'a dit tout à l'heure, mais il faut y insister tellement c'est important – la baisse indispensable des taux d'intérêt. Les fondamentaux de l'économie française sont bons, on ne cesse de le répéter, et c'est vrai. Le risque inflationniste est quasi inexistant.

La réduction de la fracture sociale exige cette baisse des taux d'intérêt. La Banque de France n'est pas le dépositaire de l'intérêt national. Quant à la politique monétaire de l'Europe, le moins que l'on puisse dire est qu'elle manque de clarté quand elle permet des dévaluations compétitives qui viennent éreinter bien des secteurs d'activité de notre économie et, en particulier, de nos petites et moyennes entreprises.

Claude Dhinnin, député du Nord et vice-président de la communauté urbaine de Lille chargé de l'urbanisme commercial, m'a demandé de vous interroger, monsieur le ministre, sur l'évolution des surfaces autorisées et la politique des délais de paiement.

M. Georges Hage. C'est un manifeste, ce n'est pas une intervention !

M. Yvon Jacob. Je le fais parce qu'il me l'a demandé. Et je sais que le Gouvernement aura à cœur d'y répondre.

En conclusion, monsieur le ministre, il faut que vous puissiez vous appuyer sur les élus qui ont la volonté de soutenir vos efforts face à l'administration et face à certains hommes politiques qui n'ont pas compris l'intérêt du développement des entreprises et l'importance des

moyens qu'il faut mettre en œuvre. Vous pouvez compter sur nous, monsieur le ministre. (*Applaudissements sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République et du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre.*)

M. le président. Mes chers collègues, l'intervention de M. Jacob n'était pas prévue. Mais nous avons été avertis officiellement que le groupe RPR disposait d'un temps de parole resté inemployé. C'est pourquoi M. Jacob a pu s'exprimer après M. Fourgous.

La parole est à M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

M. Jean-Pierre Raffarin, ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Monsieur le président, messieurs les rapporteurs, mesdames et messieurs les députés, la discussion budgétaire en séance publique est l'occasion d'un débat approfondi entre la représentation nationale et le Gouvernement, et je me félicite de ce rendez-vous qui a lieu cette année à un moment tout à fait important du calendrier gouvernemental.

A plusieurs reprises, le Gouvernement a réaffirmé que les PME, le commerce et l'artisanat étaient au cœur de sa stratégie économique et sociale, et qu'il livrait avec elles le combat contre le chômage. Pour ce faire, plusieurs mesures sont déjà en place et d'autres sont annoncées. Ainsi notre débat est-il particulièrement opportun.

Vous avez d'ores et déjà évoqué les mesures en place. Je pense naturellement à ce qui a été décidé par votre assemblée et par le Parlement dans son ensemble au mois de juillet : avantages sur l'épargne de proximité pour les petites et moyennes entreprises ; allègement des charges sociales sur les bas salaires ; garanties bancaires pour améliorer la relation banques-PME, qui n'est pas toujours satisfaisante. 40 000 entreprises, qui jusqu'à maintenant en étaient exclues, sont intégrées aux procédures Sofaris. Et le fonds de 250 millions de francs que nous avons créé permet de garantir 8 milliards de crédits aux petites et moyennes entreprises. A cela s'ajoutent d'autres mesures importantes qui ont été annoncées récemment par le Premier ministre, et d'autres qui sont en préparation. Je vous en dirai quelques mots dans un instant.

Permettez-moi maintenant de saluer le travail des rapporteurs qui se sont exprimés tout à l'heure. La contribution de Jean Proriol et de Jean-Paul Charié est positive pour le Gouvernement, en raison des innovations significatives qu'ils ont apportées.

Nous sommes bien d'accord sur ce constat : il ne faut pas juger l'action pour les petites et moyennes entreprises à l'épaisseur du budget. M. Proriol parlait même de la minceur des crédits. Heureusement, les mesures sont plus importantes que les crédits en ce qui concerne ce département ministériel.

Vous avez fait, monsieur le rapporteur, des propositions très intéressantes dans bien des domaines. L'une d'elles concerne directement mon département ministériel et je suis prêt à y travailler avec vous : il s'agit de la déconcentration du FISAC. Une réflexion mérite en effet d'être engagée pour faire en sorte que cet outil important d'intervention soit le plus près possible du terrain, afin de répondre au mieux aux besoins des entreprises du commerce et de l'artisanat.

M. Patrice Martin-Lalande et M. Christian Daniel. Très bien !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Des initiatives importantes, sur lesquelles je reviendrai tout à l'heure, sont dues à votre rapporteur spécial.

Je voudrais remercier Jean-Paul Charié pour avoir également contribué à la préparation de plusieurs décisions importantes pour les entreprises du commerce et de l'artisanat. En effet, des perspectives s'imposent, et j'ai bien apprécié celle qui a été donnée par votre rapporteur, à savoir : redonner des marges aux PME. Voilà un objectif clair, voilà une ambition !

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Merci !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Le plan PME devra donc avoir pour objectif de redonner des marges aux PME françaises et de faire en sorte qu'en 1998, elles soient à égalité de chances avec leurs concurrentes européennes.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Très bien !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Cette perspective est tout à fait importante et je salue le travail réalisé.

J'apprécie notamment ce qu'a fait Jean-Paul Charié sur le droit de la concurrence. Nous travaillerons ensemble sur la rénovation des ordonnances de 1986, sujet voisin, complémentaire, adjacent mais différent du plan PME. Cependant, c'est un sujet qui touche directement les petites et moyennes entreprises, comme vous l'avez dit tout à l'heure.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. En effet !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Je pense au paracommercialisme, aux prix anormalement bas... sujets qui les concernent et qui s'intègrent dans une réflexion plus large sur l'équilibre général de notre activité économique et sur l'ensemble des entreprises. Ne nous faisons pas les militants d'intégrismes qui valoriseraient certaines entreprises contre d'autres. Il s'agit de mobiliser tous les entrepreneurs de ce pays.

J'ai bien noté la disponibilité du groupe d'études de votre assemblée sur les PME pour participer à des actions sur le terrain. Pour aller discuter sur le plan PME, il y aura des partenariats tout à fait intéressants à mettre en place. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

Je vais m'attarder un peu plus longtemps que prévu sur vos interventions, mesdames messieurs les députés, parce que j'y trouve matière à réflexion.

Il est important de prendre la dimension d'aménagement du territoire, comme M. Baumet l'a fait remarquer tout à l'heure. En effet, plus on creuse le dossier du commerce et de l'artisanat, plus on se rend compte qu'il rejoint celui de l'aménagement du territoire. Car si un territoire n'a plus de commerces et d'artisans, il s'asphyxie. En revanche, s'il y a une dynamique territoriale, il y a une dynamique entrepreneuriale. Très souvent donc, on se rend compte que c'est le même sujet. Voilà pourquoi vous pouvez compter sur la détermination du Gouvernement, pour poursuivre à la fois l'action qui a été engagée avec Alain Madelin sur le statut de l'entreprise individuelle et sur la culture de l'initiative, et l'action que vous aviez vous-même engagée, monsieur Baumet, qui a été prolongée par mon prédécesseur à travers l'opération « 1 000 villages de France ». Nous

sommes satisfaits de ce type d'intervention qui donne à notre territoire des dynamiques et à nos acteurs économiques une culture de projet. C'est un élément très important.

Il nous faut soutenir l'initiative sur le terrain et, notamment, faire en sorte qu'on puisse régler, par des initiatives décentralisées et déconcentrées, des difficultés qui existent dans beaucoup de nos départements et de nos régions.

Eric Duboc avait raison de souligner les difficultés qui se dressent entre les PME et les banques. A chaque fois qu'on s'adresse aux PME sur les questions bancaires, les PME nous disent qu'elles manquent de crédits. Et quand on se retourne vers les banques, les banques nous disent qu'elles manquent de projets. Il faut essayer de résoudre cette contradiction et en tout cas éviter que de nouvelles tensions ne s'installent. J'apprécie justement les initiatives qui sont prises au niveau territorial pour régler ces problèmes entre les banques et les PME. D'autres initiatives de ce type devraient permettre d'engager une nouvelle dynamique.

Eric Duboc a fait une proposition qui me paraît très positive et sur laquelle nous devons réfléchir, à savoir la révision des structures des commissions départementales des évaluations cadastrales. Il est exact que notre problème aujourd'hui n'est pas de limiter le commerce de l'automobile. Il est de traiter les problèmes de l'alimentaire et ceux de certaines grandes surfaces. Et la prise en compte de certains éléments, comme les garages, peut semer la confusion dans les statistiques. Car ils sont hors du champ des préoccupations principales et ils seraient mieux à l'extérieur de ce dispositif.

M. Eric Duboc. Très bien !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Plusieurs d'entre vous ont évoqué la question des structures de mon ministère. M. Bataille l'a fait de manière négative...

M. Philippe Mathot. Les socialistes ne sont plus là !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. ... et M. Jacob de manière plus positive.

Ce ministère, tel que M. Alain Madelin avait commencé à le bâtir, dispose aujourd'hui d'outils pour gérer les problèmes importants. On disait tout à l'heure qu'il n'y avait que deux directions. Mais la DAR-PMI est une direction très importante du ministère de l'industrie, que l'on peut mobiliser pour les PMI. La COSIFORME – commission pour la simplification des formalités incombant aux entreprises – est une autre structure très importante. Ainsi, nombre de structures avec lesquelles le ministère a des relations de proximité, sont essentielles pour les vies de nos PME-PMI. Je pense encore à l'ANVAR, à l'ANCE – agence nationale pour la création et le développement des nouvelles entreprises – et à d'autres, dont certaines d'ailleurs mériteraient d'être rénovées.

Je tiens maintenant à rassurer M. Jacob. Il est vrai que la volonté d'un seul ministre ne serait pas suffisante. Mais j'ai un grand bonheur : c'est que ma volonté est modeste comparée à celles de M. le Président de la République et de M. le Premier ministre, notamment sur le plan PME et artisanat.

J'insiste, comme m'y invite M. Garrigue, sur la nécessaire mobilisation en faveur des petites et moyennes entreprises. En effet, notre bataille ne se gagnera pas par

les structures, ni par les moyens financiers. Elle se gagnera par la capacité de mobiliser l'ensemble des petites et moyennes entreprises. Et comme vous l'avez souligné à plusieurs reprises, celles-ci ont besoin de confiance dans l'avenir. Sans perspectives solides et claires, elles n'auront pas confiance et ne participeront pas à la bataille de l'emploi.

Mais elles ont compris que notre objectif était de leur assurer en 1998 l'égalité des chances par rapport aux autres PME européennes. Elles ont compris notre détermination à participer de manière très significative au changement de leur environnement économique, juridique, social afin de libérer leur dynamique.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Très bien !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. J'insiste sur la simplification des formalités administratives, que vous avez été très nombreux à évoquer.

L'année 1996 devrait être une année de rupture complète en la matière. Grâce à l'institution de la déclaration sociale unique, nous pourrions mettre 36 millions de formulaires à la corbeille...

M. Eric Duboc. Très bien !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. ... 28 millions aujourd'hui et 8 millions en 1996. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*) Nous prévoyons également d'instituer la déclaration d'embauche unique – qui correspond aujourd'hui à onze formulaires – et la déclaration d'apprentissage unique. Cela est très important. Nous poursuivons cette mobilisation, qui rendra crédible notre action aux yeux mêmes des PME, ce qui est pour nous le vrai chemin de la croissance.

Je salue deux idées fortes dans l'intervention de Willy Dimeglio, qui n'ont pas été évoquées par les autres interlocuteurs, malgré leur importance : la recherche et l'innovation, dont on ne parle pas suffisamment.

Je crains souvent que les démarches « qualité », les démarches technologiques, les transferts de technologies ou les démarches d'innovation et de recherche ne soient trop souvent limités aux grandes entreprises. Il m'arrive même de craindre que de telles démarches ne constituent de nouveaux moyens de domination des grandes structures sur les petites. Il nous faut donc faire en sorte que les petites structures aient accès à ce triptyque : qualité, innovation et technologies.

Pour ce faire, nous travaillons sur certaines initiatives, souvent à partir de ce qui existe déjà, comme le crédit impôt recherche. Il faut libérer l'accès aux technologies pour les PME. C'est un des éléments très importants de la dynamique des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat – car la capacité innovatrice de l'artisanat doit également être soulignée.

Mais nous avons aussi à faire en matière d'exportation. Ma collègue Christine Chauvet travaille sur ce sujet. Et le rapport de Nicolas Forissier comprend également des propositions susceptibles d'être retenues dans le cadre du plan PME.

Comme le dit Jean-Michel Fourgous, à côté de cette dynamique entrepreneuriale, à côté de ces libertés nouvelles, il convient de stimuler la commande publique dont les petites et moyennes entreprises ont naturellement très besoin. Je pense surtout aux secteurs porteurs

d'innovation et de technologies nouvelles. Et j'ai pris bonne note des propositions et des analyses faites par M. Fourgous en matière aéronautique. Je les transmettrai au ministre de l'industrie avec la plus grande attention.

Mesdames et messieurs les députés, je termine ce premier tour d'horizon par le « catalogue » de M. Jacob, qui constitue en fait un bon sommaire de plan PME. En fait, aujourd'hui, à vous tous, vous avez déjà structuré ce plan. C'est une étape importante.

M. Willy Dimeglio souhaite un débat. Ce débat pourra avoir lieu à l'occasion des textes importants qui vous seront soumis, que ce soit en matière artisanale, en matière commerciale ou pour le plan PME.

Des initiatives tout à fait importantes seront ainsi prises. En matière d'artisanat, par exemple, vous avez vu que des mesures ont été annoncées par M. le Premier ministre. Ces mesures touchent quatre grands chapitres.

Le premier grand chapitre concerne la qualité artisanale. Le budget qui vous est proposé vise à la défendre et à la promouvoir. Mais ce ne sera possible, mesdames et messieurs les députés, que si nous sommes capables de défendre, à l'intérieur même de la structure artisanale, une véritable politique de formation et de qualification. Des textes vous seront donc proposés sur la qualification préalable, de manière à doter l'artisanat d'une capacité artisanale forte.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. De même, il sera proposé de veiller à la qualité et, notamment, à son prix. Ce débat aura lieu dans le cadre de la rénovation des ordonnances de 1986 à propos des prix anormalement bas. Car les prix anormalement bas peuvent mettre en cause l'image même de la qualité artisanale.

M. Eric Duboc. Exact !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. On risque de porter atteinte à la qualité de l'image artisanale et à la concurrence artisanale. Et c'est pour nous un problème majeur.

Prenez le cas des boulangeries. Nous tenons à défendre la qualité du pain artisanal, qualité spécifique de pain, qui exige cinq grandes étapes de fabrication, sans utilisation de pâton surgelé. Bref, c'est un pain fait de manière artisanale. Ce sera matière à débat.

Sur le plan financier, les mesures sont largement extra budgétaires, se situant au-delà des moyens du budget du département ministériel que j'ai l'honneur de représenter. En fait, nous avons réussi à obtenir qu'une enveloppe spécifique de trois milliards de francs de prêts Codevi soit réservée aux artisans.

Comme le disait tout à l'heure le rapporteur spécial, Jean Proriol, le financement de l'artisanat se fera selon une construction à trois étages.

Premier étage : le régime général. Une enveloppe spécifique de prêts Codevi de 3 milliards de francs.

Deuxième étage : une enveloppe de plus de 500 millions de prêts bonifiés, lesquels sont alignés sur les prêts les plus avantageux du secteur agricole, ce qui est essentiel pour l'équilibre de la fonction agricole et de la fonction artisanale. Cette enveloppe sera prioritairement consacrée à l'installation des jeunes, à la création d'entreprises artisanales et à la mise aux normes, notamment pour des raisons de santé ou d'hygiène.

Troisième étage : c'est celui du niveau d'intervention du FISAC. Désormais, les opérations individuelles du secteur de l'artisanat seront éligibles au produit de la taxe sur les grandes surfaces qui, jusqu'à présent, était réservé aux seules opérations collectives.

M. Patrice Martin-Lalande. Très bien !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Tout à l'heure, M. Proriol s'inquiétait, à propos du FISAC, de la lenteur avec laquelle les décrets d'applications étaient pris. J'ai le plaisir de lui faire savoir que le décret a été signé aujourd'hui même.

M. Jean Proriol, rapporteur spécial. Pas possible ! (*Sourires.*)

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Ce décret prévoit la présence des artisans de l'UPA au sein du conseil du FISAC puisqu'ils y auront un siège. Ils seront donc, conformément à notre souhait à tous, associés au processus de décision.

Cette réforme a été entérinée et une somme de 130 millions a été débloquée, qui s'ajoute à une autre de 170 millions. Avec 300 millions de francs (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République*), le FISAC pourra examiner rapidement les dossiers sur lesquels nombre d'entre vous ont appelé mon attention, les projets correspondant à ces dossiers pourront donc être enclenchés avec célérité.

D'autres mesures importantes concernent les artisans. M. le Premier ministre a eu l'occasion d'en parler, et je ne les développerai pas ici. Je rappellerai simplement que M. Alain Juppé a demandé à M. Jacques Barrot de mettre en place, pour l'année 1996, après discussion avec les partenaires sociaux et les ministères concernés, le chèque emploi premier salarié. Pour les 400 000 artisans qui n'ont ni salarié, ni compagnon, c'est un important facteur de simplification extrême.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Absolument !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Une telle mesure permettra aux artisans de rester des artisans, c'est-à-dire de rester proches de leur métier, et de ne pas devenir des bureaucrates. Le chèque emploi premier salarié, grâce à la simplicité de son dispositif, facilitera donc l'embauche.

D'autres mesures, plus modestes quant à leur impact financier, n'en sont pas pour autant moins importantes pour le secteur de l'artisanat : ce sont celles qui touchent à la justice sociale. Je pense notamment aux conjointes collaboratrices d'artisan, pour lesquelles nous devons faire sans cesse plus d'efforts, car elles sont un élément déterminant du moral de l'artisan et de l'équipe artisanale.

M. Henri de Richemont. Très bien !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Les décisions prises par le Premier ministre sont très importantes, en particulier l'alignement des dispositions relatives au congé de maternité de femmes collaboratrices d'artisan avec celles des femmes chefs d'entreprise.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Très bien !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. D'autres simplifications ont également été décidées.

En ce qui concerne le commerce, j'ai bien noté les préoccupations des uns et des autres. Je note d'ailleurs que vous parlez de ce sujet en ayant à l'esprit un souci d'équilibre. Sur ce dossier très difficile, nous devons être vigilants quant à l'équilibre des forces commerciales en présence.

Ce sujet comporte deux volets : celui de l'urbanisme commercial et celui de la politique de la concurrence, c'est-à-dire les ordonnances de 1986.

Il est clair qu'il faudra, mais un autre jour, débattre de cette politique de la concurrence, s'agissant des petites et moyennes entreprises. Pour l'heure, je voudrais m'arrêter quelques instants sur l'urbanisme commercial dont la situation actuelle ne satisfait ni les uns et ni les autres, compte tenu des déséquilibres qui sont en train de se créer.

La non-maîtrise de la création des grandes surfaces pose en effet problème. C'est pourquoi j'ai engagé, à la demande de M. le Premier ministre, une concertation avec l'ensemble des forces du commerce dans ce pays, afin de bâtir ce que nous avons appelé un programme d'intérêt national – car il y va de l'intérêt national – de maîtrise des surfaces.

Nous voulons, pour l'avenir, que la politique commerciale de notre pays soit organisée. Pour l'heure, nous ne disposons pas de moyens juridiques permettant de maîtriser la politique d'installation, d'ouverture et de rénovation des grandes surfaces. En effet, alors que, entre 1993 et 1995, une politique de rigueur avait été engagée et qu'un gel des créations de grandes surfaces avait été annoncé, un million de mètres carrés ont pourtant été construits. Pour faire en sorte que ces créations puissent être maîtrisées, le dispositif en vigueur devrait donc être modifié, soit par une politique contractuelle, en accord avec les professionnels, soit, éventuellement, par une démarche législative. La négociation n'est pas suffisamment avancée pour vous indiquer quelle sera l'orientation retenue par le Gouvernement.

En tout cas, nous ne pouvons pas rester dans la situation actuelle, où nous assistons avec une certaine impuissance au développement de grandes surfaces qui asphyxient nombre de petites et moyennes entreprises. Nous devons donc nous donner les moyens de mettre en place une politique d'équilibre. Ces moyens, nous les prendrons à la fin du mois de novembre, soit par la voie contractuelle, soit par la voie législative.

Tels sont, mesdames, messieurs les députés, les quelques commentaires que je tenais à vous livrer sur les crédits de mon ministère. Il ne vous a pas échappé que l'essentiel des crédits ne figure pas dans le budget de mon département ministériel. Et quand je vois, dans la loi de finances pour 1996, que 38,5 milliards sont consentis pour l'allègement des charges sur les bas salaires, je me dis que cela ferait un beau budget pour les PME ! Mais, heureusement, vous avez pris l'initiative de rassembler dans un document budgétaire unique – ce qu'il est convenu d'appeler un jaune – l'ensemble des mesures qui concernent ces PME, ce qui permettra de mesurer de façon globale les efforts que le Gouvernement consent en faveur des PME.

Jean de La Fontaine l'a dit bien avant moi, en reprenant d'ailleurs un proverbe : « A l'œuvre, on reconnaît l'artisan. » Je souhaite simplement qu'à ses décisions en faveur des PME, on puisse reconnaître la détermination de ce Gouvernement. (*« Très bien ! » et applaudissements*)

sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)

M. le président. Nous en arrivons aux questions, et nous allons commencer par le groupe République et Liberté.

La parole est à M. Gilbert Baومت, remplaçant M. Alain Ferry.

M. Gilbert Baومت. Monsieur le ministre, M. Alain Ferry, député du Bas-Rhin, ayant dû s'absenter, je vais vous faire part de sa question.

La disparition des petits commerces de proximité est malheureusement un phénomène d'ampleur nationale : on ne compte plus les magasins d'alimentation générale et les boucheries de détail qui ont fait faillite.

Cette situation est encore plus sensible dans les campagnes : moins d'une commune rurale sur deux possède encore une épicerie.

Cette disparition des commerces s'accompagne d'une dramatique raréfaction des services publics. Et la désertification du monde rural se poursuit inéluctablement.

Dans le même temps, la grande distribution connaît un essor spectaculaire. Des « boîtes à chaussures » ou « hangars » s'élèvent partout au mépris des règles minimales d'urbanisme architectural.

Les grandes surfaces exercent une pression terrible sur les prix des matières premières. Cette situation contribue notamment aux énormes difficultés des agriculteurs.

Devant l'ampleur de ces phénomènes, il est donc urgent de modifier les textes de loi en vigueur. Aussi mon collègue Ferry a-t-il déposé une proposition de loi prévoyant d'abaisser le seuil de contrôle des commissions départementales d'équipement commercial, les CDEC, à 500 mètres carrés. Les appétits des constructeurs seraient alors mieux contrôlés.

Il a également proposé, d'une part, la modification de la composition des CDEC en prévoyant une meilleure représentativité des élus et des commerçants locaux et, d'autre part, une répartition des fruits de la taxe professionnelle des grandes surfaces entre les différentes communes du canton d'implantation, ou du syndicat intercommunal existant, au prorata du nombre d'habitant de chacune d'elles.

Monsieur le ministre, M. Ferry vous demande ce que vous pensez de ses propositions et si vous comptez modifier la loi Royer dans le sens d'un abaissement du seuil de 1 000 mètres carrés ?

Il ne s'agit pas pour lui de diaboliser la grande distribution, qui offre tout de même des prix intéressants aux plus démunis, mais d'empêcher la disparition du commerce de proximité, essentiel à la vie et à l'animation de nos villages et nos bourgs-centres.

Enfin, il tient à vous féliciter d'avoir pris ce problème à bras-le-corps.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Comme l'a dit tout à l'heure M. Charié, le débat est ouvert, et je n'ai évidemment pas l'intention de le clore aujourd'hui. Nous souhaitons engager une réflexion sur les moyens législatifs à mettre en place pour maîtriser les surfaces. Je suis là pour entendre les propositions des uns ou des autres. Le moment venu, avant la fin de cette année, le Gouvernement prendra une position.

Pour prendre cette position, nous disposons de l'outil nécessaire : l'Observatoire national d'équipement commercial. Créé par un décret du 16 novembre 1993, l'ONEC sera installé dans quelques jours. Mais son président, Dominique de Lamartinière, travaille déjà pour nous fournir l'ensemble des informations nécessaires, notamment pour nous éclairer sur la situation de l'emploi. Cette analyse de l'ONEC sur la situation de l'emploi sera d'ailleurs un des éléments primordiaux qui guidera toute décision en matière d'urbanisme commercial : avant de prendre cette décision, il faudra faire une comparaison entre le nombre des emplois détruits et celui des emplois créés, afin de raisonner sur des soldes nets.

M. le président. Nous passons aux questions du groupe UDF.

La parole est à Mme Marie-Thérèse Boisseau.

Mme Marie-Thérèse Boisseau. Monsieur le ministre, je partage votre analyse. Beaucoup plus que de donner des crédits aux entreprises, il s'agit de leur redonner de l'espoir.

Ces entreprises sont aujourd'hui trop souvent bridées par une réglementation coercitive. Je ne prendrai comme exemple que le problème des seuils. En l'état actuel de la législation, le seul passage de 49 à 50 salariés aboutit à majorer le prix de l'heure travaillée de 4,16 p. 100, ce qui est proportionnellement beaucoup plus lourd pour les PME que pour les entreprises de 2 000 salariés. En outre, les salariés protégés sont neuf fois plus nombreux et les heures de délégation plus de six fois supérieures dans une entreprise de 50 salariés que dans une entreprise de 2 000.

De très nombreuses entreprises – nous avons tous des exemples qui nous viennent à l'esprit – seraient prêtes à franchir la barre des 50 emplois, notamment si les contraintes étaient moins lourdes. Monsieur le ministre, que comptez-vous faire dans ce domaine ? *(Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.)*

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Madame le député, il s'agit d'un sujet très important. Cela dit, le problème de l'emploi ne saurait se résumer à celui des seuils dans les entreprises, même si les seuils jouent un grand rôle dans la vie sociale de ces dernières.

C'est la raison pour laquelle nous avons, avec Jacques Barrot, qui a la charge de ce dossier, engagé une réflexion au sein d'un groupe de travail afin de saisir les partenaires sociaux des relations entre la dynamique de l'entreprise et le niveau des seuils. Nous ne voulons pas limiter le débat au seul problème de l'emploi, nous voulons l'élargir à l'ensemble de la dynamique économique des petites et moyennes entreprises, afin de les libérer des contraintes qui pèsent sur elles et de déterminer les décisions qui s'imposent pour libérer leurs initiatives. Telle est notre perspective.

Encore faudrait-il que nous puissions bien définir ce qu'est une petite et moyenne entreprise. Je vous invite donc à me faire des propositions afin de déterminer la taille de la petite entreprise que nous voulons privilégier. En effet, c'est en fonction de la taille de l'entreprise qui sera retenue qu'il nous faudra créer cette dynamique, et pas seulement en fonction de seuils actuellement en vigueur. Le problème de la contrainte sociale doit être

traité dans ce contexte. Comme moi, Jacques Barrot est très attentif à ce sujet, et le travail interministériel est en cours.

M. le président. La parole est à M. Georges Durand.

M. Georges Durand. Monsieur le ministre, après vous avoir entendu tout à l'heure, je me demande si je n'enfonce pas une porte ouverte. En tout cas, je vais enfoncer le clou puisque je vais parler du FISAC et de la façon d'utiliser les crédits qui lui sont alloués.

Ce fonds, qui a été créé pour faire face aux mutations de la distribution, est un exemple de solidarité économique. Sa mission est en effet primordiale si l'on souhaite veiller à l'animation de nos centres-villes et au maintien du tissu économique, représenté par nos artisans et commerçants. Ainsi, la taxe d'aide au commerce et à l'artisanat a permis d'attribuer une dotation de 300 millions de francs pour le FISAC en 1995.

Aujourd'hui, une commission nationale examine des dossiers initiés dans nos régions, soit, pour l'exercice 1994-1995, 646 dossiers. Aussi le choix est-il difficile et délicat et l'arbitrage connaît-il parfois de curieux dérapages, comme en témoigne l'attribution, dans le cadre de l'opération « 1 000 villages » d'une aide pour l'implantation d'un supermarché d'enseigne nationale.

Monsieur le ministre, ne serait-il pas plus efficace et plus rigoureux de mettre en place, pour les trois quarts de la dotation FISAC, une véritable décentralisation des centres de décision ? Nous pourrions, par exemple, envisager le cadre de la région, le préfet consultant alors les élus régionaux, voire départementaux, et les représentants consulaires pour une bonne utilisation de ces crédits ? En période de rigueur et de mutations économiques, sachons gérer au plus près. Et, comme me le souffle mon collègue Mathot, pourquoi ne pas consulter aussi les députés, qui connaissent très bien le tissu économique de leur circonscription ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Monsieur le député, en entrant au Gouvernement, je n'ai pas abandonné mes convictions décentralisatrices. Je suis convaincu que l'étude d'un certain nombre de dossiers sur le terrain est profitable à tous.

Selon moi, le FISAC permettra non seulement des procédures plus rapides mais aussi une meilleure étude des dossiers. Une commission qui a une grande charge de travail traite forcément les dossiers de dimension modeste plus rapidement que les dossiers les plus importants qui impliquent une plus grande concentration.

Je suis tout à fait ouvert à une discussion avec l'Assemblée sur ce sujet.

Il me paraît important de définir la part qui revient au national et celle qui revient au local, afin de déterminer quelle doit être la dimension des projets nationaux qu'il nous faut soutenir.

Le deuxième débat concerne la nature de l'action de décentralisation ou de déconcentration entre le département, la région et l'Etat. Comment organiser le partenariat sur le terrain ?

Nous devons conjuguer ces deux préoccupations et je suis tout à fait d'accord pour engager une réflexion en ce sens. Car si l'on veut que cet argent qui provient des grandes surfaces serve véritablement au petit commerce et à l'artisanat – comme c'est en grande partie le cas aujourd'hui –, si l'on veut maintenir la dynamique terri-

toriale, sauver le cœur des villes et dynamiser les quartiers difficiles, c'est-à-dire si l'on veut avoir une préoccupation d'aménagement du territoire, il faut que les actions soient proches du terrain, et par conséquent que le système de décision soit plus décentralisé. Je suis donc, je le répète, tout à fait ouvert à votre suggestion. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Michel Jacquemin.

M. Michel Jacquemin. Monsieur le ministre, dans le volet artisanat du plan PME, vous avez inscrit des mesures financières. La première d'entre elles consiste à réserver une enveloppe spécifique de 3 milliards de francs sur les fonds Codevi. Il faut dire que la collecte de l'épargne par le biais des Codevi est un véritable succès, puisque l'encours est de 169 milliards de francs, soit le double de ce qu'il était en 1992.

Ce magot suscite bien des convoitises et des interrogations. Rappelons que si, à l'origine, en 1983, les bénéficiaires étaient des entreprises industrielles, aujourd'hui, les personnes physiques et les personnes morales – sociétés, entreprises individuelles ou artisanales – peuvent en bénéficier.

Il faut le reconnaître, la situation est paradoxale. D'un côté, on chante le refrain de l'insuffisance des moyens de financement des PME et, de l'autre, on constate une situation d'abondance à cet égard. On peut s'interroger sur les raisons de la sous-utilisation, ou de la mauvaise utilisation de ces crédits, comme d'ailleurs on peut s'interroger sur les raisons qui poussent parfois les banques à ne pas jouer totalement le jeu, et à dévoyer ces fonds au profit de très grandes entreprises. N'a-t-on pas parlé d'aides à des entreprises pétrolières et à de très grandes entreprises du secteur des travaux publics ?

Vous affirmez la spécificité de cette enveloppe destinée à l'artisanat. Fort bien. Mais quels critères s'attachent à cette spécificité ?

Au-delà de cette mesure, nous souhaiterions que le ménage soit fait et que la loi soit respectée. Car, si nous n'y prenons garde, la tentation sera forte d'utiliser ces fonds destinés au financement propre des entreprises à des financements d'équipements publics par les collectivités locales.

La deuxième mesure annoncée est celle de la création de prêts aussi avantageux que ceux accordés aux agriculteurs. Pouvez-vous nous donner des indications plus précises sur les conditions d'attribution de ces prêts ? Quels critères seront pris en compte pour l'installation ? Comment définirez-vous les critères d'attribution des prêts ?

J'émettrai enfin le souhait que soit mise en œuvre une politique claire, que les fonds destinés à l'entreprise bénéficient à l'entreprise, que les fonds destinés à l'action publique bénéficient aux collectivités.

Après les Codevi, je parlerai du FISAC. Vous vous apprêtez, je crois, à en élargir le champ aux actions individuelles. Mais il faut au préalable que le champ des actions collectives soit totalement exploré.

Vous dites vouloir renforcer les moyens d'intervention dans les zones urbaines. Nous en avons grand besoin. Concentrons, par conséquent, les moyens du FISAC dans ce domaine car le champ des actions collectives est encore vaste.

A titre d'exemple, en 1994-1995, 177 000 francs seulement ont été consacrés à l'aide à la construction de parkings en centre-ville. Or on sait très bien que l'offre de parkings reste, quelle que soit la qualité des transports urbains, un atout majeur pour la revitalisation urbaine.

Ne pensez-vous donc pas que nous pourrions utiliser en priorité les fonds du FISAC pour les politiques de la ville, pour la réhabilitation des centres-villes et la réimplantation d'activités économiques, artisanales et commerciales là où elles ont totalement disparu, ce qui est insupportable ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Monsieur le député, votre question montre bien la place significative qu'ont prise les Codevi dans l'action publique. D'ailleurs, c'est au cours du dernier collectif que nous avons élargi leur champ au commerce de détail et aux services aux particuliers, ce qui a constitué une étape très importante.

Le montant de 3 milliards de francs de prêts Codevi attribué à l'ensemble des activités artisanales est en fait le premier étage du dispositif de financement que nous avons organisé ; il est principalement destiné au développement des entreprises.

Le second étage, qui comprend les prêts bonifiés, sur lesquels je vais revenir, est destiné, d'une part, à la mise aux normes et, d'autre part, à la création d'entreprises artisanales.

Ces 3 milliards en provenance des Codevi sont donc bien engagés pour le développement de l'activité artisanale.

Vous demandez que les fonds destinés à l'entreprise bénéficient à l'entreprise, que les fonds destinés à l'action publique bénéficient à la collectivité. Dans cet esprit, nous avons fait en sorte que les prêts bonifiés bénéficient à des initiatives individuelles correspondant vraiment à des politiques publiques.

Cette politique comporte deux priorités.

D'abord, la mise aux normes. Il est difficile d'imaginer qu'elle puisse être un simple choix individuel d'entreprise. La mise aux normes répond à la recherche collective d'appartenance à un secteur structuré, par exemple pour les normes d'hygiène et de sécurité. La mise aux normes relève, certes, d'un soutien privé, mais elle exige en fait une logique publique si l'on veut intégrer l'artisan à une dynamique européenne ou à une dynamique de santé et de sécurité.

Nous avons donc voulu que la mise aux normes soit l'un des secteurs prioritaires. Quand on sait ce que coûte aujourd'hui la mise aux normes, quand on sait que notre pays n'est jamais en retard par rapport à certains autres pays voisins pour appliquer et généraliser ces normes, on peut légitimement être fier !

Mais il ne faut pas, pour autant, que l'artisan soit pénalisé ; d'où l'aide que nous avons prévue.

L'aide concerne la création, elle concerne aussi la transmission, qui est un élément important.

Nous sommes préoccupés par la démographie artisanale dans les régions, dans les zones artisanales ; nous devons préparer et organiser les successions.

Nous avons donc fait en sorte que les prêts bonifiés, aux taux les plus bas dont bénéficie l'agriculture, aident aux créations-transmissions.

Il ne vous a certainement pas échappé que le Gouvernement a récemment pris une importante décision concernant la TVA sur les stocks. Le repreneur n'aura pas à supporter cette TVA à un moment où il a besoin de liquidités et de disponibilités.

Tous ces dispositifs visent donc des interventions à des fins publiques, mais appliqués à des entreprises privées.

En ce qui concerne le FISAC, nous chercherons à ce que son efficacité soit la meilleure possible. Comme les Codevi sont affectés au développement et les prêts bonifiés à la création et à la mise aux normes, les interventions du FISAC pourront davantage se concentrer sur des actions collectives concernant le cœur des villes, les quartiers en difficulté ou l'aménagement du territoire. Ainsi, l'ensemble me paraît cohérent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous passons aux questions du groupe RPR.

La parole est à M. Henri de Richemont.

M. Henri de Richemont. Monsieur le ministre, j'ai été heureux de vous entendre dire que vous consentiez aux artisans des prêts à taux bonifié, aux taux les plus bas dont bénéficient les agriculteurs ; je m'en félicite.

Ma question concerne le petit commerce rural.

Votre prédécesseur a mené à bien l'opération « 1 000 villages de France », qui est un succès, mais il faut aller au-delà et permettre également à ceux qui veulent reprendre ou agrandir un petit commerce de bénéficier de prêts à taux bonifié. En effet, si les commerces ferment aujourd'hui dans nos campagnes, c'est souvent parce que les petits commerçants ne trouvent pas de successeur ; car le jeune qui voudrait éventuellement reprendre l'affaire n'a pas les fonds nécessaires. Il faudrait qu'il puisse non seulement bénéficier de prêts à taux bonifié, mais aussi de la garantie de la SOFARIS car, comme l'a dit le Président de la République, les banques ne sont trop souvent que des prêteurs sur gage, et, si le jeune en question n'a ni argent ni caution, elles exigent une garantie. Mais, souvent, la SOFARIS demande à la banque prêteuse d'instruire le dossier qui lui est présenté. Pour sauvegarder l'impartialité de l'instruction, il convient que ce soit un organisme indépendant, et non la banque prêteuse, qui instruit le dossier déposé en vue de bénéficier de la garantie de la SOFARIS. Je voudrais connaître votre position sur ce point.

Enfin, je sais que vous allez nous présenter un plan pour les PME. Mais, quels que soient les plans, il convient d'insister sur le fait que de nombreuses PME souffrent à l'heure actuelle de dévaluations compétitives et sont mises hors jeu parce qu'elles ne peuvent pas lutter avec leurs concurrents étrangers. Je m'indigne à cet égard que certains membres de la Commission européenne aient pu soutenir que les dévaluations de nos partenaires n'avaient aucune incidence sur le commerce et l'artisanat.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Monsieur le député, je suis habitué à entendre défendre cette cause sur le terrain, en milieu rural, et, pour montrer votre détermination, vous avez pris des accents charentais qui n'ont échappé à personne, appelant de vos vœux une dynamique rurale.

Je ne suis pas inquiet en ce qui concerne l'ensemble des moyens mis à la disposition du commerce artisanal afin de lui permettre de faire face à ses difficultés et à ses mutations. Je pense à tous ceux qui, inscrits au répertoire des métiers, pourront bénéficier de ces prêts bonifiés et de ces dispositifs. Un certain nombre de commerces sont cependant exclus, et il nous faut trouver pour eux des solutions particulières. Nous devons par conséquent élargir notre champ d'intervention afin de maintenir les commerces essentiels à la vie des territoires ruraux, en leur accordant les moyens nécessaires. Je le répète, le problème est actuellement résolu pour tous les commerces inscrits au répertoire des métiers, notamment pour les métiers de bouche, mais un certain nombre de commerces ne bénéficient pas encore du dispositif, et nous devons poursuivre notre réflexion.

Vous avez raison de souligner le problème des garanties bancaires et d'appeler notre attention sur la garantie SOFARIS. Si 40 000 entreprises nouvelles peuvent bénéficier de la garantie SOFARIS et n'en sont pas informées par les banques, il va de soi que le dispositif ne servira pas directement les PME. Car les banques seront tentées d'informer leurs clients de la possibilité d'une garantie uniquement lorsqu'elles auront décidé de retenir le dossier, et non pour rendre le dossier acceptable. Notre démarche consiste au contraire à permettre au dossier d'être recevable au regard des critères bancaires. Nous devons donc mieux faire connaître les dispositifs SOFARIS, qui sont aujourd'hui trop peu connus des petites et moyennes entreprises.

J'ai bien noté que votre question comportait l'esquisse d'une réforme du CEPME, dont on parle actuellement. Peut-être serez-vous entendu à l'occasion de la réforme en cours d'élaboration. Celle-ci vise à rapprocher un certain nombre d'outils importants afin que l'action soit parfaitement lisible tant auprès des petites et moyennes entreprises qu'auprès du secteur bancaire. Or vous avez justement demandé que ces outils soient concentrés afin d'avoir une meilleure lisibilité.

Sur le dernier point de votre intervention, nous ne pouvons qu'être d'accord : il est clair que les dévaluations compétitives ont porté une grave atteinte à la situation économique de très nombreuses PME-PMI. Le commissaire européen qui a fait la déclaration en question n'était sans doute pas très bien informé de la réalité de nos régions et de notre économie régionale. Combien d'entreprises textiles, d'entreprises agricoles, d'exploitations d'élevage ont été agressées par des dévaluations compétitives de la lire ou de la peseta !

Il est clair que les gens de terrain que nous sommes ne peuvent partager ce type d'analyse. Mais nous sommes dans la plus mauvaise des situations : celle où il y a un marché unique et pas encore de monnaie unique. Et tant que nous serons dans cette situation quelque peu hybride, nous connaissons des difficultés. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Claude Pringalle.

M. Claude Pringalle. Monsieur le ministre, j'avais d'abord pensé poser ma question à M. le ministre du travail, du dialogue social et de la participation. Mais j'ai pensé qu'il s'agissait finalement beaucoup moins de la philosophie de la participation que d'un problème macro-économique, puisque j'appelle l'attention sur des mesures fiscales importantes pour les PME.

La participation aux bénéfices due au personnel d'une entreprise est, sous l'empire de la législation actuelle, bloquée durant cinq années. Le précédent gouvernement avait autorisé le déblocage anticipé de ces fonds dans certaines conditions, et notamment pour permettre aux salariés de financer de gros travaux immobiliers. Cette mesure, qui a été abrogée au 31 décembre 1994, aura permis à de nombreuses PME, du bâtiment entre autres, de connaître un surcroît de travail particulièrement appréciable. Malheureusement, la suppression de cette disposition a eu des effets inverses, d'autant plus préjudiciables à certains qu'ils s'étaient engagés auprès d'entreprises alors qu'ils n'ont pu bénéficier du déblocage de ces fonds après le 31 décembre 1994.

Certes, on peut justifier cette abrogation comme on l'a fait pour la prime à la destruction des voitures âgées, en disant qu'il s'agissait d'une mesure provisoire ; mais le Gouvernement a rétabli ladite prime dans ses grandes lignes.

Ne serait-il donc pas envisageable de rétablir également cette mesure, afin de favoriser en particulier les PME du bâtiment. Cela accroîtrait leurs commandes. Par ailleurs, le blocage de la participation des salariés pendant cinq ans me semble difficilement conciliable avec une relance de la consommation.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Monsieur le député, la mesure de déblocage des fonds de participation que vous proposez est complexe car elle présente des difficultés fiscales, et bien que l'intitulé « PME » soit large, il ne m'autorise cependant pas à répondre au nom du ministre de l'économie et des finances et du ministre du travail réunis.

J'indique cependant que cette question est à l'étude. Les professionnels du bâtiment ont fait cette suggestion, mais aussi la fédération des grands magasins, qui a demandé un déblocage anticipé des fonds de participation afin de relancer la consommation. Cette proposition est actuellement étudiée par les ministres directement concernés : le ministre de l'économie et des finances et le ministre du travail.

M. le président. Nous en revenons aux questions du groupe UDF.

La parole est à M. Georges Durand.

M. Georges Durand. Monsieur le ministre, outre les implantations de grandes surfaces qu'il convient de réglementer plus que jamais, mais je sais que c'est un souci majeur du Gouvernement, un autre phénomène inquiétant est à surveiller de près : celui des magasins d'usine, regroupés en supermarché. Le concept est, en effet, un nouveau cheval de Troie, émanant des industriels eux-mêmes, introduit sur le marché de l'équipement tenu encore majoritairement par le commerce indépendant. C'est un domaine où règne encore un large flou, une brèche où s'engouffrent 80 p. 100 des produits fabriqués à l'étranger.

La priorité actuelle n'est pas de créer de nouvelles surfaces commerciales mais de sauver ou de redéployer celles qui existent au cœur des villes. De plus, ces centres de magasins d'usine ont déjà rencontré des difficultés majeures de fonctionnement et connu des fermetures. Enfin, en jouant sur la notoriété de quelques grandes marques, ce concept, qui fait massivement appel aux importations, engendre du chômage dans les secteurs concernés de l'industrie et du commerce. Nous nous

devons donc d'agir et de prendre en compte les très graves préoccupations actuelles du commerce indépendant.

Il faudrait que toute présentation de magasin d'usine en CDEC comporte la liste de la totalité des futurs occupants, accompagnée des contrats de mandat ou de commission. Il conviendrait également d'imposer l'obligation de préciser la nature des produits vendus pour chaque point de vente. Par ailleurs, on constate que la législation actuelle ne donne pas de définition claire de la notion de magasin d'usine magasin écoulant à bas prix des produits généralement déclassés sous une enseigne commune. Ne serait-il pas souhaitable de faire en sorte que la loi définisse ce concept avec plus de précision ? Ne serait-il pas opportun, monsieur le ministre, de réaliser un *lifting* de la loi sur la concurrence déloyale et de la calquer sur la loi anti-trust américaine ? Ne faudrait-il pas en outre faire obligation aux producteurs de publier leurs barèmes de prix, avec justification économique ? Il y va de l'avenir de nos commerçants ainsi que de la longue tradition des véritables déstockages d'usines locales, qui ont historiquement et économiquement leur raison d'être.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Monsieur le député, nous voyons, en effet, sur le terrain les conséquences du développement des magasins d'usine, dans un cadre juridique très imprécis. Je mesure donc tout à fait la nécessité qu'il y a aujourd'hui à définir exactement l'exercice professionnel du magasin d'usine dans son statut juridique, dans ses relations avec les fournisseurs, avec la concurrence, donc dans l'ensemble de ses activités. Nous manquons effectivement d'un dispositif législatif et réglementaire permettant de maîtriser le phénomène. Mais celui-ci étant complexe, je vous propose de faire en sorte que, pour le projet de magasin d'usine en cours de développement à Romans, dans votre département de la Drôme, l'observatoire national de l'équipement commercial suive de A à Z la démarche de la commission départementale d'équipement commercial, de manière à ce que nous fassions l'inventaire de l'ensemble des informations. A partir de ce cas pilote, nous pourrions prendre toutes les décisions nécessaires, y compris sur le plan législatif.

Lorsque vous aurez suivi le dossier de « Marques Avenue » à Romans, monsieur Durand, et que vous aurez toutes les informations en la matière, je saisirai la représentation nationale pour examiner quelles décisions il faudra prendre pour maîtriser ce phénomène des magasins d'usine.

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Nous sommes nombreux à avoir exprimé le souhait que se maintienne le commerce de proximité dans les zones rurales et dans les quartiers urbains. En effet, trop de petits commerces ont baissé leur rideau depuis vingt ans en raison du développement des grandes surfaces et nous avons été heureux d'entendre le Premier ministre confirmer le gel des autorisations de surfaces commerciales. C'est un signal très fort en direction des petits commerces.

Dans ma circonscription, nous sommes confrontés avec acuité à un cas d'espèce dont les conséquences sur le tissu local seront irréversibles. J'avais appelé votre attention sur ce problème, monsieur le ministre, avec mon collègue Germain Gengenwin. Sensibles à notre argumentation, vos services nous ont indiqué que ce dossier pourrait faire l'objet d'une opération pilote mettant en œuvre des

actions spécifiques en faveur de la vie locale. Pouvez-vous nous préciser les modalités de la mise en place d'une telle opération, qui serait sans précédent ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Monsieur le député, je comprends toute l'émotion qu'a suscitée, dans votre département, la décision prise. Je mesure cette émotion car, dans un contexte de tension commerciale vive et de difficultés économiques importantes, une telle décision se heurte à l'incompréhension des habitants. Je suis donc heureux que M. Gengenwin et vous-même ayez pu être reçus à deux reprises au ministère du commerce et de l'artisanat, pour étudier les actions à engager.

Nous sommes là, typiquement, dans le contexte législatif actuel, c'est-à-dire que nous nous trouvons face à une décision d'une commission nationale, à savoir la commission nationale de l'équipement commercial, contre laquelle le ministre est dépourvu de tout moyen de recours. Cela dit, quand je vois ce qu'a pu donner, dans le passé, le recours au ministre, je ne suis pas mécontent qu'il y ait aujourd'hui une structure indépendante !

La décision en question crée toutefois un déséquilibre, ce qui pose un problème d'intérêt général. Compte tenu de votre détermination, monsieur le député, et de celle de vos collègues, je suis donc tout à fait disposé à constituer prochainement un groupe national de travail sur ce sujet, auquel je participerai personnellement, mobilisant des moyens du FISAC pour essayer de bâtir un programme d'actions compensatrices en fonction des besoins des entreprises commerciales à taille humaine, disons petites et moyennes, de votre département. Cela permettra aux habitants de votre circonscription de retrouver confiance en un système commercial qui leur a causé quelques désillusions.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Il faudrait un groupe de travail par département !

M. le président. La parole est à M. Charles Gheerbrant.

M. Charles Gheerbrant. Monsieur le ministre, nous avons été plusieurs l'an passé à réclamer une réforme profonde de la taxe sur les grandes surfaces lors de la discussion de ce budget. J'avais alors déposé un amendement tendant à doubler le produit de cette taxe et à l'affecter au FISAC, principal outil d'intervention de votre ministère. Le nouveau barème accroîtra son produit, nous dit-on, de quelque 215 millions de francs par rapport à 1994, ce dont je me réjouis, mais étant donné les réductions, diverses qu'il comporte les *hard discounters*, qui, avec des pratiques salariales plus que médiocres, livrent une redoutable concurrence aux commerces de proximité jusque dans le cœur de nos villes, seront-ils vraiment mis à contribution pour participer à l'effort de revitalisation de nos centres-villes et de nos centres-bourgs ?

Sur les 215 millions supplémentaires que devra rapporter cette taxe sur les grandes surfaces, ou plutôt désormais cette taxe d'aide au commerce et à l'artisanat, environ 90 millions seront affectés au paiement des indemnités de départ des commerçants et artisans et 130 millions viendront abonder le FISAC. Mais sur ces 130 millions, quel montant sera réellement affecté au renforcement et au lancement de nouvelles opérations de soutien au commerce et à l'artisanat ? L'examen de votre budget,

monsieur le ministre, révèle en effet que plusieurs lignes ne sont plus abondées en raison de l'intervention du FISAC et de l'extension de ses compétences.

Nous sommes en effet plusieurs, dont M. le rapporteur, à déplorer le manque de transparence de ce fonds et la lourdeur qui caractérise son fonctionnement. La commission nationale chargée de l'examen des dossiers était paralysée par l'absence de décret remodelant sa composition, mais vous venez de nous annoncer que ce décret était sorti. Le traitement des demandes est lent et laisse des projets utiles en souffrance trop longtemps. Je m'associe donc à mes collègues pour réclamer le réel effort de réorganisation et de déconcentration, de préférence au niveau départemental, qui permettrait de fluidifier le système et de le rendre plus efficace.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Si vous me le permettez, monsieur le président, je dirai d'abord un mot en réponse à M. le rapporteur pour avis. Si j'ai annoncé à M. Fuchs la constitution d'un groupe de travail, c'est en raison de la situation créée dans son département par une décision de la commission nationale de l'équipement commercial à propos de laquelle le commissaire du Gouvernement, en mon nom, avait pris une position négative. Donc si je m'implique sur ce dossier c'est parce que nous souhaitons une autre position de la commission nationale. Je rassure M. Charié : nous ne multiplierons pas les groupes de travail.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Je ne ferai plus de commentaires !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. L'intervention de M. Fuchs porte, d'une part, sur la crédibilité de la taxe sur les grandes surfaces, sur son assiette, son organisation, et d'autre part, sur le fonctionnement du FISAC.

L'élargissement de l'assiette de la taxe sur les grandes surfaces devrait accroître sensiblement son produit l'an prochain, si bien qu'il n'est pas nécessaire d'envisager un changement de taux.

S'agissant de la procédure, de la composition et du fonctionnement de la commission, j'ai reconnu tout à l'heure que la centralisation posait certains problèmes et qu'il y avait des retards dans l'organisation de ses travaux. Mais puisque le décret concernant les 130 millions de francs supplémentaires a été signé aujourd'hui, je peux vous dire que je suis en mesure de convoquer la prochaine réunion du FISAC pour les 16 et 17 novembre prochains. A cette date, nous pourrions soumettre à la commission les 200 dossiers que nous avons identifiés. Ainsi pourrions-nous répondre aux dossiers, souvent importants, en attente, qui impliquent d'autres financements et pour lesquels les partenaires attendent la réponse de l'Etat. Je me réjouis de la réunion du FISAC et je vous confirme que je suis prêt à engager avec vous une réflexion sur la déconcentration de ces procédures.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Harry Lapp.

M. Harry Lapp. La France a été réceptive aux discours du Président de la République et du Premier ministre en faveur d'une forte mobilisation de l'administration et de la technostructure pour la création d'emplois. Dans cet esprit, un mouvement sans précédent s'est récemment manifesté à l'occasion de l'assemblée des chambres fran-

çaises de commerce et d'industrie, en particulier dans le cadre des initiatives « Entreprendre pour l'emploi ». Un réel accord s'est ainsi dégagé entre les CCI, les notaires, les experts-comptables, l'Association française des banques, le Crédit local de France et la SOFARIS pour une action commune et cohérente en faveur de la création d'emplois par les entreprises.

Or, il semblerait, monsieur le ministre, que vous ayez laissé entendre que le Gouvernement allait réformer l'Agence nationale pour la création d'entreprises. Comme tous les responsables socioprofessionnels de notre pays, il me paraît urgent que l'Etat se désengage une fois pour toutes de ce qui n'est pas sa fonction régalienne et fasse confiance aux chefs d'entreprise et aux organismes consulaires qui sont à l'écoute sur le terrain. Quelles mesures comptez-vous prendre, monsieur le ministre, pour mettre en œuvre une approche vraiment libérale, en privilégiant l'écoute des représentants patentés des PME-PMI et du commerce et de l'artisanat ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Nous étions trois ministres à assister, à Nogent, en Champagne-Ardenne, à la réunion organisée par le président Trémège et les chambres de commerce sur le lancement du réseau « Entreprendre en France ». C'est dire l'importance que le Gouvernement attache à cette initiative et la confiance qu'il manifeste aux chambres de commerce pour la création d'entreprises ; par là même, aux entreprises qui sont motivées par cette action. Il ne doit y avoir aucune ambiguïté dans ce domaine : le Gouvernement soutient l'initiative consulaire d'un réseau de création d'entreprises.

Il existe aujourd'hui plusieurs réseaux de ce type. L'agence nationale pour la création d'entreprises - ANCE -, inscrite au budget de l'Etat, est l'un d'eux. Les chambres des métiers sont également intéressées à la création d'entreprises et veulent développer des actions dans ce sens. D'autres organisations y sont prêtes. Notre objectif est de favoriser la cohérence des actions des divers réseaux existant plutôt que leur dispersion. Les économies commencent, en effet, par la recherche d'une telle cohérence. La dépense publique en faveur de la création d'entreprises est importante et nous souhaitons qu'elle soit plus rationnelle. Les chambres de commerce, souvent en liaison avec les conseils régionaux ou généraux, délivrent des bourses pour la création d'entreprises, participent à des prêts d'honneur, développent certaines initiatives. Il y a là de l'argent public et c'est heureux. Mais il faut rationaliser l'ensemble de ces dispositifs et coordonner l'action des chambres de commerce et de l'industrie avec celle des collectivités territoriales, des départements et des régions notamment ; qui interviennent de plus en plus dans le domaine économique. Je vous indique à cet égard que l'ensemble des interventions des régions sur ces questions dépasse les 14 milliards de francs. A l'occasion d'une réflexion sur l'avenir de l'ANCE nous souhaitons donc engager, avec tous les partenaires, une vraie discussion pour une rationalisation de la dépense publique en matière de création d'entreprises.

Je rejoins tout à fait votre préoccupation, monsieur Lapp. Je suis bien un libéral et mon intention n'est pas de créer un nouvel appareil. Je souhaite au contraire libérer les énergies en matière de création d'entreprises, faire en sorte que les réseaux existants puissent se démultiplier sur le terrain et je peux vous assurer que nous mesurons

tout à fait l'efficacité du réseau consulaire en la matière. Le réseau « Entreprendre en France » a tous les labels, toutes les certifications pour être performant.

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Fuchs.

M. Jean-Paul Fuchs. Monsieur le ministre, nous avons très peu parlé, aujourd'hui, de l'apprentissage qui n'a pas, en France, la place qu'il mérite. Ce n'est pas seulement une question de crédits puisqu'ils ont été considérablement augmentés depuis un an ou deux ans. Mais il y a bien d'autres obstacles à vaincre : les trop nombreuses démarches qui découragent les entreprises pour recruter des apprentis, la révision de la taxe d'apprentissage, l'amélioration de la qualité des maîtres d'apprentissage – en Allemagne on ne peut pas avoir d'apprentis si on n'a pas un brevet de maîtrise – et surtout l'image de marque.

M. Eric Duboc. Absolument !

M. Jean-Paul Fuchs. Quatre Français sur cinq sont convaincus du bien-fondé de l'apprentissage.

M. Henri de Richemont. Ils ont raison !

M. Jean-Paul Fuchs. Mais ils sont aussi nombreux à déclarer qu'ils n'y enverront jamais leurs enfants.

M. Henri de Richemont. Ils ont tort ! (*Sourires.*)

M. Jean-Paul Fuchs. Réussir l'apprentissage, c'est aider les jeunes à entrer dans la vie et remédier à de nombreuses situations d'exclusion. Ma question est donc la suivante : que va faire le Gouvernement afin de le favoriser ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Monsieur le député, l'apprentissage, c'est vrai, n'a pas été évoqué comme il convient au cours de cette discussion. Rappelons simplement qu'il relève du ministère du travail, lequel est en première ligne, ainsi que de l'éducation nationale. Il n'en constitue pas moins, et je suis bien d'accord avec vous, une formation essentielle pour le tissu des petites et moyennes entreprises et la dynamique de l'emploi, et je suis de ceux qui pensent qu'il doit être renforcé. Au demeurant, et j'en suis fier, l'une des premières actions du Gouvernement a été, dans le collectif de juillet, de porter, avec votre soutien, la prime d'apprentissage de 7 000 francs à 10 000 francs.

Il nous faudra mener d'autres combats, y compris dans cette enceinte, pour renforcer cette action. Nous avons déjà discuté du niveau de la collecte de la taxe d'apprentissage et des équilibres à respecter entre les territoires.

M. Eric Duboc. Exactement !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. C'est qu'il importe de bien veiller à ce que les collectivités territoriale et les centres de formation d'apprentis bénéficient de leur part de taxe d'apprentissage pour disposer des moyens appropriés. Nous avons des progrès à faire et nous devons veiller à ce que l'ensemble des actions engagées par ces collectivités correspondent vraiment aux besoins de l'apprentissage. Les chambres de métiers ont participé à cet effort, et je salue le travail qu'elles ont engagé, notamment en développant les chartes de qualité. De même, l'ensemble de la communauté éducative s'est rassemblée autour des objectifs des CFA, qui portent sur des résultats scolaires, mais aussi sur des données qualificatives – je pense au tutorat – parce que, en effet, pour bénéficier

d'un bon financement, les responsables de l'apprentissage doivent apporter la preuve de leur souci de qualité. Dans cet ordre d'idées, je me dois, bien sûr, de saluer également l'action consulaire.

La loi quinquennale est une grande avancée pour le développement de l'apprentissage et de l'alternance. Elle donne aux collectivités territoriales de fortes possibilités d'action, et je suis favorable à leur renforcement, en particulier dans le cadre des contrats Etat-régions, qui ouvrent des perspectives tout à fait nouvelles.

Nous voyons aujourd'hui des CFA se créer en partenariat direct avec les entreprises. Je pense à ce centre à Etagnac, créé en coopération entre une grande industrie papetière, les assemblées consulaires et la commune, aux effectifs peu nombreux, certes, mais assurés de trouver un emploi, et c'est tout de même un critère majeur.

Nous voulons renforcer ce dispositif, et c'est pourquoi, monsieur le député, vous nous trouverez à vos côtés dans ce combat pour l'apprentissage qui est, en effet, un combat pour l'artisanat. C'est pourquoi il serait paradoxal de l'oublier au profit de l'alternance, car il est une fonction par excellence de l'entreprise artisanale au sein de laquelle les relations humaines sont privilégiées, avec la conscience de l'importance d'une formation de proximité.

Donc, soyez certain que je serai aux côtés des parlementaires pour renforcer cet outil de développement des PME. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Jean-Pierre Calvel.

M. Jean-Pierre Calvel. Monsieur le ministre, élu de Bron, Rillieux et Vaulx-en-Velin, je souhaite appeler votre attention sur les mesures d'aide nécessaires à l'implantation d'activités économiques dans les quartiers difficiles. Elles sont très importantes pour l'emploi, bien sûr, mais également pour la vie de ces quartiers, la dynamisation des initiatives et l'équilibre même de la vie quotidienne.

Le plan national d'intégration urbaine d'Eric Raoult prévoit un certain nombre d'aides, en particulier pour l'implantation ou le maintien d'activités économiques. Une batterie d'avantages fiscaux est prévue. Mais elle ne joue pas encore, en particulier en faveur de la création d'entreprises, faute de délimitation des aires concernées. Quant à la dotation du fonds national de développement des entreprises, nous attendons d'en connaître le montant.

Comment pensez-vous, dans le cadre de votre action, concourir à la dynamisation de l'activité commerciale et artisanale dans ces quartiers ?

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Monsieur le député, la création de ce fonds relève de l'action de mon collègue Bernard Pons, et je crois qu'il a eu l'occasion déjà de s'exprimer devant la représentation nationale sur le sujet. C'est un élément important de cette loi sur l'aménagement du territoire. J'en mesure la complexité, ainsi que l'importance.

D'ores et déjà, et dans l'attente de la création de ce fonds, il nous faut répondre aux besoins qui s'expriment dans différents secteurs du territoire, dans les villes, les quartiers difficiles, mais aussi en milieu rural.

Plusieurs actions sont envisagées.

D'abord, une aide aux entreprises du commerce et de l'artisanat afin qu'elles puissent participer à des opérations de développement. Je pense en particulier aux ORAC – les opérations de restructuration de l'artisanat et du commerce – y compris en milieu urbain. Pour le moment, en effet, les ORAC ont été engagées en milieu rural où elles ont donné des résultats très positifs du point de vue de la dynamique entrepreneuriale et de la dynamique du territoire.

D'autres actions sont engagées. Nous avons veillé à ce que les crédits prévus dans les contrats de plan soient disponibles à temps pour financer des opérations de ce type.

Ensuite, dans l'attente de la création de ce fonds, le FISAC peut jouer ce rôle de partenaire financier tant pour des opérations individuelles de rénovation ou de restructuration que pour des opérations collectives.

Par ailleurs, des réunions interministérielles ont lieu pour associer la politique commerciale à la politique de la ville. Des initiatives audacieuses sont envisagées pour engager des actions dans les quartiers les plus difficiles. Un appel a été lancé à des sociétés de distribution. Certaines sont prêtes à s'engager dans ces quartiers pour participer à l'équilibre social si nécessaire dans les villes particulièrement « secouées ».

M. le président. La parole est à M. Jean Roatta.

M. Jean Roatta. Votre budget est placé sous le signe de la rigueur, nous en sommes conscients. Mais nous sommes surpris par la très nette diminution des crédits destinés au développement de l'apprentissage et à la formation initiale.

Au moment où tous les efforts sont portés vers la lutte contre le chômage et l'exploration de toutes les filières susceptibles de créer des emplois, le développement des métiers de l'artisanat me semble s'inscrire dans le droit-fil de cette volonté or à mes yeux, précisément, les artisans exercent des métiers de proximité qui ne sont valorisés que par la qualité du service rendu.

Cette réduction de crédits risque de nuire gravement à la valorisation de filières professionnelles auxquelles la formule d'apprentissage s'applique parfaitement.

Aussi, je souhaiterais que vous nous rassuriez sur les moyens d'intervention de votre ministère dans ce domaine.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Monsieur le député, je tiens à vous rassurer pleinement.

Vous le savez, le financement de l'apprentissage est décentralisé. Le budget de mon ministère y consacre 11 millions, alors que dans la seule et modeste région Poitou-Charente les crédits correspondants atteignent 200 millions ! C'est dire que les montants inscrits à ce titre au budget de mon ministère ne servent qu'à favoriser la création de sections nouvelles.

En effet, le financement de l'apprentissage dépasse très largement les moyens d'un ministère, certes ambitieux, mais ô combien modeste ! Et, d'ailleurs, si le ministre perdait le sens des réalités, les présidents de région auraient tôt fait de le ramener à la raison, puisque le budget du ministère n'est que le tiers d'un budget régional moyen !

En ce qui concerne l'apprentissage, les collectivités territoriales et les régions sont en effet en première ligne. Pour notre part, nous nous intéressons surtout, je le

répète, aux sections nouvelles. Le répertoire des métiers ne doit pas être figé. Des métiers nouveaux, reposant sur des technologies nouvelles, sur des innovations, doivent pouvoir y entrer. L'artisanat a vocation, lui aussi, à inventer. Il n'est pas un secteur économique nostalgique qui ne s'intéresserait qu'au passé. Il doit s'ouvrir sur le futur.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis et M. Jean Proriol, rapporteur spécial. Très bien !

M. le président. La parole est à M. Philippe Mathot.

M. Philippe Mathot. Tout au long de ce débat, les problèmes de distorsion de concurrence entre la grande distribution et le petit commerce ont été évoqués. Deux points ont été abordés : les rapports entre les producteurs et les distributeurs, si brillamment décrits par notre collègue Jean-Paul Charié...

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Merci ! (*Sourires.*)

M. Philippe Mathot. ... et l'urbanisme commercial.

Mais j'aimerais connaître l'avis du Gouvernement sur les distorsions relevant du domaine social, et je m'explique.

Dans les grands groupes de distribution, et spécialement chez les franchisés ou leurs affiliés, les employés sont très souvent payés « au panier », c'est-à-dire non pas en salaire, mais en marchandises, contrairement à la législation du travail. On leur impose des plages horaires très fragmentées, on emploie des stagiaires de la formation professionnelle qui ne coûtent pas un sou. Il arrive très souvent que l'exploitant indépendant fasse travailler gratuitement sa famille. Les économies ainsi réalisées, qui peuvent atteindre 3 à 4 p. 100 du chiffre d'affaires se répercutent sur les prix et entraînent une grave distorsion de concurrence.

J'y insiste d'autant plus que si certains groupes nationaux de distribution adoptent une attitude parfaitement responsable, d'autres ne jouent absolument pas le jeu – je pense aux franchiseurs ou à ceux qui, comme Leclerc ou Intermarché, ont des magasins affiliés. Je voudrais m'insurger contre les propos de M. Michel-Edouard Leclerc qui se pose en permanence en donneur de leçons vis-à-vis de la représentation nationale, qui n'accepte pas que nous puissions avoir des avis sur la grande distribution, et qui se paie dans la presse des encarts qui ne sont pas admissibles ! (« Très bien ! » sur divers bancs du groupe du Rassemblement pour la République.)

Que ces donneurs de leçons appliquent la réglementation du travail ! Il y a des dizaines de milliers d'emplois à gagner. Monsieur le ministre, je vous demande de façon très claire, bien que la question dépasse largement le champ d'action de votre ministère, si le Gouvernement entend une bonne fois pour toutes faire appliquer la législation. C'est un moyen peu coûteux de créer des emplois et de faire rentrer de l'argent dans les caisses de la sécurité sociale. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Monsieur le député, je retiens votre suggestion. Il est, en effet, important d'avoir, dans la distribution, mais aussi dans d'autres secteurs, un regard sur l'emploi aussi bien qualitatif que quantitatif.

Je vais proposer à l'Observatoire national de l'équipement commercial de faire cette enquête, car c'est pour nous le moyen de vérifier l'origine de prix anormalement bas.

Vous avez cité les propos d'un distributeur. Je tiens à dire ici qu'il nous faut avoir l'esprit de nuance que n'ont pas toujours forcément nos interlocuteurs. Ne mettons pas tous les distributeurs dans le même sac. Intervenons à partir de données objectives sans désigner de boucs émissaires. L'économie française n'a pas besoin d'intégrisme. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. Nous en avons terminé avec les questions.

M. le président. J'appelle les crédits inscrits à la ligne « commerce et artisanat ».

Etat B

Répartition des crédits applicables aux dépenses ordinaires des services civils (mesures nouvelles).

« Titre III : moins 8 267 672 francs ;
« Titre IV : 8 594 000 francs. »

Etat C

Répartition des autorisations de programme et des crédits de paiement applicables aux dépenses en capital des services civils (mesures nouvelles).

TITRE VI. – SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT ACCORDEES PAR L'ETAT

« Autorisations de programme : 5 000 000 francs ;
« Crédits de paiement : 5 000 000 francs. »

L'amendement, n° 99 rectifié, de M. Philippe Auberger, rapporteur général, et de M. Thomas, n'est pas défendu.

Je mets aux voix la réduction de crédits du titre III. (*La réduction de crédits est adoptée.*)

M. le président. L'amendement n° 158, de M. Fourgous et M. Thomas, n'est pas défendu.

Je mets aux voix le titre IV. (*Le titre IV est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI.

(*Les autorisations de programme et les crédits de paiement du titre VI sont adoptés.*)

Article 66

M. le président. J'appelle l'article 66 rattaché à ce budget.

« Art. 66. – Le maximum du droit fixe de la taxe pour frais de chambres de métiers prévue à l'article 1601 du code général des impôts est fixé à 585 francs. »

M. Durand a présenté un amendement, n° 157, ainsi rédigé :

« Supprimer l'article 66. »

La parole est à M. Georges Durand.

M. Georges Durand. L'article 66 propose de réactualiser le montant maximum du droit fixe de la taxe pour frais de chambres de métiers avec une augmentation, pour l'année 1996, de 2,6 p. 100.

A notre avis, il ne doit pas revenir au Parlement d'actualiser cette taxe chaque année dans la loi de finances. Pour répondre positivement à la volonté du Président de la République et du Gouvernement, il est donc proposé de supprimer cette taxe dans un souci de rigueur et de soutien au secteur créateur d'emplois que doit représenter l'ensemble des PME.

En contrepartie les frais de fonctionnement des chambres de métiers seraient pris en compte, à hauteur des engagements de cet article, par une dotation du fonds d'intervention pour la sauvegarde du commerce et de l'artisanat, le FISAC. Le montant de cette dotation serait fixé annuellement par décret par le Gouvernement.

Cette solution aurait l'avantage d'alléger les charges des entreprises artisanales et de financer, pour partie, les charges des chambres de métiers par le biais de la grande distribution. Je rappelle, en effet, que le produit de la taxe d'aide au commerce et à l'artisanat est évalué, dans l'excellent rapport qui nous a été communiqué, à 936 millions de francs. La dotation du FISAC est de 300 millions de francs et le fonds de roulement disponible est encore de 229,5 millions de francs.

M. le président. Quel est l'avis de la commission ?

M. Jean Proriot, rapporteur spécial. Monsieur Durand, vous n'avez pas saisi la commission des finances de cet amendement de suppression. A titre personnel, j'estime que votre amendement vient trop tard ou trop tôt.

Il vient trop tard parce que l'on ne peut pas, du jour au lendemain, improviser un système qui fournit un moyen de financement aux chambres de métiers, et qui paraît incontournable dans l'état actuel de la situation.

Il vient trop tôt parce qu'il semble qu'il devrait faire l'objet d'une concertation et d'une proposition de loi de votre part. Connaissant vos talents de juriste, je suis sûr que vous la rédigeriez assez rapidement.

Je vous propose donc de vous rallier aux amendements que j'ai déposés, notamment à celui qui tend à modifier le système de calcul de ce fameux droit fixe et de la taxe additionnelle. Ainsi vous auriez en partie satisfaction.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Avis défavorable !

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 157.

(*L'amendement n'est pas adopté.*)

M. le président. M. Proriot a présenté un amendement, n° 34, ainsi libellé :

« Compléter l'article 66 par les alinéas suivants :
« Le paragraphe *b*) de l'article 1601 du code général des impôts est ainsi rédigé :

« Un droit additionnel à la taxe professionnelle est réparti entre tous les redevables visés au premier alinéa ci-dessus et soumis à cette taxe, proportionnellement à la base d'imposition et suivant un taux qui ne peut excéder 1 p. 100. Ce taux est révisable lors du vote de la loi de finances de l'année. »

La parole est à M. Jean Proriot,

M. Jean Proriot, rapporteur spécial. Cet amendement a son fondement dans des propositions formulées par l'Assemblée permanente des chambres de métiers.

Pour l'éclairer, je vais vous rappeler quel est le système en vigueur sans trop entrer dans le détail des techniques fiscales.

Actuellement, le calcul de la taxe pour frais de chambre de métiers repose sur trois éléments.

Il y a d'abord un droit fixe, voté par chaque chambre de métiers dans des limites que fixe le Parlement dans la loi de finances en s'appuyant sur l'article 1601 du code général des impôts. Ce droit fixe était, en 1990, de 462 francs par assujetti, et nous l'avons porté à 570 francs pour 1995, ce qui constitue une augmentation raisonnable.

La taxe pour frais de chambres de métiers est enrichie par un droit additionnel à la taxe professionnelle, même s'il s'en éloigne un peu. Ce droit additionnel est arrêté, par chaque chambre de métiers, et son produit global est plafonné à 50 p. 100 de celui du droit fixe. On multiplie donc le droit fixe par le nombre d'assujettis dans chaque chambre de métiers ; on le divise par deux, ce qui donne le plafond que ne peut pas dépasser la chambre en question. Or il a été constaté, dans les années récentes, que le nombre des assujettis diminuait. En conséquence, le droit additionnel rapportait moins puisque le facteur multiplicateur du droit fixe – le nombre des cotisants – se réduisait, ce qui abaissait tout à la fois le produit du droit fixe et le plafond autorisé pour le droit additionnel.

Ainsi, le produit du droit additionnel est passé de 269 millions en 1990 à 259 millions seulement en 1993. Néanmoins nous avons connu une légère augmentation en 1994, en raison d'une hausse du nombre des inscriptions. Un problème est donc posé aux chambres de métiers qui n'ont pas manqué de nous en saisir.

Je vous indique aussi que, pour les chambres de commerce et d'industrie, on utilise un système très proche de celui que je vais proposer.

Enfin, dans le cadre de la taxe pour frais de chambre de métiers on peut majorer le droit fixe pour financer des actions de formation continue. Cette majoration peut aller de 50 à 80 p. 100, mais son produit est affecté à des fonds d'assurance formation. Elle n'est pas du tout en cause dans le débat actuel.

Cet amendement vous propose de modifier la façon dont est plafonné le droit additionnel à la taxe professionnelle : chaque année, le Parlement le fixerait à un certain pourcentage des bases réelles de taxe professionnelle des entreprises relevant d'une chambre de métiers. Pour 1996 ce pourcentage serait de 1 p. 100 maximum.

Cette proposition tend à mettre en place un système simple, proportionnel et plafonné. Dans la formule actuelle, on constate, en effet, des dérapages, plutôt négatifs, ce qui ne va pas dans le sens de l'octroi de moyens suffisants à chaque chambre de métiers.

Ce système est simple puisqu'il consiste à prendre les bases de taxe professionnelle de chaque entreprise, d'y appliquer un pourcentage dont le taux maximum serait fixé chaque année par le Parlement, chaque chambre pouvant le moduler en fonction de ses besoins.

Ce système est souple, parce qu'il permet à chaque chambre de diminuer le montant du droit fixe, car ce dernier présente l'inconvénient de s'appliquer uniformément à chaque entreprise, qu'elle ait un seul salarié ou plusieurs, qu'elle ne comprenne que l'artisan ou qu'elle soit importante. La chambre peut ensuite répartir proportionnellement le reste, en fonction de la base de la taxe professionnelle de l'entreprise, laquelle est évidemment fonction du nombre des salariés. Cela permettra de soula-

ger les entreprises les plus faibles et de charger un peu plus celles qui y emploient beaucoup de personnel, mais elles ont aussi des bases de taxes professionnelles plus larges. Ce système, je le répète, est appliqué pour les chambres de commerce et d'industrie.

Des simulations ont été faites. Avec le plafond qui nous est proposé aujourd'hui par le Gouvernement – 585 francs – il suffirait que les chambres de métiers votent, sur l'ensemble du territoire, bien entendu, un taux de taxation de la base de la taxe professionnelle de 0,41 p. 100 pour obtenir des ressources équivalentes. Si elles décidaient d'abaisser ce droit fixe, par exemple à 400 francs, elle devraient porter ce taux à 0,71 p. 100.

Je reconnais que l'élaboration de ce système m'a posé quelques problèmes. Il est difficile de bien l'expliquer, et vous aurez peut-être des difficultés à le comprendre. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Henri de Richemont. On n'y comprend rien ! C'est incompréhensible !

M. Jean Proriol, rapporteur spécial. J'espère que je n'ai pas été trop confus dans la présentation de la mécanique. (*Rires et exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Georges Durand. C'est limpide !

M. Jean Proriol, rapporteur spécial. Malgré les explications que j'avais données à la commission des finances, elle ne m'a pas suivi, n'approuvant donc pas la position de l'APCM. (*Exclamations.*)

M. Henri de Richemont. Ce n'est pas étonnant !

M. Georges Hage. Les artisans non plus !

M. Jean Proriol, rapporteur spécial. Mes chers collègues, le vote a été nul – cinq pour et cinq contre – mais certaines formations politiques étaient proportionnellement mieux représentées que d'habitude.

M. Georges Hage. C'est tout à leur honneur !

M. Jean Proriol, rapporteur spécial. Cet amendement n'a donc pas été adopté.

Monsieur Hage, ce système a été préconisé par l'assemblée permanente des chambres de métiers. (*Exclamations sur les bancs du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. Georges Hage. Ah !

M. Henri de Richemont. Et les artisans ?

M. Jean Proriol, rapporteur spécial. Pour les petits artisans, la taxation diminuera. Vous savez d'ailleurs que le taux fixe a des effets pervers puisqu'il s'applique quelles que soient les recettes et quelles que soient les bases de taxe professionnelle de l'entreprise. Au contraire, ma proposition permet de tenir compte de la capacité contributive des entreprises artisanales puisque l'on pourrait moduler davantage le droit fixe, le corriger et avoir davantage de flexibilité dans son application.

M. Henri de Richemont. Bravo !

M. le président. Monsieur le rapporteur spécial, vous avez presque doublé vos cinq minutes de temps de parole pour présenter cet amendement ! Vous avez exagéré.

M. Jean Proriol, rapporteur spécial. Je suis désolé !

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Merci, monsieur le président, de me donner la parole pour cet amendement intéressant sur lequel je donnerai un avis personnel, puisqu'il n'a pas été soumis à la commission de la production et des échanges.

Monsieur le ministre, nous touchons à un sujet essentiel, la capacité de financement des missions de service public des chambres de métiers, même si la taxe en cause ne leur fournit, dans le meilleur des cas, que 30 p. 100 de leurs fonds propres.

La base de cette taxe est un droit fixe, mais plus, dans un département, le nombre d'artisans diminue, plus son produit se réduit et plus le plafond du droit additionnel descend. En fait, ce sont surtout les entreprises n'ayant pas de salariés qui contribuent le plus au financement.

L'assemblée permanente des chambre de métiers, avec son président Pierre Seassari, a donc pris l'initiative d'élaborer une proposition, qui est reprise dans cet amendement. Certes, l'Assemblée nationale n'a pas à subir quelque pression que ce soit, mais je comprends et partage ses objectifs.

Cependant, si je comprends la volonté d'équité et la justification de cette proposition, j'estime qu'il manque un élément, celui de la péréquation. Sinon dans les départements où les artisans seront de moins en moins nombreux, les chambres de métiers seraient condamnées à augmenter la contribution de ceux qui resteraient et ce serait un cercle vicieux : moins il y aurait d'artisans, plus ils paieraient pour financer la chambre de métiers alors que, dans d'autres départements, où il y aurait de plus en plus d'artisans, il y aurait de plus en plus de salariés et les choses iraient de mieux en mieux.

Monsieur le ministre, monsieur le rapporteur et chers collègues, je vous propose donc d'ajourner l'examen de cet amendement et de le repousser à la discussion de la prochaine loi de finances rectificative. Cela vous laissera un peu de temps pour améliorer cette proposition, pour mener une concertation complémentaire avec l'ensemble des organisations professionnelles du monde de l'artisanat.

Je soutiens donc totalement l'initiative du président de l'APCM et de l'ensemble des chambres de métiers, mais nous avons besoin de quinze jours ou trois semaines pour améliorer le dispositif.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Il ne vous a pas échappé que le sujet était complexe (*Sourires.*) Chacun peut mesurer les difficultés qu'engendre la proposition de l'APCM, laquelle a d'ailleurs formulé aussi une demande d'exonération de la taxe sur les salaires.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Merci de le rappeler !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Elle a formulé un ensemble complet de propositions pour instaurer un nouveau système de financement. La situation est donc complexe.

C'est pourquoi le Gouvernement, tout en accordant une très bienveillante attention aux propositions de l'APCM, s'est donné quelque temps pour revoir l'ensemble de ce financement. Cependant, sur ce sujet qui concerne les artisans, il s'en remet à la sagesse de l'Assemblée. (*Murmures.*)

M. le président. Monsieur Proriot, quelle est votre position ?

M. Jean Proriot, rapporteur spécial. Sans reprendre une explication arithmétique (*Sourires*) je suis également tenté de m'en remettre à la sagesse de l'Assemblée puisque l'on se renvoie la balle.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Je propose que l'on se donne un délai de trois semaines !

M. Jean Proriot, rapporteur spécial. Cela nous permettrait au moins d'avoir un vote indicatif.

Je reconnais qu'il est peut-être difficile de prendre une décision aujourd'hui, mais le système proposé me semble bien bordé de tous les côtés. Il est incontestablement plus équitable que le système en vigueur, lequel frappe toutes les entreprises d'une même charge fixe, alors que la proportionnalité qu'il serait plus juste d'instaurer.

M. le président. La parole est à M. le rapporteur pour avis.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. M. le ministre serait-il autorisé à nous assurer que ce sujet reviendra en discussion lors de l'examen de la loi de finances rectificative ?

M. Patrice Martin-Lalande. Ou du projet de loi sur les PME ?

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Non, là je sais que cela n'est pas possible, alors que, d'après les renseignements dont je dispose, on peut l'envisager pour le collectif. Si nous étions sûrs de pouvoir revoir la question dans quinze jours, trois semaines ou un mois, ce serait parfait.

M. le président. La parole est à M. le ministre.

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Je suis tout à fait disposé à demander à M. le Premier ministre de prévoir l'examen de cette proposition dans le cadre de la loi de finances rectificative.

Cela dit, n'oublions pas, les uns et les autres, que des élections vont avoir lieu au sein des chambres de métiers. Or ce financement est l'un des sujets en débat. En renvoyant cet examen à plus tard, nous aurions à l'examiner avec une nouvelle équipe.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Oh !

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Quand je parle de nouvelle équipe élue, cela peut être l'équipe actuelle renouvelée ! Je ne prends pas position.

Néanmoins, je reste très prudent sur ce dossier, car je ne veux pas que le Gouvernement ait l'air d'interférer dans les élections aux chambres de métiers. C'est pourquoi je m'en remets à la sagesse de l'Assemblée pour cette question très importante qui concerne le secteur de l'artisanat.

M. le président. La parole est à M. Jean-Michel Fourgous.

M. Jean-Michel Fourgous. Je veux simplement préciser que cet amendement coûterait 215 millions de francs qui seraient prélevés sur l'outil de travail.

M. le président. Voilà une explication claire et rapide. Je vous remercie, pour cette rapidité.

Monsieur Proriot, maintenez-vous votre amendement ?

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Compte tenu de la promesse du Gouvernement !

M. Jean Proriol, rapporteur spécial. Je ne suis pas tout à fait d'accord avec M. Fourgous. Cette proposition ne coûterait 215 millions de francs de plus que si, partout l'on maintenait le droit fixe au maximum et le droit proportionnel au plafond. Or n'oubliez pas qui sont les électeurs aux chambres de métiers. Vous devriez d'ailleurs savoir, monsieur Fourgous, sinon je vous l'apprends, que les chambres de métiers n'appliquent pas toutes le plafond du droit fixe, c'est-à-dire 570 francs. En effet, la pression de la base est forte au moment du vote des budgets, et elle tire plutôt vers le bas.

Néanmoins, pour témoigner de mon désir de conciliation, car j'ai l'impression que cet amendement gêne notre assemblée et que je prolonge, sans doute inutilement, les débats, je me rallie à la proposition du ministre et je retire l'amendement. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. L'amendement n° 34 est retiré.

Personne ne demande plus la parole ?...

Je mets aux voix l'article 66.

(*L'article 66 est adopté.*)

Après l'article 66

M. le président. En accord avec la commission des finances, j'appelle l'amendement n° 101 tendant à insérer un article additionnel après l'article 66.

M. Auberger, rapporteur général et M. Proriol ont présenté un amendement n° 101 ainsi rédigé :

« Après l'article 66, insérer l'article suivant :

« Le Gouvernement présente au Parlement, en annexe au projet de loi de finances de l'année, un rapport rendant compte de l'ensemble de l'effort budgétaire de l'Etat en faveur des petites et moyennes entreprises. »

La parole est à M. Jean Proriol.

M. Jean Proriol, rapporteur spécial. La défense de cet amendement sera plus brève et sans doute plus facile pour moi que celle du précédent.

Il tend à inviter le Gouvernement à présenter au Parlement, en annexe à la loi de finances, un rapport rendant compte de l'ensemble de l'effort budgétaire de l'Etat en faveur des PME. Un tel rapport existe pour l'environnement. Pour les PME, nous devons aller chercher les renseignements dans plusieurs ministères. En commission des finances, on nous a reproché de demander un rapport supplémentaire, mais j'ai maintenu mon amendement qui a eu d'ailleurs la chance d'être accepté !

M. Diméglio a rappelé qu'il y avait plus de 2 000 dispositifs d'aide au PME. Il serait donc utile au Parlement d'avoir une information synthétique pour la clarté des décisions budgétaires que nous avons à prendre. Ce serait aussi une façon de voir la réalité de ce qui se fait de manière transversale.

Il ne semble pas qu'un tel rapport soit hors de la portée du Gouvernement et qu'il lui impose un travail supplémentaire tel qu'il ne puisse pas nous fournir ce document. Il s'agit simplement de collationner, ministère par ministère, les efforts qui sont faits pour les PME. (*Applaudissements sur les bancs du groupe de l'Union pour la démocratie française et du Centre et du groupe du Rassemblement pour la République.*)

M. le président. La parole est à M. Jean-Paul Charié.

M. Jean-Paul Charié, rapporteur pour avis. Monsieur le ministre, j'observe que l'Assemblée n'a pas voté contre le précédent amendement ; elle a simplement ajourné la réforme de la taxe pour frais de chambres de métiers.

En aucun cas, il ne faut voir dans mes propos une prise de position sur les élections aux chambres de métiers. Si le Gouvernement n'a pas à prendre position, le Parlement non plus.

Monsieur le président, monsieur le ministre, sur l'amendement n° 101, je propose, à titre personnel, un sous-amendement tendant à écrire "effort financier" au lieu de "effort budgétaire" pour les deux raisons suivantes : non seulement ce rapport doit retracer l'effort budgétaire de l'ensemble des ministères en faveur des PME, mais aussi ce qui est extra-budgétaire, et je pense au FISAC. On aurait pu aussi, monsieur le ministre, y inclure la part que consacrent les budgets des chambres consulaires, des régions et des départements aux PME. Il est important, pour le Parlement de la France, de mesurer tout ce qui est fait en faveur du commerce et de l'artisanat.

M. le président. Quel est l'avis du Gouvernement ?

M. le ministre des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat. Le Gouvernement est très favorable à la proposition de M. Proriol.

Quant à celle de M. Charié, je n'y vois pas d'inconvénient. Il est évident que cette modification donne une dimension supplémentaire.

Aujourd'hui, l'effort budgétaire est de l'ordre de 4 milliards. S'agissant de l'effort financier, je vous disais que les collectivités territoriales, les régions, consacraient 14 milliards au développement économique. Ce nouvel adjectif change un peu la dimension du travail à effectuer et ne donnera pas forcément la même précision de lecture, mais il est aussi très intéressant.

Donc, avis favorable.

M. le président. Je mets aux voix le sous-amendement oral de M. Jean-Paul Charié tendant, dans l'amendement n° 101, à remplacer le mot : "budgétaire" par le mot : "financier".

(*Le sous-amendement est adopté.*)

M. le président. Je mets aux voix l'amendement n° 101 modifié par le sous-amendement oral.

(*L'amendement, ainsi modifié, est adopté.*)

M. le président. Nous avons terminé l'examen des crédits du ministère des petites et moyennes entreprises, du commerce et de l'artisanat.

La suite de la discussion budgétaire est renvoyée à la prochaine séance.

2

DÉPÔT D'UN PROJET DE LOI ADOPTÉ PAR LE SÉNAT

M. le président. J'ai reçu, le 30 octobre 1995, transmis par M. le Premier ministre, un projet de loi, adopté par le Sénat, relatif à la partie législative du code général des collectivités territoriales.

Ce projet de loi, n° 2315, est renvoyé à la commission des lois constitutionnelles, de la législation et de l'administration générale de la République, en application de l'article 83 du règlement.

3

ORDRE DU JOUR

M. le président. Mardi 31 octobre 1995, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1996, n° 2222 ;

M. Philippe Auberger, rapporteur général au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270) ;

Travail, dialogue social et participation et article 69 :
Formation professionnelle :

M. Jean-Jacques Jegou, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 38) ;

M. René Couanau, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 2271, tome XIV) ;

Travail et emploi :

M. Michel Hannoun, rapporteur spécial au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan (rapport n° 2270, annexe 39) ;

M. Jean-Yves Chamard, rapporteur pour avis au nom de la commission des affaires culturelles, familiales et sociales (avis n° 2271, tome XV) ;

Fixation de l'ordre du jour.

A quinze heures, deuxième séance publique :

Questions au Gouvernement ;

Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(La séance est levée à vingt heures quarante-cinq.)

*Le Directeur du service du compte rendu intégral
de l'Assemblée nationale,*

JEAN PINCHOT

TRANSMISSION DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

Par lettre du 27 octobre 1995, M. le Premier ministre a transmis, en application de l'article 88-4 de la Constitution, à M. le président de l'Assemblée nationale, les propositions d'actes communautaires suivantes :

N° E 505. – Proposition de règlement CE du Conseil concernant la communication à la Commission des projets d'investissement d'intérêt communautaire dans les secteurs du pétrole, du gaz naturel et de l'électricité. – COM (95) 118 Final ;

N° E 506. – Communication de la Commission au Conseil et au Parlement européen concernant un programme pluriannuel destiné à promouvoir la coopération internationale dans le secteur de l'énergie. Proposition de règlement CE du Conseil portant adoption d'un programme pluriannuel destiné à promouvoir la coopération internationale dans le secteur de l'énergie, Programme Synergy. – COM (95) 197 Final ;

N° E 507, corrigendum au n° E 467. – Proposition de directive du Parlement européen et du Conseil relative à l'interconnexion dans le secteur des télécommunications et à la garantie du service universel et de l'interopérabilité par l'application des principes de fourniture d'un réseau ouvert (ONP) (corrigendum E 467). – COM (95) 379 Final 2.

NOTIFICATION DE L'ADOPTION DÉFINITIVE DE PROPOSITIONS D'ACTES COMMUNAUTAIRES

Il résulte de lettres de M. le Premier ministre en date du 27 octobre 1995 qu'ont été adoptées définitivement par les instances communautaires, le 23 octobre 1995, les propositions d'actes communautaires suivantes :

N° E 442 COM (95) 120 Final. – Proposition de décision du Conseil concernant la conclusion d'un accord de coopération dans le domaine de l'enseignement supérieur et de l'enseignement et de la formation professionnelle entre la Communauté européenne et les Etats-Unis d'Amérique ;

N° E 449 COM (95) 351 Final. – Projet de proposition de règlement (CE) du Conseil modifiant le règlement (CE) n° 3282/94 du Conseil du 19 décembre 1994 prorogeant en 1995 l'application des règlements (CEE) n° 3833/90, (CEE) n° 3835/90 et (CEE) n° 3900/91 portant application de préférences tarifaires généralisées à certains produits agricoles originaires de pays en développement.

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL de la 2^e séance du lundi 30 octobre 1995

SCRUTIN N° 257

sur l'amendement n° 156 de M. Jean-Pierre Thomas tendant à réduire les crédits du titre IV de l'état B du projet de loi de finances pour 1996 (budget de l'intégration et de la ville : réduction de 15 millions de francs inscrits au chapitre 46-23 « Dépenses d'aide sociale obligatoire »).

Nombre de votants	27
Nombre de suffrages exprimés	26
Majorité absolue	14
Pour l'adoption	15
Contre	11

L'Assemblée nationale a adopté.

ANALYSE DU SCRUTIN

Groupe R.P.R (256) :

Pour : 8 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Contre : 1. – Mme Thérèse **Aillaud**.

Abstention : 1. – M. Christian **Dupuy**

Non-votant : M. Philippe **Séguin** (président de l'Assemblée nationale)

Groupe U.D.F (207) :

Pour : 7 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Contre : 5. – M. Gilbert **Barbier**, Mme Marie-Thérèse **Boisseau**, MM. Jean-Pierre **Calvel**, Charles **Gheerbrant** et Jean-Paul **Virapoullé**.

Non-votant : M. Loïc **Bouvard** (président de séance).

Groupe socialiste (57) :

Contre : 3 membres du groupe, présents ou ayant délégué leur droit de vote.

Groupe République et Liberté (23) :

Contre : 1 membre du groupe, présent ou ayant délégué son droit de vote.

Groupe communiste (23) :

Contre : 1 membre du groupe, présent ou ayant délégué son droit de vote.

Non-inscrits (2).